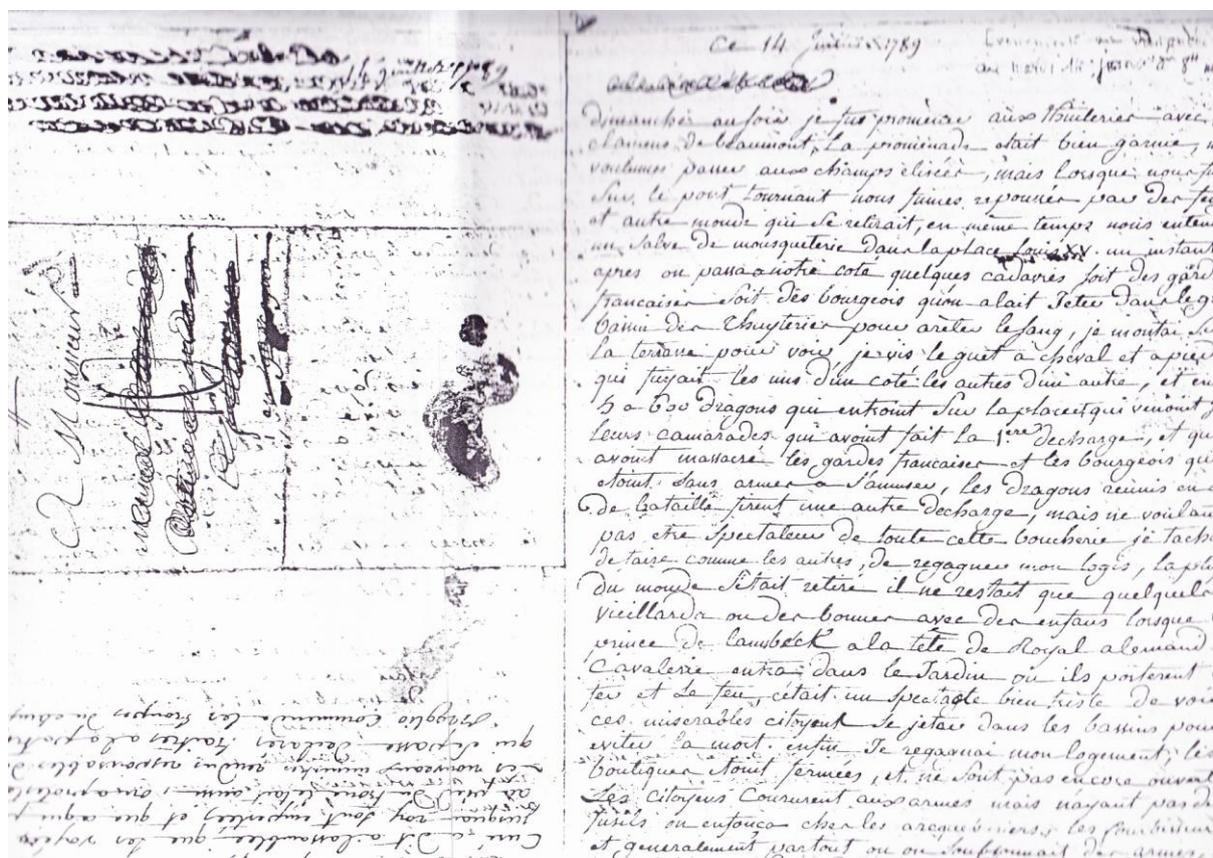


La correspondance de Jean-Louis Garac, étudiant gascon dans le Paris révolutionnaire (1788-1790)



Mémoire de Master 1
Sous la direction de Christine Dousset-Seiden
Juin 2016

Remerciements

Je tiens à remercier Madame Anne-Christine Olivier-Lizot, chargée des archives municipales de Fleurance, qui a réuni pour moi les documents disponibles sur les Garac et fait part des collections récemment obtenues par la ville.

Je suis extrêmement reconnaissante à Madame Aubry et à Monsieur et Madame Mellis pour m'avoir confié une copie de la correspondance et avoir donné leur accord à ce mémoire.

Je voudrais finalement remercier Madame Christine Dousset-Seiden pour avoir accepté de me prendre sous sa direction.

père nous permettent d'apprécier une certaine manière d'exprimer l'intimité. L'étude de ces documents personnels nous autorise un temps à échapper à la généralisation pour se concentrer sur un individu aux préoccupations matérielles et intellectuelles propres. Son statut de jeune provincial, qui doit mener sa vie d'étudiant au quotidien dans la capitale, donne un point de vue singulier sur cet espace bien particulier qu'est le Paris de la veille de la Révolution : cela sera l'objet d'une deuxième partie, qui se concentrera pour la grande part sur les lettres provenant de la période de novembre 1788 à juin 1789. Pour finir, les premières journées révolutionnaires, dès juillet 1789, offrent à Garac l'occasion non seulement de se faire rapporteur des événements, mais aussi de se mettre en scène dans son propre récit, d'y prendre parti, de choisir les informations à transmettre à sa famille et aux citoyens de province en général.

Quel intérêt peut-on avoir à suivre les traces d'un obscur étudiant gascon ? Il se trouve dans la nature de ces traces : Jean-Louis Garac vient de terminer sa thèse de baccalauréat à la Faculté de médecine de Toulouse quand il écrit la première des lettres qui feront l'objet de ce mémoire. En octobre 1788, il décide de se mettre en route pour Paris afin d'y compléter ses études. Il a 24 ans. Il entretient avec son père, médecin lui aussi, une courte correspondance qui cesse à son retour dans sa ville natale de Fleurance, dans la généralité d'Auch – et dans le tout récent département du Gers - en avril 1790.

On a retrouvé en tout 31 de ces lettres, toutes signées du fils, celles du père étant définitivement perdues. Elles sont aujourd'hui la propriété de descendants d'amis des Garac, la famille Mellis, qui ont autorisé leur copie. On peut les trouver aux archives municipales de Fleurance. Dactylographiées, ces documents peuvent aussi bien consister en un billet d'une demi-page ou de plus de 3 feuillets. La grande partie n'a été accessible que sous forme de copies, et nous n'avons pu disposer que de cinq photocopies des lettres originales, à savoir celles du 22 juin, du 14, 17 et 28 juillet et du 15 août 1789. Elles seront retranscrites avec leur orthographe originelle, et on pourra les lire en intégralité dans les annexes. Les extraits de celles dont nous ne disposons que de la version dactylographiée seront rendus selon notre orthographe contemporaine, Monsieur François de la Serve, membre de la Société archéologique du Gers qui s'était chargé de ce travail de copie dans les années 1970 ayant vraisemblablement modernisé l'écriture de Garac. En 1987, Madame de Mellis propose ces lettres à Monsieur Pierre Gérard, alors conservateur des archives départementales de la Haute-Garonne. Ce dernier en mesure l'intérêt et prévoit d'en publier une édition critique pour le Bicentenaire. Le projet n'aboutit pas, et c'est Monsieur Georges Courtès qui y consacre en 2009 deux articles dans les numéros 391 et 392 du *Bulletin de la Société archéologique, historique, littéraire et scientifique du Gers*, en se fondant sur les copies de François de la Serve. Ses connaissances sur la ville de Fleurance et sur ses personnalités ont été précieuses pour la rédaction de ce mémoire.

Les correspondances sont fréquemment choisies pour leur intérêt stylistique, littéraire : l'écrasante majorité des études se consacrent à des lettres signées par des écrivains, dans le sens où celles-ci sont souvent le prolongement même de leurs œuvres, quand elles n'en sont pas le chef d'œuvre, dans le cas de Madame de Sévigné. Les ouvrages de références sur ce genre ont été écrits par des universitaires spécialistes de littérature moderne, comme

Mesdames Marie-Claire Grassi ou Geneviève Haroche-Bouzinac¹. Les historiens demeurent partagés sur la question. Les correspondances, émanant d'un individu évidemment faillible et subjectif, est un document à utiliser avec précaution dans l'étude des grands événements, à l'instar des mémoires. La nature du document, difficile d'accès aux historiens qui doivent attendre le consentement des propriétaires et descendants pour le consulter, rend hasardeuse la tentative d'établir une historiographie du genre : l'étude des correspondances privées a surtout trouvé son terrain d'expression dans l'histoire culturelle et celle des mentalités, les ouvrages généraux sur le genre et les études de cas paraissant dans la période forte de ce mouvement dans les années 1990. L'exemple historiographique le plus remarquable en la matière est peut-être le mouvement des publications de lettres envoyées par les « poilus » de la Première guerre mondiale. Mais pour l'histoire sociale de la correspondance, c'est alors un problème de sources qui se pose : même les familles et les personnes susceptibles d'avoir entretenu une correspondance – donc sachant lire et écrire, ce qui élimine une part plus ou moins importante de la population selon l'époque – n'ont pas toutes conservé ces documents. Les études de cas se fondent en conséquence sur des lettres échangées par des familles nobles², ou issues de la bourgeoisie fortunée³ (même si une étude pionnière sur les lettres émanant des milieux ouvriers et paysans au XIX^e siècle a été menée sous la direction de Roger Chartier et Cécile Dauphin⁴) et ce mémoire ne fait pas exception. En ce qui concerne l'étude de la Révolution française, toujours peut-on distinguer, quelques vagues successives. La période charnière entre le XIX^e et le XX^e siècle voit la parution de plusieurs correspondances dignes d'intérêts, mais traitées davantage en témoignages inédits venus illustrer ce que les historiens savaient déjà des événements qu'en documents aux caractéristiques propres⁵. Puis,

¹ Citons entre autres : GRASSI Marie-Claire, *Lire l'épistolaire*, Lire (Paris. 1992) Collection Lettres Supérieures, Dunod, 1998, Paris ; HAROCHE-BOUZINAC Geneviève, *L'épistolaire*, Contours littéraires, Hachette, 1995, Paris.

² GRASSI Marie-Claire, *L'art de la lettre au temps de La Nouvelle Héloïse et du romantisme*, Slatkine, 1994, ainsi que le mémoire de LAGARDE Damien sur les relations adelphiques dans des correspondances de la région toulousaine.

³ On peut citer l'ouvrage de Cécile Dauphin, Pierrette Lebrun-Pézerat et de Danièle Pouban sur la correspondance de la dynastie industrielle des Duménil-Mertzdorff, *Ces Bonnes Lettres: Une correspondance familiale au XIX^e Siècle*, ou encore, celui de Christine Adams sur la famille Lamothe de Bordeaux, *Taste for Comfort and Status : A Bourgeois Family in Eighteenth-Century France*. Cette dernière étude est d'ailleurs davantage une analyse de ce milieu social qu'une réflexion sur le document épistolaire.

⁴ CHARTIER Roger, DAUPHIN Cécile, BOUREAU Alain *et alii*, *La Correspondance: les usages de la lettre au XIX^e siècle*, Les Nouvelles études historiques, Fayard, 1991, Paris.

⁵ Par exemple, la correspondance du docteur Rigby, publié en 1880 par sa fille Lady Eastlake, les lettres d'Edmond Géraud, publié et commenté en 1890 par Gaston Maugras, et la compilation de Pierre de Vaissières parus en 1907 sous le nom de *Lettres d'aristocrates*. On notera toutefois que ces correspondances émanent de personnalités très différentes, et sont présentées et commentées avec des objectifs divers.

entre 1953 et 1956, la revue des *Annales historiques de la Révolution française* lance un appel à des contributeurs privés, et présentent plusieurs lettres de témoins des événements du 12 au 14 juillet 1789. En fait, les historiens de la Révolution éprouvent une réticence vis-à-vis des documents du for privé, craignant l'influence de l'expérience personnelle, assujettie à l'émotion, dans l'étude d'une période aussi sujette à des débats idéologiques. Pourtant, l'étude de Joël Cornette sur la correspondance du négociant bordelais Lacombe, montre qu'un trajet individuel peut résumer les bouleversements, les aspirations et les paradoxes d'une époque ou d'une classe sociale⁶. L'analyse d'un ego-document contribue à la compréhension de la mentalité révolutionnaire et de son impact matériel et psychologique sur le quotidien. Les écrits intimes de cette nature recommencent depuis récemment à intéresser les chercheurs⁷.

Ces travaux amènent à cette question complexe : doit-étudier une correspondance pour son contenu, pour son émetteur, ou bien pour elle-même ? Jean-Louis Garac est bien loin d'être un écrivain et il a laissé relativement peu de lettres. Mais il doit bien vivre, et réclamer des subsides à sa famille, il doit rassurer celle-ci sur sa situation matérielle et sa santé, et surtout, entre deux cours d'anatomie, il se fait un devoir d'observer et de rapporter à ses proches les curiosités et les nouvelles qui pourraient les intéresser. La politique en fait partie, et les événements de 1789, puis les débats de l'Assemblée nationale prennent de plus en plus de place dans les lettres envoyées par le jeune homme. De document privé, familial, la correspondance de Garac se transforme peu à peu en témoignage d'une époque de rupture sociale et politique, rompant avec son isolation du contexte historique pour s'y fondre complètement.

L'hétérogénéité des nouvelles présentes dans une lettre adressée à la famille, pouvant concerner aussi bien la situation politique de la capitale que le prix du raisin, et l'absence apparente de séparation et d'hierarchisation dans ces données donnent plus que dans tout autre écrit personnel une impression d'inachèvement : est-ce un dialogue incomplet, univoque, ou une expression libre, mais encadrée par certaines normes ? Les informations communiquées par la lettre sont partagées entre deux niveaux de lecture : la perception et le récit. Même si

⁶ CORNETTE Joël, *Un révolutionnaire ordinaire: Benoît Lacombe, négociant, 1759-1819*, Champ Vallon, Seyssel, 1986 (date originelle de parution de la thèse : 1982, Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales.)

⁷ *Vivre la Révolution*, numéro 373 des *Annales historiques de la Révolution française*, septembre 2013, DUPRAT Annie, SAUNIER Éric, « Vivre la Révolution », 3–10.

l'épistolier essaye toujours d'être le plus exhaustif possible et si son ton est généralement neutre, il ne saurait avoir une compréhension complètement claire, précise et objective de la réalité, n'étant qu'un individu soudainement happé dans les événements. De plus, l'exercice de l'écriture lui impose une sélection des faits, sélection d'autant plus stricte que Garac n'écrit pas pour soi, mais pour être lu par un destinataire à l'identité bien déterminée, une personne proche à qui il est lié par l'affection et le respect filial. Il s'agit de voir quelle actualité est jugée digne d'être racontée à ce destinataire et à ses autres proches (les lettres pouvant être lues en famille), et comment elle l'est. Le récit dans la lettre est le langage de la présence : l'épistolier, plus ou moins discrètement, signifie à son lecteur qu'il était là, qu'il a vu, qu'il a entendu, qu'il a agi.

« Le récit agit comme un filtre qui retient ou laisse passer le degré d'implication affective de l'épistolier. Selon la relation, c'est un support symbolique du désir de partage, de reconnaissance, de séduction.⁸ »

Voir les événements à travers un témoignage personnel permet de les repenser dans l'espace et le temps. Quelle place ont-ils occupé dans l'existence de ceux qui les ont vécus ? Ces derniers ont-ils tout de suite perçu leur importance ? Une correspondance privée est aussi un outil remarquable pour entrevoir le processus de création d'un événement, à travers des témoins qui les reconstituent en s'appuyant sur un assemblage d'informations lues ou entendues, qu'ils ont tiré de rumeurs ou de journaux.

Restituer une part sans doute infime de l'existence d'un homme nous oblige à ne pas mépriser – ou oublier – le nécessaire et imprévisible détour par la psychologie pour comprendre l'évènement ; à poser aussi le problème de l'articulation entre le social et l'individuel, le changement historique et les trajectoires personnelles. Comment chacun voit-il ce qu'il vit ? La coupure existentielle est-elle la même que la coupure événementielle ?⁹

Garac est issu d'un milieu qui apparaît relativement peu dans les correspondances familiales conservées par les historiens : la bourgeoisie « à talents » de province. La première partie de ce mémoire sera consacrée à resituer les membres de la famille de Jean-Louis et leurs relations, afin d'établir un portrait d'un groupe aux valeurs et aux intérêts communs : une correspondance familiale n'est pas séparable de ce contexte. Les lettres d'un fils à son

⁸ GRASSI Marie-Claire, *L'art de la lettre... Op.cit.*

⁹ CORNETTE Joël, *op.cit.*, p.346.

Première partie :
« Votre soumis fils... »
Une correspondance familiale

Chapitre I : Une famille de notables provinciaux

Fleurance se niche au sein de la Gascogne, dans le comté d'Armagnac. Selon la tradition féodale, elle a été fondée en 1272 par le comte de Gaure, Géraud de Cazaubon, dans un contexte de lutte avec les comtes d'Armagnac : c'est lui qui donne à cette bastide construite sur une butte un nom évoquant le prestige de Florence l'italienne. De la guerre de Cent ans aux guerres de Religion, la petite ville ne cesse d'être au cœur de troubles divers, mais trouve le moyen de se doter d'une imposante église d'un beau style gothique méridional, connue aujourd'hui sous le nom de Saint-Laurent.

Un arrêt du Conseil de 1667 fait définitivement de cette cité de la généralité d'Auch, qui connaît au XV^{ème} siècle une embellie économique grâce à l'industrie de la serge, le siège de l'élection de Lomagne – les états provinciaux étant officiellement supprimés en Haute-Guyenne par le pouvoir royal en septembre 1621 - ce qui donne aux notables fleurantins des occasions de carrières dans l'administration royale, malgré les protestations de la ville rivale, Lectoure, déjà siège de la sénéchaussée d'Armagnac, plus réputée, plus peuplée¹. Fleurance reste aussi un siège de justice royale, ayant quatre autres communautés sous son ressort². L'instauration des assemblées provinciales par Loménie de Brienne en 1787 n'a guère supplanté le système par cooptation oligarchique répandu dans la région : quatre consuls sont choisis chaque année par les membres du conseil général, qui sont, depuis l'arrêt du Conseil de 9 septembre 1731, les trente bourgeois les plus taxés de la ville, sur une liste de douze candidats proposée par les consuls sortants³. La municipalité entretient depuis le XVI^{ème} siècle une école pour garçons, sous la direction des Augustins ou des Récollets : les notables peuvent mettre leurs fils au collège des Oratoriens de Lectoure, ou au collège anciennement jésuite d'Auch. S'y trouve aussi un pensionnat pour filles tenu par les Ursulines. On ne trouve pas à Fleurance d'académies ou d'organisations officielles à but culturel ou scientifique, à l'instar d'Auch où a été fondée en 1762 une Société royale d'agriculture. Il est toutefois à noter que depuis 1782, Fleurance possède sa propre loge maçonnique, formée surtout

¹ BORDES Maurice, *Histoire de la Gascogne : des origines à nos jours*, Roanne: Horvath, 1977.

² ERTA Audrey, "La Géographie judiciaire en Gascogne à la fin de l'ancien régime : la sénéchaussée d'Auch, 1716-1789.", 2008, Université Toulouse 2 Jean Jaurès, mémoire sous la direction de THOMAS Jack.

³ BORDES Maurice, *L'administration provinciale et municipale en France au XVIII^e siècle*, Société d'édition d'enseignement supérieur, Regards sur l'histoire 18, 1972.

d'hommes de lois et de bourgeois. La Vénérable loge de la Fidélité de l'Orient de Lectoure est issue d'une scission au sein de la loge fleurantine. Elles se jalourent, bien évidemment⁴.

Située dans une région aux sols marneux, où l'on cultive la vigne, Fleurance est une petite ville d'environ 2500 habitants en 1788⁵, assez prospère, se fondant dans la campagne où sont dispersées quelques minuscules concentrations d'habitats, les bordes. Elle fait pâle figure face à Auch, 8000 habitants, qui règne sur l'Armagnac et concentre autorités religieuses, administratives et culturelles, ou Lectoure, ville épiscopale de 6000 habitants : après tout, comme le dit un dicton gascon,

Quand Lectoure perdra sa fierté,
Fleurance sa pauvreté
Gimont son bon vin,
Et Beaumont son beau pain,
Le monde sera près de sa fin⁶.

Malgré cette réputation, elle jouit d'une croissance économique et industrielle dès le XVIIIème siècle, si on en croit la forte proportion d'artisans du textile et du bois. Cependant, ce n'est qu'avec le XIXème siècle que le paysage urbain se transforme : Fleurance a encore des allures de gros village rural. Les Garac habitent dans la rue Castelnau, près du centre de la ville⁷.

I.1/La famille Garac

Notre épistolier a été baptisé le 22 janvier 1764 dans cette petite ville sous les noms de Jean Louis Vincent, fils de Monsieur Jean Garac et de Demoiselle Magdelaine (ou Madeleine) Ayrems⁸. Il est difficile de savoir quel a été le prénom usuel du jeune étudiant : la multiplicité des noms donnés au baptême n'étant en rien un indice de nom composé, comme Jean-Louis, bien que cette solution ne soit pas à écarter ; étant donné la forte présence du prénom « Jean »

⁴ BORDES Maurice et PERONNET Michel, *La Révolution dans le Gers, 1789-1799*, HORVATH, 1989. On retrouvera beaucoup des membres de la loge dans la Société montagnarde fondée en juillet 1791 : Laborde, Margoet, Latour, Cahuzac, Gariepuy, etc.

⁵ Selon un recensement de 1790 relevé par Noël Cadéot, maire de la ville de 1899 à la Première guerre mondiale et érudit, elle compterait 2557 habitants, 2884 si on compte les petites communes et bordes des alentours placées sous sa juridiction.

⁶ GUIGNIER Jacques, « Fleurance pendant la Révolution », *Bulletin de La Société Archéologique, Historique et Scientifique Du Gers*, numéro 380 (2006), p. 237.

⁷ COURTÈS Georges « Un Fleurantin, présent à Paris, raconte les débuts de la Révolution de 1789. » *Bulletin de La Société Archéologique, Historique et Scientifique Du Gers*, numéro 391 (2009): 92–109. La rue s'appelle aujourd'hui Jean Jaurès.

⁸ Archives départementales du Gers, 5Mi 97, 5 E 221-1, registres paroissiaux de Fleurance, 1753-1771.

dans la famille, il est aussi à envisager qu'il ait été appelé par son deuxième ou son troisième prénom afin le distinguer des autres Garac⁹. Faute de savoir, nous le désignerons dans ce mémoire sous le prénom de « Jean Louis ». Sa marraine est une fillette de six ans, sa sœur aînée Jeanne Françoise, née le 22 novembre 1757¹⁰. Il sera d'ailleurs lui-même le parrain de sa sœur cadette Jeanne Marie, qui naît le 26 avril 1769¹¹. Ce sont là les trois enfants survivants du couple Garac en 1788 : avant Jean Louis, un petit Jean Marie avait vu le jour en 1760 pour mourir en 1762, également l'année de naissance et de décès d'une autre sœur, Marie Louise¹². Leurs parents s'étaient mariés à la fin de l'année 1756. Magdelaine Ayrems (dont le nom semble adopter une nouvelle orthographe à chaque apparition : Ayrem, Airem, Ayrens, Deyrems, Dairem...) est originaire de la commune voisine de Saint-Clar, et est née, semble-t-il, en 1727¹³. Jean Louis ne fait pas référence dans ses lettres à ses oncles et tantes maternelles, pourtant nombreux : sans doute étaient-ils trop éloignés, trop dispersés, pour qu'il ait bien pu les connaître. Elle apporte à son mari une dot de 10 000 livres, ce qui en fait une des mariées les plus richement pourvues de la ville et des ses alentours¹⁴. Identifier l'origine sociale de cette famille n'est pas aisé : bourgeois vivant de leurs propriétés ? Négociants ? Hommes de loi ? Il est à noter que certains membres de la famille ont fait leurs études à l'Université de Toulouse : on trouve un Jean Dayrem, clerc en 1738 ; Pierre, licencié en droit en 1770 ; Jean Charles, inscrit en droit en 1772-1773¹⁵. Avec les fonds apportés par son épouse, Jean Garac achète quelques jours plus tard une maison et quelques terres dans la ville¹⁶.

On peut formuler toutefois une hypothèse plus claire en ce qui concerne celui-ci : à la fin de l'année 1711, Monsieur Louis Garac, conseiller municipal épouse la demoiselle Marianne de Dagos, fille de « Noble » Jean Pierre de Dagos¹⁷. Des trois enfants de ce mariage, aucun ne survit plus de deux ans. On retrouve Louis Garac en 1721, baptisant une fille, Marie, qu'il a eu de sa troisième épouse, Marie Duberry, Marianne de Dagos étant décédée en 1716, comme en 1719 la femme qu'il avait épousé après elle, Jeanne Moysset. Après Marie vinrent Jean-

⁹ DAUMAS Philippe, *Familles en Révolution : vie et relations familiales en Île-de-France, changements et continuités 1775-1825*, Presses universitaires de Rennes, 2003, p.179.

¹⁰ Arch. Dép. du Gers, *Ibid.*

¹¹ *Ibid.*

¹² *Ibid.*

¹³ Arch. Dép. du Gers, 5Mi 186 E supplt 3491, registres paroissiaux de Saint-Clar 1711-1734.

¹⁴ Arch. Dép. du Gers, 2C 440, Registre des contrôles des actes et des insinuations, Bureau de Fleurance, contrats de mariage, 1753-1784.

¹⁵ FERTE Patrick, *Répertoire géographique des étudiants du Midi de la France, 1561-1793 : pour une prosopographie des élites*, Presses de l'Université de Toulouse 1 Capitole, 2013.

¹⁶ Arch. Dép. du Gers, 2C 438, table des acquéreurs, 1734-1783.

¹⁷ Arch. Municipales de Fleurance. Louis Garac décède en 1741, à l'âge de 62 ans.

Baptiste en 1722, et Jean, le père de Jean Louis, en 1725, d'où son appellation de « Garac cadet » qui apparaît sur l'adresse des lettres. Jean Louis salue presque systématiquement dans la conclusion de ses lettres son oncle Jean-Baptiste, médecin lui-aussi, qui a épousé en 1757 la demoiselle Françoise Christine Dubarry du Colomé, issue d'un milieu assez distingué pour prétendre à la possession de terres seigneuriales (elle décède en 1785) et qui est dans doute liée à Barthélémy Dubarry du Colomé, président de l'élection de Lomagne en 1749¹⁸ : ils ont entre 1759 et 1771 cinq enfants dont Garac ne parle guère¹⁹. Enfin, mentionnée dans toutes les lettres sans exception, la sœur de Jean, Marie, que Jean Louis appelle affectueusement « tata Lebé », est veuve depuis au moins 1746 d'un Monsieur Gabriel Lebé qu'elle avait épousé en 1742²⁰. Elle ne semble pas avoir eu d'enfants, ni s'être remariée. Elle habite près de ses frères dans une maison qu'elle a achetée en 1761²¹, et est restée toujours très proche de ses neveux et nièces. Sur le registre où son mariage est indiqué, elle est désignée sous le nom de Marie « de » Garac : la famille a-t-elle des origines nobiliaires, ou du moins des prétentions en ce sens ? D'autant que, comme nous l'apprend une lettre de janvier 1789, la famille possède un sceau, que nous n'avons malheureusement pas pu retrouver. Les Garac semblent toutefois avoir renoncé définitivement à faire usage de la particule depuis les années 1750.

La famille s'agrandit avec le mariage de Jeanne Françoise et de Bernard Lafitte en 1778, qualifié de « bourgeois » dans les registres, de « négociant » dans d'autres. Le couple a entre 1781 et 1787 cinq enfants (dont quatre survivent), dont un Jean Louis en 1784, nommé d'après son oncle et parrain, qui est alors à Toulouse pour ses études²². L'étudiant fait figurer sa sœur et son beau-frère dans presque toutes ses lettres sous le nom de « Monsieur et Demoiselle Lafitte ».

I. 2/ Une dynastie médicale ?

Suivant les traces de nombre de membres de sa famille et de son entourage, Jean Louis Garac a choisi la profession de médecin. Il obtient le grade du baccalauréat à la faculté de

¹⁸ FERTE Patrick, *op.cit.*

¹⁹ Arch. Dép. du Gers, 5Mi 97, 5 E 221-1, registres paroissiaux de Fleurance, 1753-1771. Un de ces cousins, Jean Marie, sera membre de la Société montagnarde cofondée par Jean Louis.

²⁰ Dans son article consacré à la correspondance de Garac dans le numéro 391 du *Bulletin Archéologique, Historique, Littéraire et Scientifique du Gers*, M. Georges Courtès écrit que Marie Garac a épousé un Monsieur Labé en 1769 ; Il semblerait que Gabriel Lebé soit mort peu de temps après son mariage, soit en 1745, soit en 1746, après que Marie ait accouché d'un enfant mort-né en 1745.

²¹ Arch. Dép. du Gers, 2C 438...

²² Arch. Dép. du Gers, 5Mi 97, 5 E 221-2, et 5Mi 97, 5 E 221-3, registres paroissiaux de Fleurance. 1772-1782 et de 1783-1791. Ils auront aussi deux autres enfants en 1792 et 1796.

médecine de Toulouse, le 2 avril 1788²³ sous la présidence de Darrazat, et sans doute la licence peu de temps après, bien que nous n'en avons pas de traces écrites. C'est d'ailleurs à l'occasion de la préparation de sa soutenance que Garac a envoyé la première des lettres que nous avons conservé, où l'étudiant demandait à son père de lui envoyer son certificat de maître ès arts et lui dédiait sa thèse²⁴. Au dos de la lettre, nous avons le seul témoignage écrit de Garac le père : il a utilisé la feuille comme brouillon pour préparer lui-même une lettre de remerciements à un professeur (Darrazat ?) pour avoir pris son fils sous sa direction.

Jean Garac cadet, le père de Jean Louis, a fait comme lui ses études à l'Université de Toulouse, où il reçoit sa maîtrise ès arts, diplôme indispensable pour continuer ses études, le 25 juin 1751, et poursuit des études de médecine, obtenant le baccalauréat en 1753 et la licence en juillet-août 1754²⁵. Il n'a pas été tenté, comme un peu moins de la moitié des étudiants de médecine de son époque, d'aller prendre ses grades à la très prestigieuse faculté de médecine de Montpellier²⁶, selon un usage qui veut que les aspirants médecins ne valident pas nécessairement leurs études dans les universités où ils les ont entreprises, par recherche de prestige et d'économie²⁷. Il faut dire que la Faculté de médecine de Toulouse exerce une grande attraction sur les étudiants gascons : entre 1758 et 1786, les ressortissants du diocèse d'Auch forment environ 9,5% des effectifs, dépassant ainsi les 8% fournis par le diocèse de Toulouse²⁸. Certes, avec ses 22,2 inscriptions annuelles en moyenne entre 1760 et 1789, cette dernière est encore loin de Montpellier (71,2 inscriptions annuelles), de Paris (45,5) ou de Strasbourg (35,7)²⁹, mais, notamment avec le recrutement en 1773 de Jean-Baptiste Gardeil, un ami de d'Alembert qui tâche de moderniser l'enseignement et de lutter contre l'absentéisme des professeurs, elle décerne de plus en plus de grades, et cumulera 109 baccalauréats entre 1789 et 1793, date de sa suppression³⁰.

²³ FERTE Patrick, *op.cit.*

²⁴ Lettre du 23 mars 1788.

²⁵ FERTE Patrick, *op. cit.*

²⁶ JULIA Dominique, REVEL Jacques, *Les universités européennes du XVIe au XVIIIe siècle : histoire sociale des populations étudiantes*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, Recherches d'histoire et de sciences sociales 18, 1989: selon une enquête menée entre 1803 et 1806, cette université produirait 46% des diplômés en médecine.

²⁷ *Ibid.* C'est surtout le cas pour les étudiants parisiens qui passent leurs grades à Montpellier : ils y coûtent 12 fois moins cher qu'à Paris. Il existe aussi des universités de complaisance spécialisées dans la délivrance de grades faciles et à bas coût : c'est le cas des universités d'Orange, d'Avignon ou de Valence. Être un « docteur à la fleur d'oranger » n'est guère glorieux.

²⁸ FERTE Patrick, « La Faculté de médecine de Toulouse au XVIIIème siècle : dans l'ombre de Montpellier » in FOUCAULT, Didier, LILE Pierre C., et alli, *Médecine et médecins à Toulouse au siècle des Lumières : actes du 5e colloque du Centre d'Etude d'Histoire de la Médecine, Toulouse, 14 octobre 2006*, Toulouse, Collection Méridiennes, FRAMESPA-UMR 5136, 2010.

²⁹ JULIA Dominique, REVEL Jacques, *op.cit.*

³⁰ FERTE Patrick, *art. cit. in* FOUCAULT, Didier, LILE Pierre C., et alli, *Médecine et médecins à Toulouse...*

Après avoir obtenu sa licence, Jean semble être tout de suite rentré s'installer à Fleurance, rejoignant son frère Jean Baptiste, qui exerce lui aussi la médecine dans la petite ville, et se marie deux ans plus tard – parcours qui, on le verra, sera imité par son fils. Il est un des membres de la direction de l'Hôpital Saint-Jacques et de celui de Saint-Pierre, et est chargé en 1767 du traitement des indigents, charge pour laquelle il obtient des émoluments versés par la communauté³¹. Il ne manque ni de zèle ni de désir de reconnaissance. Lorsqu'un arrêt du Conseil crée en 1776 la « Commission de médecine à Paris pour tenir une correspondance avec les médecins de province pour tout ce qui peut être relatif aux maladies épidémiques et épizootiques » (c'est son nom complet), il répond à l'appel. La commission fusionne en 1778 avec la « Commission pour l'examen des remèdes secrets et des eaux minérales » pour créer la Société royale de médecine, dirigée par Félix Vicq d'Azyr qui en est son secrétaire perpétuel³². Prenant pour maîtres mots expérimentation et observation, voulant renouveler la pensée médicale face à l'immobilisme de la Faculté de médecine de Paris, elle répond à un désir de la monarchie d'un meilleur encadrement médical du royaume, en s'appuyant sur les intendants : un projet de Calonne en 1786 proposait de nommer des subdélégations d'un ou deux médecins qui devaient prévenir le médecin supervisant la généralité en cas de risque d'épidémies, celui-ci collaborant avec l'intendant³³. La Société peut compter sur un réseau de 150 correspondants médecins de province. Garac en fait partie : dès mai 1776, il envoie à la commission un rapport sur des bestiaux morts de manière suspecte à la métairie de Las Marquères, dans un contexte d'épizooties dans la région d'Auch, puis rend deux mémoires en 1777 sur des épidémies de « fièvre putride bilieuse » survenues à Fleurance, avant d'enquêter sur une fièvre catarrhale en 1785³⁴. Son frère aîné avait lui aussi envoyé une lettre sur une maladie épidémique du bétail en 1775, ainsi qu'une autre de 1786 où il conseillait des « frictions mercurielles » pour préserver les malades atteints de la rage³⁵, dans un contexte de division autour de l'inoculation de la petite vérole. Mémoires d'observation médicale surtout, les lettres des frères Garac témoignent d'une volonté de remplir une fonction de représentant du progrès scientifique et hygiénique luttant contre les maux du peuple.

³¹ Archives municipales de Fleurance, délibérations de l'hôpital Saint-Jacques du 18 octobre et du 29 novembre 1767.

³² BORDES, Maurice, *La Lutte contre les épidémies dans la Généralité d'Auch à la fin de l'Ancien Régime*, Auch, 1973.

³³ *Ibid.*

³⁴ Bibliothèque de l'Académie de médecine, SRM 88-204, inventaire des Archives détaillées de la Société royale de médecine, SRM 174B, dossier 16, pièce 1, 2, 3, 4 et 33.

³⁵ Bibliothèque de l'Académie de médecine, SRM 88-204, inventaire des Archives détaillées de la Société royale de médecine, sous-dossier 16, pièce 1.

Les origines des Garac restant assez vagues, on ne sait depuis quand date cet enracinement dans la médecine. La profession de médecin est généralement choisie par des familles à la fortune déjà solidement établie³⁶. Si l'hypothèse Louis Garac est validée, la famille serait apparentée à des personnages qualifiés de « nobles », les de Dagos, peut-être seigneurs des environs. L'ancrage dans le milieu médical est peut-être confirmé par les alliances choisies par les Garac. En effet, des archives judiciaires concernant une affaire d'infanticide à Fleurance en 1744 mentionnent un certain Charles Lebé, docteur en médecine, chargé par le consulat de l'autopsie du cadavre³⁷ : il n'est pas improbable qu'il soit apparenté à Gabriel Lebé, l'époux de Marie Garac, et il se pourrait que ce dernier ait été également médecin. Les Garac ont depuis un certain temps acquis leur place parmi les notables de Fleurance.

I. 3/ Milieu et fréquentations

Par deux fois, Jean Garac est nommé au consulat de Fleurance³⁸, d'abord en septembre 1764, puis en 1766 avec son ami médecin Raymond Lebé (peut-être lié à son beau-frère), signe d'un réel rôle dans la gestion de la ville et d'une respectabilité confirmée au sein de la bonne société de la ville, les consuls étant choisis par les parmi les citoyens les plus taxés, donc les plus fortunés. En 1774, son frère et lui sont officiers municipaux avec d'autres notables, comme Dulong fils, lui aussi médecin et ami de la famille. Il est aussi élu syndic de la commune le 24 avril 1788, et le reste jusqu'en 1790 où est instaurée une nouvelle organisation municipale³⁹ : il est donc d'habitude chez les Garac de défendre ardemment les intérêts de leur ville. Cette position leur permet de former alliances et amitiés avec la bonne bourgeoisie locale, et même quelques familles nobles. Jean Louis Garac n'utilise jamais de prénoms quand il fait référence à des connaissances ou des amis de la famille, ce qui pose des difficultés pour identifier précisément les personnes en question. On peut néanmoins identifier plusieurs familles auxquelles il fait allusion, même s'il est compliqué de savoir la force des liens qui les unissent avec les Garac : intérêt, amitié, mélange des deux ? Les Laborde⁴⁰ sont nombreux et influents à Fleurance, donnant à la ville maints hommes de lois, ecclésiastiques

³⁶ ADAMS Christine, *A Taste for Comfort and Status : A Bourgeois Family in Eighteenth-Century France*, Pennsylvania State University Press, 2000.

³⁷ CADEOT Noël, "La justice consulaire au Comté de Gaure." *Bulletin de la Société gersoise des études locales de l'enseignement public*, no. 5, 1923.

³⁸ Archives municipales de Fleurance, notes de Noël Cadéot.

³⁹ COURTES Georges "Un Fleurantin, présent à Paris, raconte les débuts de la Révolution de 1789." *Bulletin de La Société Archéologique, Historique et Scientifique Du Gers*, numéro 391 (2009): 92-109.

⁴⁰ Lettres de janvier 1789 et du 9 avril 1790. Garac généralement parle de « Laborde et son neveu » : étant donné le nombre de Laborde de branches diverses originaires de Fleurance, difficile de les identifier précisément.

et médecins⁴¹, épousant des filles issues de la bourgeoisie et de la noblesse de robe des alentours. C'est ainsi qu'ils sont apparentés à une autre famille dont est issu un autre ami des Garac, Mellis⁴², qui apparaît dans six de ses lettres⁴³. Une indécision plane sur son identité précise, mais il semblerait qu'il s'agisse d'un des fils du lieutenant-général de police de Fleurance, avocat au Parlement et capitoul Barthélémy de Mellis, Pierre Marie, né en 1768, garde du corps de la maison du Roi en octobre 1789⁴⁴. Les Garac semblent d'ailleurs être liés à des familles monopolisant les places au consulat de Fleurance et à l'élection de Lomagne. Par exemple, les Moysset, auxquels le grand-père de Jean Louis avait été lié par le mariage, se succèdent au poste de lieutenant de l'élection, et donneront un député à la Convention et au Directoire, Jean Moysset, né en 1726, qui a épousé en 1753 la demoiselle Jeanne Marie Dubarry de Colomé, sœur de Françoise-Christine, la défunte épouse de l'oncle Jean-Baptiste. Ils connaissent aussi des familles ayant donné des capitouls à la ville de Toulouse : un François Philippe Gariepuy, « écuyer » l'a été pour l'année 1765 ; chez les Bellegarde, Antoine Guillaume, « écuyer » en 1770, et François « conseiller sénéchal et présidial de Toulouse, seigneur de Larra » en 1774⁴⁵; Jean Louis fait ses études en compagnie des jeunes fils de cette bourgeoisie en voie d'anoblissement, cultivant une amitié assez proche avec « Bellegarde », jeune homme de son âge qui s'intéresse comme lui aux affaires politiques de son pays en 1789. Garac a même l'occasion de lier connaissance avec des membres de la haute noblesse, comme Monsieur de la Pommeraye, neveu de la directrice du couvent des Ursulines de Fleurance, que les Garac connaissent bien, « un bien honnête militaire dont j'ai reçu toute espèce d'amitié⁴⁶ ». Il côtoie également à Paris des jeunes Fleurantins d'une petite et moyenne bourgeoisie moins aisée, par exemple deux frères, les Tarissan, fils d'un négociant, « deux braves garçons qui ont de très bons sentiments », mais dont « l'ainé a l'air

⁴¹ FERTE Patrick, *Répertoire géographique des étudiants du Midi de la France, 1561-1793 : pour une prosopographie des élites*, Presses de l'Université de Toulouse 1 Capitole, 2013 : entre 1718 et 1787, on trouve douze Laborde de Fleurance licenciés en droit, médecine et théologie.

⁴² Arch. Dép. Du Gers, 5Mi 97, 5 E 221-1, registres paroissiaux de 1753-1771, et 5Mi 97, 5 E 221-2, registres paroissiaux de 1772-1782. En 1757, Jean Laborde épouse la demoiselle Pétronille de Lamalatie La sœur de celle-ci, Elisabeth, a épousé Barthélémy de Mellis la même année. Les de la Lamalatie sont aussi alliés avec une autre dynastie locale, les Percin, qui occupent le consulat de Fleurance depuis le XVII^e siècle.

⁴³ Lettres du 28 juillet, 12 septembre, 7 octobre 1789 et du 23 janvier, 26 février et 9 avril 1790.

⁴⁴ Monsieur Georges Courtés avait avancé l'hypothèse que les Garac avaient pu connaître Antoine de Mellis, né en 1727, intendant de la marine au Québec, puis à l'Île Bourbon, avant de revenir dans sa Fleurance natale en 1784, mais ce dernier étant décédé en 1786, il ne peut pas être celui qui apparaît dans les lettres de Jean Louis Garac (site genealogiequebec.info).

⁴⁵ DUROSOY Barnabé Farmian, *Tableau chronologique des noms de Messieurs les Capitouls de la Ville de Toulouse, extrait par année savoir ; depuis l'année 1147 jusques et compris l'année 1294 de Annales de la ville, par Durrozoy, depuis l'année 1295 jusques et compris l'année 1687 des registres historiques de l'Histoire de la ville ; Et depuis l'année 1688 jusques et compris la présente année 1786, des signatures des Capitouls, trouvées au greffe de l'Hôtel de ville. Par les sieurs Abel et Froidefont.*

⁴⁶ Lettre 20 février 1789.

battu de l’oiseau [...], la misère est vraisemblablement chez le père et ils n’ont pas l’air fort pécunieux soit dit en passant.⁴⁷» La compassion face à la gêne financière se teinte de désapprobation avec le cas des frères Bigourdan, fils d’un chirurgien : « l’aîné vit je ne sais comment et le cadet est sans habit mais tous les deux ne font rien pour leur état ni jamais rien fait cela soit dit entre nous⁴⁸ ». Les Garac cultivent en effet le goût du travail et de l’aisance honnête.

La famille jouit d’une situation financière plutôt confortable, si on en juge par le simple fait qu’elle soit capable d’envoyer leur fils poursuivre ses études à Paris et de l’y entretenir là-bas. Les frères Garac avaient apporté à leurs épouses des douaires de 12 000 livres pour Jean-Baptiste, 5000 livres pour Jean⁴⁹. Frère aîné, Jean-Baptiste dispose de la plus grande part de la fortune des Garac : entre 1754 et 1761, il peut se permettre plusieurs achats de terres et de biens divers pour des sommes allant de 110 à environ 1800 livres⁵⁰. En plus de ses honoraires de médecin, Jean Garac peut compter sur les revenus de propriétés foncières qu’il possède dans la campagne environnante : il est propriétaire de la métairie de Las Marquères⁵¹, où il avait mené une enquête sur les épizooties qui déciment son bétail. On peut en trouver des allusions dans les lettres de son fils : il le félicite d’avoir renvoyé les « bordiers » qui s’occupaient de ses terres, une « troupe de voleurs » selon lui⁵², s’inquiète pour la santé de son père, qui a manifestement contracté des « contentions musculaires » en participant à la mise en tonneau du produit de ses vignes⁵³, se réjouit des conditions météorologiques idéales pour les vers à soie⁵⁴, conseille son père sur une querelle qu’il a eu avec le curé de la paroisse à propos du prélèvement des dîmes sur les récoltes⁵⁵. Jean Garac a pu pourvoir sa fille aînée Jeanne Françoise d’une dot s’élevant à 6000 livres, ce qui, même si le chiffre est moins élevé que celui des dots de sa mère ou de l’épouse de son oncle, reste une somme coquette. La famille de Magdelaine Ayrems semble également avoir eu assez de fortune pour que cette dernière devienne une des créancières d’une certaine Madame de Cazes : quand la vieille dame meurt le 28 mai 1789, elle doit à Madame Garac la somme de 10 000 livres que Jean-Louis s’efforcera de récupérer sur les biens que l’aristocrate a laissés. Son apparition dans la correspondance permet au lecteur de constater la différence entre une relation d’intérêt et des

⁴⁷ Lettres du 22 mars et du 31 mars 1789.

⁴⁸ Lettre du 7 octobre 1789.

⁴⁹ Arch. Dép. du Gers, 2C 440...

⁵⁰ Arch. Dép. du Gers, 2C 438...

⁵¹ Archives municipales de Fleurance.

⁵² Lettre du 13 mars 1789. Le terme gascon de bordier désigne sans doute des métayers.

⁵³ Lettres du 31 mars 1789 et du 20 avril 1789.

⁵⁴ Lettre du 16 mai 1789.

⁵⁵ Lettre du 28 juillet 1789.

relations amicales : si, de son vivant, ils s'échangent respects et amitiés et promettent de se rendre visite sur le papier⁵⁶, après le décès de la dame et les différentes difficultés que le jeune homme rencontre pour se faire rembourser, celui-ci n'hésite à dire à son sujet que

« cette vieille malheureuse ne vous caressait que pour vous faire perdre, car telles étaient ses intentions.⁵⁷ »

Garac provient d'une bourgeoisie provinciale aisée « à talents », sortant des universités, propriétaire, vivant de ses rentes, appartenant au cercle restreint des notables pouvant avoir des postes de gestion au sein des municipalités⁵⁸. Ce milieu fournit au Tiers Etat la majorité de ses députés lors des élections pour les Etats généraux. S'intéressant à l'agronomie, au progrès de la médecine, les Garac sont animés d'un « esprit patriotique⁵⁹ », s'enthousiasmant pour les réformes économiques et politiques contre le caractère rigide des corporations et des structures de l'Ancien Régime⁶⁰. Préoccupations, qui, par l'intermédiaire de la lettre, sont renforcées par l'espace familial.

⁵⁶ Lettre du 31 mars 1789

⁵⁷ Lettre du 12 décembre 1789.

⁵⁸ VOVELLE Michel, *Nouvelle histoire de la France contemporaine : 1787-1792*, Paris, Édition revue et mise à jour, Éd. du Seuil, Points H101, 1999.

⁵⁹ Lettre de janvier 1789.

⁶⁰ GOUBERT Jean-Pierre, LORILLOT Dominique, *1789, le corps médical et le changement : les cahiers de doléances des médecins, chirurgiens et apothicaires*, Toulouse, Privat, Résurgences, 1984.

Chapitre II : L'espace familial dans la lettre

On a retrouvé en tout 31 lettres envoyées par Jean Louis Garac à son père. La plus ancienne est datée du 23 mars 1788 et a été envoyée depuis Toulouse, la suivante depuis Bordeaux en le 17 novembre de la même année. Vingt-neuf de ces lettres ont été écrites pendant le séjour de l'étudiant à Paris, la dernière mentionnant les dates du 26 et du 27 avril 1790. Leur longueur est variable : la plus courte est une simple missive d'environ 160 mots, la plus longue en compte 1625 (il s'agit de celle consacrée au récit des journées d'octobre) ; si on calcule la moyenne, on obtient 810 mots. Il arrive à Garac de tasser et de réduire son écriture, ou d'écrire à la verticale sur l'espace restant quand la place lui manque et quand il veut préciser ou ajouter une information à la dernière minute – quitte parfois, à s'en rendre compte lui-même : « Voilà bien des folies, il ne me reste de l'espace que pour vous réitérer que je suis avec le plus sincère attachement [...] »⁶¹. Toutefois, il prend généralement le soin, en règle avec l'étiquette épistolaire, d'indiquer la date de l'écriture de la lettre, et de séparer par des espaces l'apostrophe (« Mon très cher père »), le texte, les formules de respect et de salutation, et enfin la signature, même s'il ajoute un post-scriptum ou divers addenda plus ou moins courts dans l'espace qui lui reste en dessous dans plus du trois quart de ses lettres. Garac peut aborder, on le verra, des objets très diversifiés dans ses lettres, parfois sans lien entre eux et sans transition, comme on le ferait dans une conversation, mais prend toutefois le soin de revenir à la ligne quand il va changer de sujet. Selon les usages de l'époque, il écrit l'adresse verticalement au milieu de la dernière feuille, puis plie l'ensemble de sorte, apparemment, à en faire un rectangle allongé qu'il scelle à la cire⁶². L'adresse indiquée est toujours « Monsieur Garac cadet, docteur en medecine, à Fleurence [sic] en Gascogne ».

L'écriture de Jean Louis Garac est petite, claire et fine, et est assez agréable à lire. Elle adopte une forme parfois très cursive, avec par exemple un d très particulier, un peu à l'ancienne, dont l'aspect de boucle lui donne des airs de 9 à l'envers. Sa signature suit la même règle, mais pour se distinguer de son père et de son oncle, Jean Louis ajoute un étrange paraphe compliqué, composée à la fois de quadrillage et de boucles⁶³. Son orthographe est très bonne, selon les normes fluctuantes du XVIIIème siècle : il accorde par exemple presque toujours parfaitement les noms en genre et nombre. Il fait cependant des erreurs récurrentes : il écrit systématiquement « letre » et « asssemblée », met « eau » à la place de « au » (« jeaune »), et

⁶¹ Lettre du 20 avril 1789.

⁶² GRASSI Marie-Claire, *Lire l'épistolaire*, Paris, Lire, Collection Lettres Supérieures, 1998.

⁶³ Voir annexes.

tend, comme beaucoup de lettrés d'ailleurs, à doubler de manière aléatoire certaines lettres (« truitte, « royalle »), ou à faire l'erreur inverse (« jay appris », « arété »). En ce qui concerne les verbes conjugués, il semble adopter des règles personnelles : il prend une orthographe contemporaine pour l'imparfait de la troisième personne du singulier (« elle se faisait »), mais revient au français moderne pour l'imparfait ou le passé composé à la première personne du singulier (« jay receu », « j'achetay »), ou pour la troisième personne du pluriel (« s'etoient », « pretendoient ».)

Il est à noter que Jean Louis Garac, et sans doute la majeure partie des membres de sa famille, parlent le gascon, ce qui est d'ailleurs une nécessité pour se faire comprendre par des patients ou des métayers ne parlant que ce dialecte. C'est la langue que le jeune homme utilise pour discuter avec ses amis et compatriotes⁶⁴, même à Paris : pourtant, il a recours au français pour s'adresser à l'écrit à son père. La langue régionale est donc moins une langue de l'intimité que de l'oralité, et l'étudiant en a intériorisé la séparation avec la langue de l'écrit, donc celle de l'échange épistolaire, même au sein d'une famille gasconne. Il n'empêche que l'épistolier n'a pas honte de parler patois, et que, on le verra plus tard, cette langue permet une intégration au sein d'une communauté d'immigrants d'une même province qui s'entraident à l'occasion.

Garac n'emploie presque pas de ponctuation et peu de majuscules, ce qui donne parfois à ses paragraphes l'air de longues phrases décousues. Il a tendance en effet à écrire comme il parlerait, et les pauses sont plutôt suggérées qu'indiquées, à charge pour celui qui lit de les placer.

II. 1/ « Mon très cher père »

Toutes les lettres sans exception sont adressées au père, Jean Garac, chef de la famille et détenteur du pouvoir économique. Sa présence, et le rapport de soumission respectueuse qu'un enfant doit assumer avec son père selon la tradition, pèsent sur la construction de la lettre. La partie liminaire de la lettre, qui l'ouvre, et la formule annonçant la signature, qui la clôt officiellement (si l'on ignore les post-scripta), séparés du texte placent toute la correspondance au cœur de cette relation : « Mon très cher père » est le vocatif par excellence, présent dans toutes les lettres, tandis que Garac se désigne généralement par « votre soumis fils », ou bien « votre très humble et soumis fils », ou d'autres combinaisons des mêmes

⁶⁴ Lettre du 22 mars 1789.

termes. Cette revendication d'infériorité peut choquer aujourd'hui, mais elle ne provient pas nécessairement d'un fils craintif sous la tutelle d'un patriarche tout-puissant. Il faut d'abord y voir la persistance des codes imposés par les manuels épistolaires du XVIII^e siècle, fondés sur le respect scrupuleux de la hiérarchie familiale et sociale, la modération des épanchements affectifs et « l'oubli de soi⁶⁵. » Selon cette même règle, Garac vouvoie son père. Fait intéressant, car, comme Marie-Claire Grassi l'a observé en étudiant des correspondances familiales de membres de la petite et moyenne noblesse entre 1700 et 1820, le tutoiement, même s'il reste minoritaire, a tendance à être de plus en plus employé entre membres d'une même famille au fil de cette période⁶⁶. Doit-on y voir un phénomène propre aux épouses aristocrates délaissées ? Le jeune Edmond Géraud, écrivant dans les mêmes années que Garac, et issu comme lui de la bourgeoisie fortunée (il est le fils d'un riche armateur de Bordeaux), tutoie son père et l'appelle « Papa⁶⁷. » Sans doute Garac évite le tutoiement, signe de familiarité d'égal à égal et « langage de l'âme⁶⁸ », de l'épanchement affectif, le père restant pour lui une figure auquel on doit respect filial, d'autant plus qu'il est encore sous sa dépendance juridique et financière. Toutefois, l'humilité n'est pas la seule posture adoptée par Garac le fils par rapport à Garac le père. Dans deux lettres, il emploie la formule de salutation moins formelle de « tout à vous⁶⁹ », et dans deux autres il se qualifie par « votre /plus/ sincère ami⁷⁰ ». Le père est donc à la fois respecté et considéré avec tendresse comme un ami et collègue d'âge mûr avec qui on peut discuter médecine et politique.

Le plaisir d'échanger des lettres avec sa famille et de recevoir de leurs nouvelles est un thème qui revient très souvent dans la phrase liminaire du texte : cette démonstration d'affection est d'ailleurs parfois étendue à l'objet même de la lettre (« votre chère lettre⁷¹... »). En fait, l'intimité se traduit plutôt par un relâchement de l'étiquette épistolaire⁷². Si Garac respecte scrupuleusement les formules de salut et d'adieux qui identifient ses destinataires, il néglige souvent de rédiger l'introduction de rigueur de les remercier pour leur lettre et s'assurer de leur bonne santé, et entre dans le vif du sujet qu'il souhaite aborder. Si on examine le contenu des premières phrases de chaque lettre, on s'aperçoit que la famille tient

⁶⁵ GRASSI Marie-Claire, « Naissance de l'intimité épistolaire (1780-1830). » *L'invention de l'intimité au Siècle des Lumières*, revue *Littérales*, no. 17, 1995

⁶⁶ GRASSI Marie-Claire, *L'art de la lettre au temps de La Nouvelle Héloïse et du romantisme*, Slatkine, 1994. Le tutoiement est par exemple présent dans 18% des lettres écrites entre 1770 et 1820.

⁶⁷ GERAUD Edmond, *Journal d'un étudiant pendant la révolution*, présenté par Gaston MAUGRAS, C. Lévy, 1890, Paris.

⁶⁸ GRASSI Marie-Claire, *L'art de la lettre... op. cit.*, p.178.

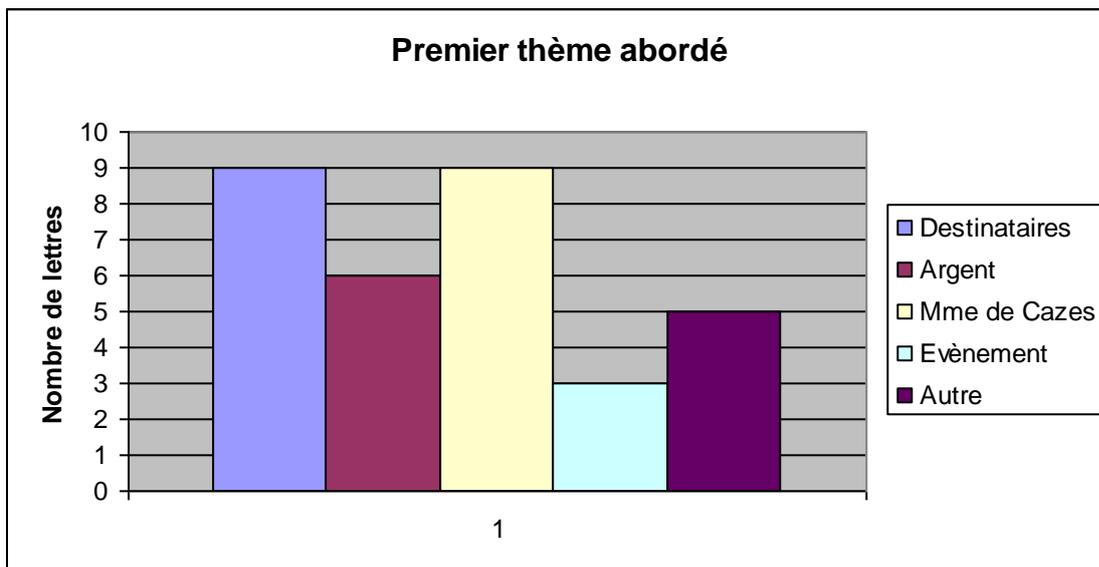
⁶⁹ Lettres du 13 mars 1789 et du 16 mai 1789.

⁷⁰ Lettres du 26 février 1790 et du 9 avril 1790.

⁷¹ Lettre du 16 mai 1789.

⁷² GRASSI Marie-Claire, « Naissance de l'intimité épistolaire (1780-1830). » *Art. cit.*

une bonne place, mais n'est pas majoritaire pour autant. On peut affirmer que les lettres les plus abruptes de Garac sont celles racontant l'avancée de l'affaire Mme de Cazes, l'exemple le plus frappant étant la très brève lettre du 6 juin 1789, commençant par « Je n'ai qu'un instant pour vous écrire », et les trois lettres presque entièrement consacrées au récit des journées révolutionnaires⁷³. Elles ont été toutefois écrites dans des perspectives très opposées : les premières marquées par un devoir intériorisé de défense des intérêts de la famille, les secondes par un sentiment d'urgence face à l'actualité. Ces informations, par leur importance, priment sur les rites épistolaires, et justifient auprès des destinataires cette brutalité.



En effet, le père ne garde pas les lettres de son fils entièrement pour soi. Il est d'usage en effet de lire en famille les lettres envoyées par un proche absent⁷⁴ : c'est un divertissement autant qu'une « gazette vivante, rapide et commentée, indispensable et surtout unique élément d'information.⁷⁵ » De fait, il semblerait que les lettres de Jean-Louis, du moins certaines d'entre elles, aient circulé en dehors du cercle familial : les lettres datées du 14 juillet et du 17 juillet, qui ont dû acquérir très rapidement une grande valeur de témoignage, ont été raturées par une encre différente de celle employée par Jean-Louis au niveau de l'adresse et des passages mentionnant le nom de la famille. Jean Garac a peut-être fait passer la lettre dans la ville à titre de bulletin d'informations, sans vouloir que son nom et les membres de sa famille soient reconnus, dans un contexte encore mystérieux : la correspondance de Jean Louis, de

⁷³ Lettres du 14 juillet, 17 juillet et du 7 octobre 1789.

⁷⁴ DAUPHIN Cécile, LEBRUN-PEZERAT Pierrette, et POUBLAN Danièle, *Ces Bonnes Lettres: Une correspondance familiale au XIXe Siècle*, Paris, Albin Michel, Histoire, A. Michel, 1995.

⁷⁵ GRASSI Marie-Claire, *op. cit.* p. 41.

document privé, devient semi-public, et ce passage plus ou moins conscient se mesurera à partir de juillet 1789.

Les autres parents sont immanquablement présents dans les formules d'adieu, où il prie son père de leur « agréer mes respects », en les assurant de son « amitié », son « sincère attachement », parfois en les « embrassant » : l'expression de l'affection est plus libre qu'avec le père. Dans la liste de ces personnes, généralement dans cet ordre, on trouve : la mère, l'oncle, la tante (Marie, sœur du père de Jean-Louis), « Monsieur et Demoiselle Lafitte » (sa sœur aînée et son beau-frère) et sa sœur cadette, Jeanne-Marie. Dans certaines lettres sont ajoutés des amis de la famille, comme Monsieur Dulong, Laurence Michon de la Pommeraye, qui dirige la maison des Ursulines (« Madame la Supérieure »), les Moysset ou les Laborde. L'ordre d'apparition obéit autant à une logique hiérarchique qu'affective, et ne change guère. Quand Garac est pressé, distrait ou manque d'espace pour tout écrire, une personne est toujours sûre d'apparaître : « la tata Lebé ». Elle est la seule personne à avoir le droit à un diminutif enfantin et affectueux, ce qui en dit beaucoup sur son attachement pour elle. En fait, Garac a si peu recours aux surnoms et aux prénoms des personnes qu'ils mentionnent qu'on peut dénombrer ici les seuls qui apparaissent : « la petite Nina⁷⁶ », sans doute Marie, la fille des Cahuzac avec qui Garac fait le voyage de Toulouse à Bordeaux, qui a neuf ans au moment des faits ; « Catherine », une jeune femme qui vient de se fiancer, peut-être une domestique ; et « Jeanne Marie », sa sœur qui n'est pas encore mariée⁷⁷. Seuls les enfants ou jeunes femmes encore dans le sein familial, ou d'un statut inférieur sont prénommées, tous les amis masculins de Garac, mêmes jeunes et célibataires, étant appelés par leur noms de famille. Il ne faut pas tirer des conclusions trop rapides sur les habitudes sociales de Garac et des gens de son milieu, la correspondance étant un document bref et ne donnant qu'une vision partielle de l'univers dans lequel évolue l'étudiant, déformé par les codes épistolaires.

Les lettres de Jean Louis Garac nous apprennent à réfléchir sur notre notion d'intimité. Nous avons tendance à la confondre avec le concept de vie affective intérieure, avec l'expression de soi, or c'est un sujet que notre épistolier n'aborde quasiment pas. Il ne semble ressentir que pour et avec les membres de sa famille. Garac n'emploie jamais ni tutoiement, ni prénoms, et multiplie marques de respects et de soumission pour s'adresser à son père. Cela ne veut pas dire que toute proximité affective et morale est inexistante : la forme d'intimité ici mise en œuvre, c'est la complicité qui existe entre membres d'un même groupe social, qui plus est liés par des liens de respect et d'affection imposés par le sang, aux intérêts communs.

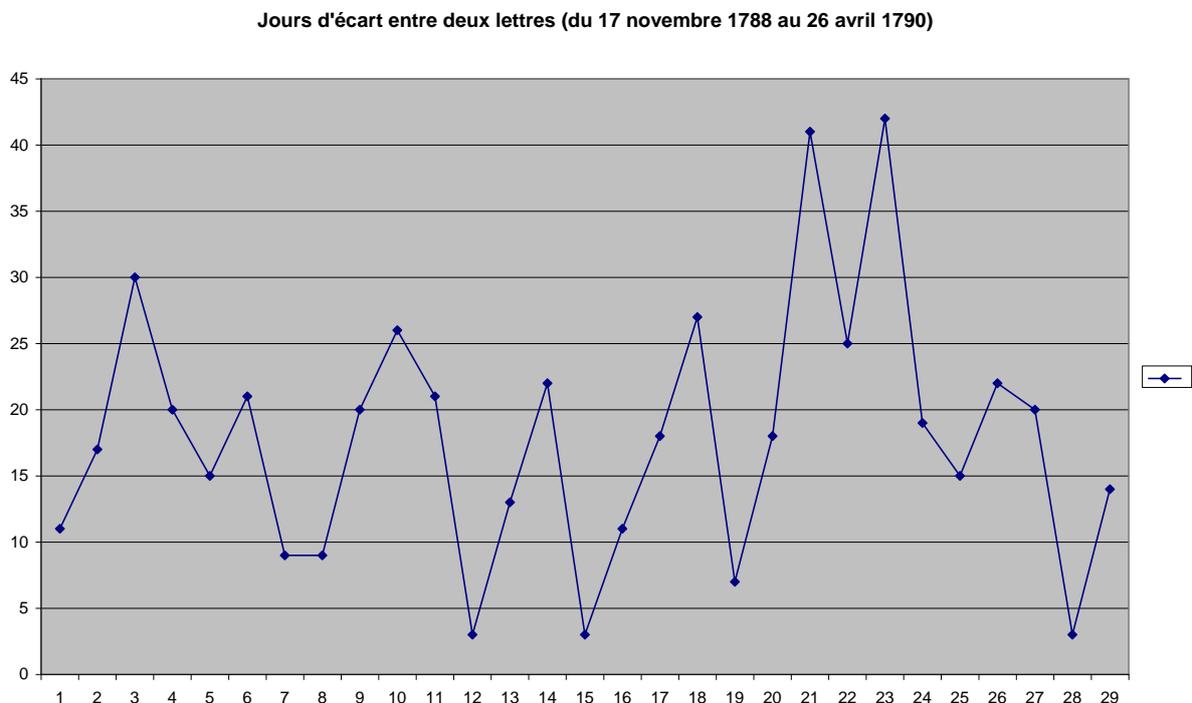
⁷⁶ Lettre du 17 novembre 1788.

⁷⁷ Lettre du 20 février 1789.

Garac ne livre pas ses tourments intérieurs, mais il raconte ce qu'il a vu et comment il a agi à ses proches.

II. 2/ Dialogue épistolaire, dialogue familial

La fréquence à laquelle Jean Louis Garac envoie des lettres à sa famille peut nous informer sur l'usage qu'il en fait. Il obéit à la règle tacite que doit suivre tout jeune étudiant éloigné de ses parents, celle de donner régulièrement de ses nouvelles pour signaler qu'il est bien vivant et en bonne santé à une époque où la mort peut frapper de manière imprévisible. Mais il le fait avec une régularité très variable. Il peut envoyer deux lettres en l'espace de trois jours, ou ne pas donner de nouvelles pendant un mois et dix jours : le spectre des durées écoulées entre deux lettres est très large ; si l'on calcule, en ne comptant que les trente lettres correspondant au voyage et au séjour de Garac à Paris, on arrive à une moyenne de 18 jours, mais il faut aussi prendre en compte que l'épistolier peut suspendre sur plusieurs jours la rédaction d'une lettre⁷⁸. Le graphique ci-dessous illustre cette irrégularité :



Si on prend les trois lettres qui ont été écrites avec seulement trois jours d'écart avec la lettre les précédant, on constate que cette hâte peut obéir à des motivations diverses : la

⁷⁸ Ainsi, celle datée du 17 juillet 1789 a dû en fait être envoyée le 18, tandis que celle du 26 avril 1790 porte un post-scriptum daté du 27.

première informe la famille de la situation de la succession de Mme de Cazes, créancière des Garac dont Jean-Louis avait appris la mort trois jours auparavant, et prévient qu'un voyage en Normandie sera sans doute nécessaire pour surveiller leurs intérêts⁷⁹ ; la deuxième raconte la suite du récit des émeutes parisiennes commencé dans la lettre du 14 juillet, avec la prise de la Bastille et ses suites jusqu'au 18⁸⁰ ; enfin, la troisième mêle des demandes et des remerciements pour des subsides, un paragraphe sur l'affaire Mme de Cazes, qui se traîne encore, et le rapport de plusieurs mesures prises par l'Assemblée nationale susceptibles d'intéresser la famille et ses amis (liberté du commerce au-delà du Cap de Bonne-Esperance, organisation des départements⁸¹.)

En fait, le but est surtout d'entretenir le dialogue, à travers tout un ensemble de références, de connaissances et de problèmes communs. Se plaindre du temps, mais aussi rassurer ses proches sur sa santé et s'enquérir de la leur illustre cette approche parfaitement, surtout dans un milieu de médecins craignant et traquant la maladie. Garac le fait dans six lettres réparties sur l'hiver et le printemps 1789, particulièrement rudes. C'est une occasion de manifester son affection autant par formalité que par inquiétude légitime et de se rassurer mutuellement :

Veuillez témoigner à mon oncle combien j'ai été sensible à sa maladie. La manière dont vous m'écrivez me fait espérer que j'apprendrais bientôt sa guérison, ayez la bonté de lui faire agréer mes respects, vous m'aviez marqué dans son temps que vous étiez incommodé vraisemblablement que cela n'a pas de suites.⁸²

Donner des nouvelles et transmettre les salutations d'amis communs à l'expéditeur et aux destinataires : les membres des familles Mellis, Garipuy, Cahuzac, Laborde et beaucoup d'autres sont mentionnés dans les deux tiers des lettres. La vie des Garac, avec ses petits événements et embarras, se devine à travers des allusions qui restent obscures pour le lecteur extérieur, lequel ne possède pas les lettres venant du père et ne saurait connaître les détails des péripéties familiales : on y parle de vendanges, d'une Catherine qui a trouvé « un homme honnête et aisé⁸³ », de bordiers malhonnêtes ou d'un « pauvre confrère [qui] a trop bu et vécu.⁸⁴ » Toutes ces petites mentions contribuent également à recréer au sein de la lettre l'univers familial, malgré l'éloignement.

⁷⁹ Lettre du 9 juin 1789

⁸⁰ Lettre du 17 juillet 1789.

⁸¹ Lettre du 12 avril 1790.

⁸² Lettre du 3 février 1789.

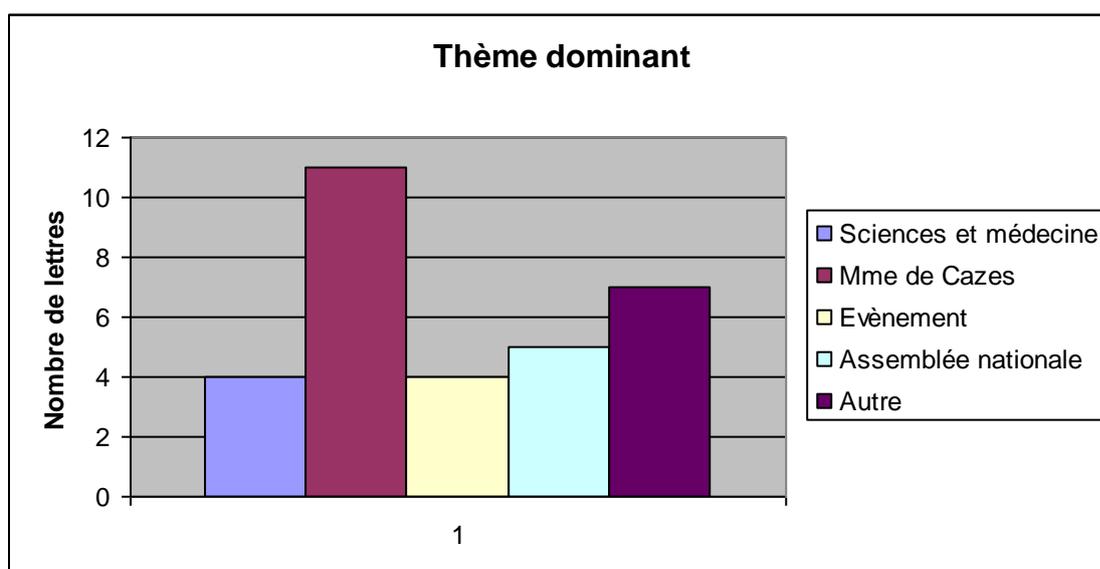
⁸³ Lettre du 20 février 1789.

⁸⁴ Lettre du 12 décembre 1789.

Tous ces signes permettent à l'interlocuteur d'imaginer la scène, de la revivre rétrospectivement à travers bruits, objets, odeurs, présences qui sont reconnaissables ou familiers, qui font sens pour lui particulièrement.⁸⁵

Donner des commissions, procéder à des échanges matériels, fait de même partie de cette stratégie d'affermissement du lien familial⁸⁶. Ce qui caractérise une relation de confiance, c'est bien de réclamer, de recevoir et de donner sans inquiétude ni trop de cérémonie. Ainsi, Garac offre à sa mère et à sa sœur « un ruban à la nation⁸⁷ », demande et réceptionne pêle-mêle un modèle du « sceau de la famille », des volailles⁸⁸, et bien sûr, des subsides sous la forme de lettres de change.

Si les soucis d'argent et les demandes d'aide financière sont bien présents dans une bonne partie des lettres (dix-sept sur trente et un), ils ne sont pas l'unique facteur qui pousse Garac à entretenir une correspondance soutenue avec sa famille. Si on mesure par nombre de mots les sujets sur lesquels s'étend l'épistolier, voici le résultat :



Les thèmes dominants sont davantage ceux susceptibles d'intéresser les destinataires : en tant qu'affaire touchant leurs intérêts économiques, les péripéties de la succession Mme de Cazes occupent une part majeure dans onze lettres ; les évènements parisiens et les débats de

⁸⁵ DAUPHIN Cécile, LEBRUN-PEZERAT Pierrette, et POUBLAN Danièle, *Ces Bonnes Lettres: Une correspondance familiale au XIXe Siècle*, Paris Albin Michel, Histoire, A. Michel, 1995, p.102.

⁸⁶ LAGARDE DAMIEN, "Mon cher frère ... : la relation adelphique dans les élites de Toulouse et de sa région à travers l'étude de correspondances familiales, XVIIIe-XIXe Siècle", mémoire de Master 2 sous la direction de DOUSSET-SEIDEN Christine, Université Toulouse Jean-Jaurès, 2013.

⁸⁷ Lettre du 17 novembre 1789

⁸⁸ Lettre de janvier 1789 et du 13 mars 1789.

l'Assemblée nationale, suscitant un vif intérêt pour des notables se passionnant pour la vie politique du pays, dominant dans neuf des lettres ; les conversations que Jean-Louis entame par lettre plus particulièrement avec son père, sur des cas médicaux ou sur les nouveautés scientifiques et techniques parisiennes, prévalent dans quatre des lettres, plutôt pendant l'hiver et le printemps 1789.

Tourné vers la politique, le progrès, mais soucieux de sa préservation économique, c'est l'image que va donner Garac de lui-même à son destinataire. Que ce dernier soit son père, tenant de l'autorité morale et financière sur la famille, est une donnée qu'il faut prendre en compte : elle influence les informations que le jeune homme choisit de faire figurer dans ses lettres, ce qui ne fait qu'accroître la subjectivité et le caractère fragmentaire du document. C'est à la fois sa limite et son intérêt : la correspondance est inséparable des personnes et des relations qui les unit, ici un père et son fils, deux médecins de province aux revenus confortables et impliqués dans la vie politique et scientifique locale. Comme beaucoup de jeunes gens de son époque, ce provincial doit s'adapter à la vie dans la capitale : le récit de cette intégration représente un témoignage intéressant du quotidien d'un étudiant dans le Paris de la fin de l'Ancien Régime.

Deuxième partie :
« Ma façon de vivre »
Un étudiant de province à Paris

Chapitre I : Etudier la médecine à Paris en 1789

Le mois de novembre 1788, Jean Louis Garac se met en route pour la capitale. Le réseau des voitures des Messageries royales, qui couvrent le Sud-ouest du royaume, vient justement d'être réorganisé l'année précédente¹. D'Agen, il se rend à Bordeaux « en 25 heures », trajet pendant lequel il converse avec « l'abbé Dupuy et l'abbé Armagnac », venus travailler comme précepteurs chez les grandes familles bordelaises. Il est logé le 17 novembre par le couple Cahuzac qui l'accompagne, lui épargnant ainsi le confort aléatoire d'une chambre à l'auberge². En attendant la diligence pour Paris, qui doit partir le jeudi 19 à six heures du matin, il visite Bordeaux et admire les beaux hôtels particuliers des riches commerçants de la ville. Enfin, après un voyage d'un peu moins d'une semaine, « à quatre dans une voiture de 6 places » et toujours en compagnie des Cahuzac, il arrive à Paris le mardi 24 novembre au soir³. Il s'empresse de trouver un logement dans le Quartier latin et de découvrir la ville.

I.1/Situation matérielle

Garac aménage dans le quartier de la Sorbonne, « Chez Gacoin, Maître tailleur, Hotel des Arts, rue des Noyers faisant coin celle des Anglais à Paris⁴ », non loin de l'Ecole de médecine et du couvent des Carmes⁵. Comme beaucoup d'étudiants, il a choisi de louer une petite chambre meublée modeste à un propriétaire aisé : le loyer est de dix-huit livres par mois, soit un peu plus de deux cent livres par an, ce qui correspond à un logement simple, pas misérable quoiqu'un peu exposé au froid, dans un voisinage bourgeois (pour une pièce unique, le loyer le moins élevé, ceux des indigents, serait de 80 livres par an, soit un peu plus de six livres par mois⁶.) Peu de temps après son arrivée, il bute sur ce qui va être l'essentiel de ses problèmes pendant la durée de son séjour :

Depuis mardi au soir que j'arrivai j'ai taché de mettre en train des affaires pour savoir à quoi m'en tenir sur mes dépenses, occupations et façon de vivre, le premier article s'est élevé

¹ GODECHOT Jacques, *La Révolution française dans le Midi toulousain*, Toulouse, Privat, 1986. Les diligences relient trois fois par semaine Toulouse avec les principales villes de la région. Il faut à peu près 18 heures pour aller d'Auch à Toulouse, et 5 jours pour aller de celle-ci à Bordeaux.

² Lettre du 17 novembre 1788.

³ Lettre du samedi 28 novembre 1788.

⁴ Lettre du samedi 28 novembre 1788.

⁵ Voir annexes pour le plan.

⁶ ROCHE Daniel. *Le peuple de Paris : essai sur la culture populaire au XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 1998 : les loyers parisiens subissent une très forte hausse pendant tout le XVIIIème siècle, allant de 130 à 140%.

plus haut que je n'avais estimé et si je n'eusse eu un compte fort exact de mes déboursés j'aurais été tenté de croire qu'on m'avait dérobé ;

La vie est chère à Paris : l'hiver rigoureux n'arrange rien. Le prix du pain ne cesse de grimper, le bois est très recherché et cher : vingt-sept livres la voie (c'est-à-dire deux mètres cube⁷) si on en croit Garac⁸, au point qu'il en vient parfois à en manquer. Le jeune homme, on l'a vu, réclame souvent des subsides en avance à son père, quand il sent qu'il va manquer d'argent avant l'échéance fixée, qu'il doit s'attendre à des dépenses supplémentaires (comme, par exemple, pour financer ses voyages en Normandie pour surveiller l'évolution de l'affaire Madame de Cazes) et qu'il a déjà contracté des dettes auprès de ses amis fleurantins. Il devra même placer quelques effets au Mont-de-piété suite à un retard dans l'envoi d'une lettre de change⁹. Son père lui fait passer une à deux fois par mois les sommes nécessaires par mandats, par l'intermédiaire d'amis ou par lettres de change auprès de Cahuzac, par exemple¹⁰. Il réclame par trois fois 200 livres pour ces différentes raisons¹¹, mais laisse parfois la somme indéterminée. Dans sa lettre du 13 mars 1789, on apprend qu'il évalue ses dépenses mensuelles à environ cent livres. Si on considère qu'un ouvrier employé aux ateliers de charité gagne alors 20 sols par jour et un compagnon qualifié à peu près un livre et cinq sols¹², on peut dire qu'il est à l'abri du besoin, mais ne donne pas l'impression d'apprécier les loisirs coûteux, se targuant d'avoir un mode de vie économe. Voilà comment il décrit ses habitudes quotidiennes :

Pour ma façon de vivre j'ai adopté celle-ci qui me paraît la plus convenable, je prends le matin un demi setier de lait avec un morceau de pain que j'y trempe, je dine à trois heures et me couche vers 10 heures pour lever 7 à 8. ¹³

Mon temps est partagé le matin jusqu'à une ou deux heures à suivre à l'hôpital ou des cours, et le soir à me promener jusqu'à souper, je bois un coup de cidre je lis Wanswieten¹⁴ [*sic*] ou les aphorismes d'Hypocrate [*sic*] et je me couche à 11 heures.¹⁵

⁷ *Ibid.*

⁸ Lettre du samedi 28 novembre 1788.

⁹ Lettre du 15 août 1789.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Lettres du 13 mars, du 17 novembre et du 12 décembre 1789.

¹² ROCHE Daniel, *op. cit.*

¹³ Lettre du samedi 28 novembre 1788.

¹⁴ Pour Van Swieten, médecin et scientifique hollandais, premier médecin de l'impératrice Marie-Thérèse (1700-1772), promoteur du mercure dans le traitement pour la syphilis entre autres.

¹⁵ Lettre du 3 février 1789.

Un jeune homme studieux et frugal, donc. On ne sait pas où précisément Garac prend ses repas : sans doute dans des auberges, des cabarets, « gargotes¹⁶ » qui le répugne de plus en plus, ou peut-être chez des traiteurs quand il en a les moyens. Il prend régulièrement du café (un de ses premiers achats consiste en « un poêlon et une cafetière en fer blanc »), aime les fruits (il mange des pommes et se plaint de la qualité du raisin à Paris), goûte sans trop d'enthousiasme « du raisiné de Bourgogne » et ne « [croit] rien de plus détestable » que les fromages de Maroilles et de Brie : voilà ce qu'on peut savoir de son alimentation¹⁷.

En fait, si on fait exception des voyages que Garac effectue en Normandie, qui lui coûtent plusieurs centaines de livres, la grande part de ses dépenses est consacrée à ses études. C'est certes ce que l'on attend de la part d'un étudiant, mais quelques chiffres nous permettent de constater la cherté des études de la fin du XVIII^e siècle. De son propre aveu, les livres de médecine dont a besoin Garac sont « fort chers¹⁸ » : dans sa toute première lettre, écrite à Toulouse, il informait son père de son acquisition d' « un livre de médecine pratique très estimé » du médecin écossais Cullen, mais dont les deux volumes in-octavo valent déjà quatorze livres, ainsi que d'un traité de botanique de Linné à cinq livres¹⁹. C'est déjà plusieurs journées de travail pour un compagnon, comme nous l'avons vu ci-dessus. De plus, pour compléter son enseignement dispensé au Collège Royal de France et au Jardin du Roi, Garac suit des cours privés afin de mettre en pratique ses leçons. Il annonce dans ses lettres qu'il va déboursier quarante-huit livres pour suivre avec Pierre Desault (ou « Mr Desseaux », comme il l'écrit), chirurgien-royal de l'Hôtel-Dieu, une sorte de formation à la pratique de l'accouchement : moyennant cette somme, « on s'oblige à vous faire faire 54 accouchements avec un cours d'anatomie, deux de chimie un d'histoire naturelle [...]»²⁰. Il s'entraîne encore à l'obstétrique avec « M. Desormeaux », pour le prix de trente-six livres cette fois²¹. Garac profite de toutes les occasions qu'offre Paris pour tâcher de perfectionner son apprentissage.

¹⁶ Lettres du 13 mars 1789. D'après Daniel Roche, un repas dans un cabaret peut coûter entre 6 et 10 sous : c'est donc un endroit privilégié pour les ouvriers.

¹⁷ Lettres du samedi 28 novembre 1788 et du 20 février 1789.

¹⁸ Lettre du 15 août 1789.

¹⁹ Lettre du 23 mars 1788. Les ouvrages auxquels Garac fait référence sont sans doute l'*Apparatus ad nosologiam methodicam* de William Cullen, et la *Philosophia botanica* de Carl von Linné (titres abrégés).

²⁰ Lettre de janvier 1789.

²¹ Lettre du samedi 12 septembre 1789.

I.2/L'enseignement universitaire et privé de la médecine à Paris

Il ne semble pas que le jeune homme ait eu l'intention de passer sa licence de médecine à Paris : à la fin du XVIII^{ème} siècle, on estime que le coût total pour le baccalauréat, la licence et le doctorat parisiens reviennent à 4314 livres²² ! Il est donc de coutume pour ces étudiants de choisir une autre faculté pour graduer, comme on l'a vu. L'université parisienne est surtout réputée pour la richesse de son programme : en 1776, la capitale offre sept cours réguliers (c'est-à-dire les leçons obligatoires pour les aspirants médecins : anatomie, pharmacie galénique et chimique, botanique) ainsi que deux cours spéciaux, plus modernes, et huit cours privés, très fréquentés. Tout autour, l'École de chirurgie, le Collège Royal, le Jardin du Roi, et les grands hôpitaux parisiens dispensent eux aussi un enseignement prestigieux²³.

C'est surtout ces trois derniers que Garac privilégie : la Faculté de médecine tendant à se figer dans l'archaïsme, ils offrent un complément bienvenu. Le Collège Royal de France (que Garac dans ses lettres appelle « Collège de Cambrai », d'après le nom d'un des bâtiments qu'il a absorbé au XVII^{ème} siècle), a été rattaché à l'Université de Paris en 1773, bénéficiant depuis 1772 de travaux d'agrandissement sous la direction de l'architecte Jean-François Chalgrin. Lieu phare de l'enseignement scientifique depuis le XVI^{ème} siècle, il possède neuf chaires sur dix-neuf dans ce domaine, occupés à l'époque par des personnalités comme Jean Darcet pour la chimie ou Daubenton pour l'histoire naturelle, dont le jeune Gascon suit les cours²⁴. Il dispose de six salles de cours, d'un amphithéâtre d'anatomie, d'un observatoire et même d'un petit laboratoire de chimie²⁵. Le Jardin du Roi, futur Jardin des Plantes, avait été conçu à l'origine par un édit royal de 1626 en tant que jardin de plantes médicinales. Il accueille progressivement des cours de botanique, de chimie et d'anatomie, se constituant des chaires pour chacune de ces matières²⁶. Garac arrive à Paris peu après la mort de son directeur le plus célèbre, le comte de Buffon. Il va régulièrement y suivre des cours, notamment ceux de Fourcroy, alors lecteur en chimie²⁷. Comme on l'a vu, il fait une assez grande consommation de cours payants : d'ailleurs, il habite à seulement quelques pas de l'amphithéâtre privé de Desault, rue des Lavandières, où celui-ci donne des leçons d'anatomie

²² JULIA Dominique, REVEL Jacques, *Les universités européennes du XVI^e au XVIII^e siècle : histoire sociale des populations étudiantes*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, Recherches d'histoire et de sciences sociales 18, 1989.

²³ *Ibid.*

²⁴ Lettre du 3 février 1789. On pourrait aussi citer Lalande à la chaire d'astronomie.

²⁵ BELHOSTE Bruno, *Paris savant : parcours et rencontres au temps des Lumières*, Paris, A. Colin, 2011, p.64-66.

²⁶ *Ibid.*, p.41.

²⁷ Lettre du 16 mai 1789.

très prisées des étudiants (il peut en venir jusqu'à trois cents²⁸.) Il s'est aussi fait construire en 1788 un amphithéâtre à l'Hôtel-Dieu pour y enseigner la pratique chirurgicale.

Garac mentionne assez souvent le nom des professeurs dont il suit les cours, autant à titre d'information que comme stratégie de mise en valeur personnelle, où il tâche de former des réseaux avec des scientifiques réputés, appartenant à différentes spécialités, établissements et mouvances. C'est ainsi qu'il « fait connaissance avec Mr Bosquillon²⁹ », alors docteur-régent et professeur de chirurgie à la faculté de médecine de Paris, qui s'est fait surtout connaître en tant que traducteur, publiant une nouvelle édition en latin, puis en français des *Aphorismes* d'Hippocrate mais aussi entre 1785 et 1800 du médecin écossais William Cullen, lu assidûment par Garac : un professeur davantage tourné vers un enseignement théorique, encore marqué par l'héritage hippocrato-galénique. Plus orientées vers la modernité scientifique, deux personnalités se distinguent dans les lettres de Garac par les éloges enthousiastes que ce dernier leur consacre. Louis Jean-Marie Daubenton, médecin depuis 1741, est appelé l'année suivante par son ami d'enfance Buffon auprès de lui au Jardin du roi, afin de l'aider pour les questions d'anatomie, contribuant à *l'Histoire naturelle des animaux*. Il transforme le Cabinet du roi attaché au Jardin en embryon de musée d'histoire naturelle, ce qu'il deviendra officiellement par la suite. En 1778, il est nommé professeur d'histoire naturelle au Collège de France : c'est, selon Garac, « le plus savant de l'Europe et l'homme du monde le plus complaisant³⁰ ». A 72 ans, il supervise encore des chefs d'œuvre d'anatomie à l'hôpital de Charenton, « dommage qu' [il] se dessèche, il en ferait d'autres³¹ ». L'épistolier célèbre en ces figures un idéal de savant des Lumières, conciliant éloquence, qualités sociales et dévouement au progrès. Cette image est transparente dans sa description d'Antoine François Fourcroy, enseignant alors la chimie au Jardin du Roi, excellent vulgarisateur qui s'applique à diffuser les découvertes de Lavoisier.

[...] Mr Fourcroy est un des hommes qui porte le mieux la parole, c'est un docteur qui a à peu près 35 ans, il fait foule, lorsqu'on a reçu un rayon de lumière sur sa doctrine, la vieille théorie ne semble qu'un tissu de rêves mal cousus.³²

²⁸ BELHOSTE Bruno, *op. cit.*

²⁹ Lettre de janvier 1789.

³⁰ Lettre du 20 février 1789.

³¹ Lettre du samedi 12 septembre 1789.

³² Lettre du 16 mai 1789.

L'enthousiasme que Garac déploie pour les avancées de la pensée scientifique est à chercher autant dans sa curiosité personnelle que dans mouvement général chez le public éclairé de la fin de l'Ancien Régime.

Chapitre II : « Des lumières infinies... » : Garac et la science

Jean Louis Garac a fait les mêmes études que son père, et se destine à la même carrière que lui. C'est donc à la fois une démonstration d'humilité, d'enfant-disciple à son père et maître et une relation de connivence, entre futurs collègues, qui se mettent à l'œuvre dans la lettre quand Garac parle de médecine. Par trois fois, l'étudiant consacre une partie conséquente de la lettre à l'étude de cas médicaux. Il adopte un ton de dissertation, plus que de conversation, rappelant l'enseignement dialectique et le style des thèses des bacheliers. Le paragraphe qu'il voue à l'étude des maladies dues au froid dont souffrent les miséreux dans les hôpitaux parisiens est strictement divisé en trois parties. D'abord les symptômes :

Les gencives rouges et sanguinolentes, la bouche sèche, noire, puante, saburre dans les premières voyées, envie de vomir [...]

Puis, les remèdes efficaces contre la maladie :

les émétiques, les herpages, les antispasmodiques, l'eau de Casse, le petit lait avec le tamarin semblent avoir eu le meilleur effet [...]

Et pour finir, les causes probables :

l'air froid et humide qui a succédé à l'air froid et sec [...] en relâchant les solides par qui les fonctions naturelles se trouvant dérangées les fluides ont pris tendance à la putréfaction [...] ³³.

Ces conclusions, témoignant à la fois de l'influence encore forte de la théorie des humeurs et de celle, en vogue alors, des fluides, et que des médecins de notre époque auraient tôt fait de déclarer erronées, ne doivent pas faire conclure trop vite du ridicule et de l'archaïsme de la pensée médicale du jeune homme. Il a en effet un goût particulier pour l'observation et l'expérience, ce qui l'amène à formuler avec beaucoup de soin et de précision son opinion. Les lettres du 13 mars et du 20 avril 1789, où Garac discute avec son père du traitement le plus adéquat pour Madame Bianchi, une patiente que Jean Garac soigne pour ce qui semble être un cas de cécité hystérique (ou psychosomatique, dirait-on aujourd'hui), sont intéressantes à ce titre. Elles permettent à Garac d'exercer et de mettre en valeur son savoir

³³ Lettre du 20 février 1789.

tout neuf. Tout en approuvant le diagnostic (inconnu) de son père, il se met dans la première lettre à dissenter sur les propriétés du zinc (en fait du sulfure de zinc, la sphalérite), et de sa nature :

[...] savoir si le traitement répondra a vos vues, par les expériences qu'un médecin a fait sur lui-même, il résulte que le zinc pur ou régule n'agit pas sur les organes, ce n'est que quand il ne se trouve pas pur que les substances hétérogènes peuvent lui communiquer la vertu vomitive et antispasmodique [...]

Dans la lettre du 20 avril, il déconseille avec force arguments à son père l'administration du mercure pour d'autres usages que le traitement des maladies vénériennes, même quand les symptômes paraissent semblables :

On a beau dire le mercure a guéri l'épilepsie, et celle-ci provenant ainsi que la paralysie d'une compression dans l'origine des nerfs, il s'en suit que ce qui guérit l'un doit porter soulagement à l'autre, ce raisonnement paraît faux [...] sans les circonstances [*d'une déformation des os du crâne causée par une maladie vénérienne*] le mercure ne doit qu'aggraver la maladie, puisqu'il est certain au rapport des auteurs que lorsqu'on employait une grande quantité de mercure pour faire saliver les malades dans le traitement de la maladie vénérienne, ces traitements se terminaient souvent par l'épilepsie, la paralysie ou le tremblement des membres [...]

Argumentation fondée sur l'observation et une connaissance encyclopédique de la nature et des effets des remèdes, contre une application systématique d'une même logique pour tous les cas, telle est la position que prend Garac dans ses analyses. On y retrouve son goût de l'exhaustivité et une attirance pour une médecine renouvelée par le développement croissant de la chimie.

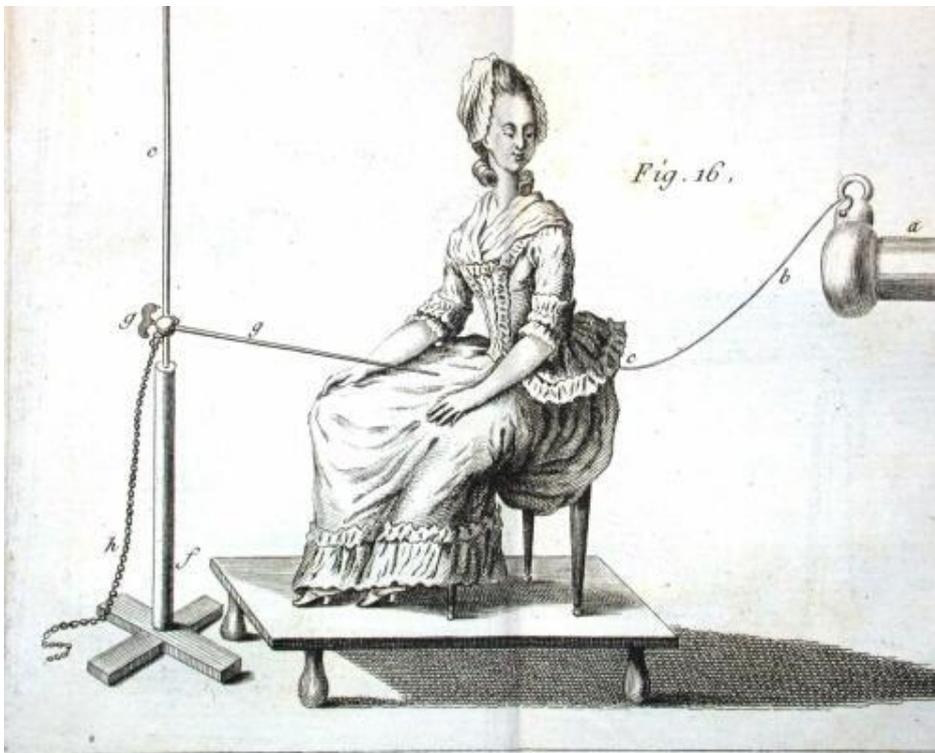
II.1/ Engouements

Les années 1780 voient la concrétisation des recherches scientifiques du XVIIIème siècle sur la chimie : c'est en 1787 qu'est publiée par entre autres Lavoisier, Guyton de Morveau et Berthollet, la *Méthode de nomenclature chimique*, qui donne à la chimie moderne sa première nomenclature, couronnant les recherches sur les composés chimiques menées depuis 1720. Suivant assidûment des leçons de Fourcroy au Jardin du Roy sur la question, Garac s'exalte :

[...] On n'a pas de science plus claire excepté les mathématiques [...] C'est un nouveau monde de connaissances [...] La matière médicale va recevoir un degré de perfection auquel nous osions à peine espérer [...]³⁴

Une théorie révélant une nouvelle explication au monde, cohérente et logique, et pouvant révolutionner l'enseignement et l'exercice de la médecine contre les vieux préjugés, voilà ce que Garac glorifie. Cet état d'esprit est partagé par une bonne partie de l'opinion publique, disposée à se passionner pour toutes sortes d'expérimentations.

Car c'est aussi la période d'influence de la deuxième génération des penseurs de l'électrothérapie, donnant lieu à des expériences très courues dans les salons. Plusieurs grands noms de ce courant, Pierre Jean Claude Mauduyt de la Varenne, ainsi que Louis Lefèvre-Gineau, du Collège Royal, donnent des cours sur le « fluide électrique », auxquels Garac assiste. C'est l'époque où est tenue pour acquise la notion de courant électrique, qui peut être négatif ou positif. Dans sa lettre du 20 février 1789, Garac raconte en détail la nature de l'électricité, « fluide scintillant qui dans l'état naturel est répandu également dans tous les corps », et décrit un système pour électriser positivement et négativement un patient, faisant sans doute référence à cette machine illustrée dans un mémoire de Mauduyt de la Varenne³⁵ :



³⁴ Lettre du 16 mai 1789.

³⁵ MAUDUYT DE LA VARENNE, *Mémoire sur les différentes manières d'administrer l'électricité, et observations sur les effets qu'elle a produit*, Paris, in-octavo, 1784.

La méthode du « bain électrique » implique généralement une machine électrostatique, ne servant que de l'électricité positive qui est communiquée au patient juché sur un tabouret isolant par une baguette de communication. Garac conseille à son père un ouvrage d'un autre électrothérapeute, médecin toulousain ayant étudié l'électricité avec Mauduyt dans les années 1770, Masars de Caseles³⁶, qui utilise ce traitement pour des cas de paralysies musculaires, de cécité ou encore de goutte. Garac modère toutefois son enthousiasme devant l'électrothérapie au fur et à mesure de ses leçons, aboutissant aux mêmes conclusions que les scientifiques les plus prudents sur la dangerosité potentielle et l'efficacité irrégulière de ce traitement parfois mal maîtrisé :

Pour ce qui est de l'électricité outre que c'est une chose très incertaine, elle est très dangereuse jusqu'à tuer, j'ai vu tuer un chien, fondre de l'or, le fer etc. Il faut que le fluide soit administré avec la plus grande précaution, on ne connaît pas comment il agit ; on en a traité un homme à Londres paralysé d'un côté, la paralysie se changea de l'autre côté ou continua et [il] devint apoplectique [...]³⁷

L'argumentation s'appuyant sur des exemples frappants est une constante de la démonstration scientifique du XVIII^{ème} siècle. Mais, dans un siècle où l'homme peut s'envoler dans les airs comme Pilâtre de Rozier en 1783 dans le ballon des Montgolfier, où il peut diriger la foudre grâce au paratonnerre que Franklin met au point en 1752, et où les chimistes découvrent et nomment des gaz mystérieux qui circulent dans la nature, le public des années 1780, populaire comme lettré, est enclin à croire à toute sortes de théories sur le fonctionnement de la nature et du corps humain, tant qu'elles donnent l'impression d'obéir à une logique scientifique, et surtout qu'elles fassent appel au spectaculaire. La croyance en toutes sortes de « fluides », dirigeant l'univers, et dont l'électricité fait partie, est très répandue dans les cercles de savants amateurs. Le courant du mesmérisme, du nom du médecin Franz Anton Mesmer, pour qui l'univers baigne dans un fluide invisible qui régit les corps selon sa répartition, en est la manifestation la plus éclatante, et fait fureur dans les salons de Paris et de province. Il inspire autant de débats scientifiques que de réflexions violemment anti-institutionnelles, notamment contre l'Académie des sciences et la faculté de médecine, dans

³⁶ FOUCAULT Didier, « Un pionnier toulousain de l'électrothérapie : Masars de Caseles », in FOUCAULT, Didier, LILE Pierre C., et alli, *Médecine et médecins à Toulouse au siècle des Lumières : actes du 5^e colloque du Centre d'Etude d'Histoire de la Médecine, Toulouse, 14 octobre 2006*, Toulouse, Collection Méridiennes, FRAMESPA-UMR 5136, 2010. Masars de Cazeles a publié trois *Mémoires sur l'électricité médicale* en 1780, 1782 et 1785.

³⁷ Lettre du 20 avril 1789.

une controverse qui tend à se politiser de plus en plus³⁸. Parmi ses adeptes, on trouve dans une frange radicale un grand nombre de penseurs politiques de la Révolution, aussi divers que Brissot, Carra, Clavière, et surtout Bergasse, membre de la Société de l'Harmonie universelle, société semi-secrète créée en 1784 pour soutenir Mesmer, et avocat se faisant champion de la lutte contre le despotisme gouvernemental. On ne sait pas ce que pense Jean Louis Garac de ce mouvement, auquel il ne fait guère allusion – de plus, on connaît sa personnalité pragmatique – mais il se réjouit toutefois de l'élection de Bergasse aux Etats généraux³⁹ (peut-être plus pour sa *Lettre sur les Etats généraux* publiée en janvier 1789, réclamant l'abolition des trois ordres et l'égalité des droits.) Il est également impossible de savoir l'attitude de Garac face aux institutions scientifiques, académies, sociétés diverses, ne les mentionnant jamais. Sans doute parce que son intention est de satisfaire sa curiosité avant de retourner se consacrer à l'exercice de la médecine en province, et qu'il ne cherche pas une forme de reconnaissance scientifique. De même, on ne sait pas si Garac lit des journaux sur le sujet, qu'ils soient aussi anciens que le *Journal des savants*, périodique littéraire autant que scientifique dont la création remonte à 1665⁴⁰, ou les mensuels et hebdomadaires plus spécialisés, porteurs des théories nouvelles, qui éclosent en nombre à la fin de l'Ancien Régime, comme le *Journal de médecine, chirurgie et pharmacie* créée par le médecin Charles Vandermonde en 1758, la *Gazette de Santé* publiée dès 1773 par l'imprimeur Duplain, ou les *Observation sur la physique sur l'histoire naturelle et les arts* de l'abbé Rozier, paraissant tous les mois de 1752 à 1793⁴¹. Ces revues contribuent pourtant à diffuser les découvertes techniques auprès des professionnels de et du public amateur Paris ou de province. C'est ce rôle d'intermédiaire que Garac endosse ici auprès de sa famille.

II.2/ Sciences et industrie

Citons dans l'ordre les curiosités technologiques parisiennes que Garac présente dans ses lettres : des moulins à bras installés dans le manège de l'Ecole militaire, depuis peu désaffectée, « l'acide marin manganésée » et un nouveau procédé non explicité pour faire du pain dans une école spécialisée dans la lettre du 22 mars 1789 ; l'acide marin manganésée de

³⁸ DARNTON Robert, *La fin des Lumières : le mesmérisme et la Révolution*, Paris, Opus 20, O. Jacob, 1995.

³⁹ Lettre du 20 avril 1789.

⁴⁰ SGARD Jean, *Dictionnaire des journaux : 1600-1789*, Dictionnaire en 2 volumes 1-2, Paris Oxford : Universitas Voltaire foundation, 1991.

⁴¹ RETAT Pierre. *Les Journaux de 1789 : bibliographie critique*, Paris, Centre national de la recherche scientifique, 1988.

nouveau et des pompes à feu des frères Périer installées à Chaillot et sur le quai d'Orsay dans celle du 20 avril, lesquelles font un retour dans la lettre suivante du 31 mars pour davantage de précisions ; enfin, les nouveaux procédés de fabrication de faïence et de blanchiment des tissus et du papier employés dans les manufactures font l'objet d'un long développement dans la lettre du 16 mai. Si on relève les adjectifs que Garac emploie pour qualifier ces inventions, on peut constater quels mérites il met en avant dans ces trouvailles : l'originalité de leur concept et de leur fonctionnement, suscitant la curiosité admirative (« une découverte intéressante », « ma chère mère en sera surprise autant que je l'ai été moi-même ⁴² », « machine ingénieuse ⁴³ ») ; la qualité du produit obtenu par ces moyens (du pain « plus beau, mieux fermenté [...] excellent », une faïence « d'une propreté et d'une forme infiniment agréable ») ; et pour finir la rentabilité du procédé (une façon de faire « avantageuse », « avantage ⁴⁴ » de la substance, un pain « en plus grande quantité [...] et à meilleur marché », faïence « bon marché »), avec parfois chiffres à l'appui.

Il serait trop laborieux de retranscrire ici les passages que Garac consacre à expliquer le fonctionnement de ces dispositifs. Ceux que Garac mentionnent ont pour lui plusieurs vertus : améliorer le quotidien de tous les citoyens en produisant des denrées de meilleure qualité, à moindre coût, et relancer l'économie française. Ce discours est particulièrement décelable avec le cas de l'acide marin de manganèse, présent dans pas moins de quatre lettres. L'« acide marin » correspondrait selon nos appellations modernes à l'acide chlorhydrique. Une fois imprégnée de manganèse gris, la solution obtenue, incorporée dans de l'eau chauffée à feu moyen, peut être utilisée dans le blanchiment industriel ⁴⁵. La description fait fortement penser à la découverte du chlore : s'inspirant des expériences du pharmacien suédois Scheele, qui avait fait agir de l'oxyde de magnésium sur de l'acide marin, Berthollet, chimiste et docteur-régent à la faculté de médecine, l'introduit en France en 1785. Le produit obtient un perfectionnement avec les industriels Alban et Vallet en 1787, dans leur manufacture située dans la plaine de Javel : le nom reste à la substance ⁴⁶. Dans ses lettres, Garac disserte en longueur sur l'acide marin de manganèse, dérivée de cette solution, de la manière d'en fabriquer et surtout sur son utilisation industrielle :

⁴² Lettre du 22 mars 1789.

⁴³ Lettre du 20 avril 1789.

⁴⁴ Lettre du 22 mars 1789.

⁴⁵ ROZIER François, *Observations sur la physique, sur l'histoire naturelle et sur les arts, avec des planches en taille-douce, dédiées à Mgr. le Comte d'Artois; par M. l'Abbé Rozier*, A Paris: Au Bureau du Journal de physique, 1785.

⁴⁶ BELHOSTE Bruno, *Paris savant...*, p.171-174.

L'avantage de blanchir par le nouveau procédé est si grand qu'ici où le sel marin d'où l'on retire l'acide marin est à 14 sols et demi la livre, le charbon fort cher et avec cela le blanchissage ne revient pas à la moitié de ce qu'il coûtait avant, le procédé consiste à donner une lessive à la toile afin d'en sortir l'empois puis de la mettre à tremper dans l'eau acidulée d'acide marin manganésé et de l'y laisser pendant demi heure. Les toiles ainsi blanchies ne perdent pas 4 livres par quintal de leur poids au lieu de l'ancien procédé elles perdaient 25%, outre que la rosée agit sur la fibre au lieu que l'acide marin n'y agit pas [...] ⁴⁷

Bref, on ne peut trouver que des bénéfices à l'utiliser. Pourquoi n'est-il pas généralisé alors dans toutes les manufactures de France, « cette seconde source de richesses après l'agriculture ⁴⁸ » ? C'est dans cette même lettre que Garac laisse percer ses convictions libérales et économistes. Il se lance dans une comparaison avec les entrepreneurs anglais, qui exploitent pleinement les découvertes de la chimie pour fabriquer de la faïence à partir de composés artificiels et ont trouvé moyen de produire plus facilement et en plus grande quantité de « l'acide vitriolique » (c'est-à-dire de l'acide sulfurique.) Il en accuse l'immobilisme de l'industrie française :

Le blanchissage qui est en vogue chez [les Anglais] depuis deux ans par le moyen de l'acide marin manganésé, et en France la seule province de Flandre l'a adopté, tout perce lentement. Ce ne sont que privilèges exclusifs de tous cotés et entraves aux lumières.

Les privilèges exclusifs, équivalents des *patents* anglais, garantissent à l'inventeur d'une méthode ou d'une machine le monopole de son exploitation, toute entreprise souhaitant l'utiliser devant avoir l'accord de l'auteur et lui verser des droits. L'Etat royal en délivre en quantité croissante depuis la fin des années 1770, obéissant à la fois à une logique mercantiliste et à un courant de l'opinion des Lumières souhaitant que le génie soit récompensé pour sa contribution au progrès ⁴⁹. Une autre partie de l'opinion, partisane de la liberté du commerce et hostile au contrôle de l'administration étatique, accuse les privilèges de gêner la libre concurrence, donc d'empêcher un plus grand nombre de consommateurs de profiter de l'invention, ce qui nuit en conséquence à l'intérêt général ⁵⁰. Toutefois, la vision d'une France paralysée par les privilèges particuliers face à une Angleterre à la pointe de la technologie, que Garac partage avec ce courant d'opinion, est à nuancer. Les techniques de

⁴⁷ Lettre du 16 mai 1789.

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ HILAIRE-PEREZ Liliane, *L'invention technique au siècle des Lumières*, Paris, Albin Michel, L'évolution de l'humanité, 2000.

⁵⁰ *Ibid.*, p.124-128.

blanchiment et de coloration des tissus, les méthodes de fabrication de porcelaine sont par exemple l'objet d'une forte concurrence entre manufacturiers de Paris et de province, notamment de Lyon, qui redoublent de créativité dans ce domaine. Jacques-Constantin Périer, hommes d'affaires surtout, fondateur de la Compagnie des Eaux de Paris, après avoir passé contrat avec James Watt en 1778, financé par le duc d'Orléans, fait les premiers essais de ses pompes à eau centrifuges à Chaillot en août 1781, sans privilège et sans verser de droits à son inventeur, Matthew Boulton⁵¹. Il introduit ainsi en France la machine à vapeur, et une première tentative d'assainir et de redistribuer l'eau de la Seine. Une autre pompe à feu, dite du Gros-Caillou, est mise en route en 1788 sur le quai d'Orsay, afin de desservir les fontaines du quartier des Invalides et du riche faubourg Saint-Germain. Garac décrit une de ces pompes à feu dans sa lettre du 20 avril 1789, peut-être à la demande de son père, surtout dans son fonctionnement technique, mais la pompe à feu des frères Périer a acquis à la fin de l'Ancien Régime une notoriété de curiosité de la capitale incontournable pour les visiteurs.



La pompe à feu du Gros-Caillou, aquarelle anonyme, entre 1790 et 1810, Musée Carnavalet.

⁵¹ PAYEN Jacques. "Capital et machine à vapeur au XVIIIe siècle : les frères Périer et l'introduction en France de la machine à vapeur de Watt." Mouton & Co, 1969.

Chapitre III : « Cette immense ville » : Garac et Paris

Une fois installé, Garac tâche de prendre ses repères dans la capitale. Cela fait, il donne son opinion sur la ville dans la lettre du samedi 28 novembre, trois jours après son arrivée :

Je connais maintenant cette immense ville au point de ne pas m'y perdre, sans pour cela connaître beaucoup de rues par leur nom. J'ai été surpris par la beauté des édifices publics ou royaux comme le Palais [Royal ? du Louvre ? des Tuileries ?], fort connu, le Palais Royal qui est une chose admirable mais les édifices particuliers n'ont rien de comparable à la magnificence de ceux de qu'on construit à Bordeaux.

Garac ne livre que très rarement ses impressions sur Paris, et mentionne peu de monuments et de lieux, qu'il ne décrit guère. Il ne nomme jamais de théâtres ou de cafés : on ne peut exclure qu'il les fréquente tout de même, mais ne les juge pas digne de figurer dans sa correspondance. Tout jugement esthétique dépend bien sûr de l'individu, mais on peut reconnaître certaines constantes qui transparaissent dans d'autres récits de voyageurs provinciaux et étrangers⁵² : l'admiration devant les constructions imposantes de la capitale, le goût pour la nouveauté architecturale et technique qui pousse à faire des comparaisons parfois plus favorables à des villes de province, et surtout l'attraction qu'exerce le Palais-Royal, possédé alors par le duc d'Orléans, lieu de plaisirs et de sociabilité à l'abri de la législation royale⁵³. Avec le jardin des Tuileries et plusieurs endroits « hors des barrières⁵⁴ », c'est un des sites les plus fréquentés par Garac, dont la promenade semble être le loisir de prédilection.

III.1/ « A peu près tout ce qu'il y a de curieux à Paris »

Dans la lettre du 3 février 1789, Garac décrit la promenade comme un exercice quotidien, dans tout Paris et aussi au-delà, « jusqu'à Neuilly, Bicetre, Montmartre etc. », dans la campagne environnante. Il l'envisage autant comme une distraction que comme une mesure hygiénique, qui améliore son appétit et lui dégorde les jambes. La promenade, rituel depuis le XVII^e siècle, est reconnue progressivement comme le passe-temps sain, honnête et à la

⁵² Exemples : GERAUD Edmond, *Journal d'un étudiant pendant la révolution*, présenté par Gaston MAUGRAS, Paris C. Lévy, 1890 ; et RIGBY Edward, publié par sa fille EASTLAKE Elizabeth, *Dr Rigby's Letters from France, Etc., in 1789*, Londres, Longmans, Green and Co, 1880.

⁵³ HERON DE VILLEFOSSE René, *Nouvelle histoire de Paris, (tome 16) : Solennités, fêtes et réjouissances parisiennes*, Paris, diffusion Hachette, Nouvelle histoire de Paris, Association pour la publication d'une histoire de Paris, 1980.

⁵⁴ Lettre du 3 février 1789.

portée de tous par excellence. Elle est conseillée par les médecins, selon une tradition néo-hippocratique pour laquelle l'influence de la nature avec le corps humain ne peut être que bénéfique, et encouragée par les autorités royales et municipales, qui élargissent les rues, créent des boulevards adaptés à cet exercice, promeuvent une législation dans les années 1770-1780 pour protéger les piétons contre les carrosses⁵⁵ : les efforts du gouvernement royal pour développer l'avenue des Champs-Élysées, qui gagne petit à petit une certaine popularité à l'extrême fin de l'Ancien Régime, est symbolique de cette politique. La figure du badaud, ce promeneur oisif et distrait qui arrête sa marche pour contempler tout spectacle sortant un peu de l'ordinaire, a engendré toute une littérature, où l'on retrouve Diderot avec le narrateur du *Neveu de Rameau* (écrit probablement entre 1762 et 1773), qui a ses habitudes au Palais-Royal, « qu'il fasse beau ou qu'il fasse laid » ; Louis-Sébastien Mercier et son regard d'anthropologue sur les mœurs des Parisiens dans *Le Tableau de Paris* (1782-1788) ; ou encore Restif de la Bretonne, « hibou » autoproclamé qui hante les rues dans *Les Nuits de Paris* (1788-1794).

Mais ces réflexions de promeneur sont tournées vers le moi ou vers la société des hommes : Garac s'adresse à un destinataire, à qui il communique ses récits de badaud émerveillé, l'intégrant dans ce rôle. Cette expérience est visible dans la lettre du 22 mars 1789, (où on peut aussi remarquer la complicité unissant la communauté gasconne à Paris) :

Je fus dans le bois de Boulogne, je parlais gascon, le jardinier de Bagatelle m'entendit et me fit entrer dans le parc où il est défendu d'entrer sans billet, c'est un endroit enchanté, les eaux qu'on y fait venir par le moyen d'une pompe à feu forment des ruisseaux, des lacs : des rochers de cristal de jaspe forment des irrégularités superbes : les grottes, obélisques, ponts et autres ornements rendent ce lieu supérieur à tout ce que les contes de fées ont de merveilleux ; le jardinier gascon nous montra ou fit montrer le dedans du château, les ameublements en sont si beaux que je n'osais entrer [...]

Il y a en effet quelque chose du conte dans cette visite inespérée, permise par un esprit bienveillant prenant les traits d'un compatriote, dans cet endroit d'une beauté irréelle. Le château de Bagatelle est alors propriété depuis du comte d'Artois qui l'a fait reconstruire en 1777 et demandé au jardinier écossais Thomas Blaikie d'en dessiner les jardins⁵⁶. Cette vogue des jardins à l'anglaise ramène Garac au temps présent. Il entreprend, dans une de ses rares

⁵⁵ TURCOT Laurent, *Le promeneur à Paris au XVIIIe siècle*, Paris, Le Promeneur, 2007.

⁵⁶ DEREIX Jean-Michel, *Histoire du bois de Boulogne : le bois du roi et la promenade mondaine de Paris*, Paris-Montréal Éd. l'Harmattan, 1997.

critiques des mœurs de ses contemporains, de se moquer de cette tocade (bien qu'il tourne en dérision les jardins à la française « réguliers et compassés », qui donnent au château de la Muette des allures de « château de cartes ») :

Le beau maintenant est d'être irrégulier [...] et cette folie a tellement prévalu qu'on entasse des morceaux de pierres dans des petites basse-cours, on les couvre de gazon et remplis de telle sorte que la vue en est non seulement embarrassé mais même qu'il est difficile d'aborder la porte d'entrée et ce n'est jamais que par bien des détours irréguliers qu'on y parvient, et en faisant le double de chemin.

En plus d'être un centre de botanique et d'herborisation, où Jussieu donne des cours, le bois de Boulogne est devenu dans les années 1780 un lieu de promenade privilégié des Parisiens, avec des chemins aménagés, des buvettes et des restaurants⁵⁷. Ce n'est pas néanmoins le seul divertissement gratuit dont Garac profite. C'est aussi dans ce bois, dans la plaine des Sablons, à travers la porte Maillot, où a lieu chaque printemps à partir de 1775, sur une initiative du comte d'Artois et du futur duc d'Orléans, des courses hippiques sur le modèle anglais, s'étendant sur quatre jours, à la place de la revue des gardes-françaises et gardes-suisse déplaçée sur les Champs-Élysées. De semblables manifestations ont également lieu dès 1777 au Bois de Vincennes. L'épistolier assiste à l'évènement, décrivant avec force détails les exploits de « L'Abeille », la jument favorite, sous le prétexte d'intéresser Lafitte, son beau-frère amateur de chevaux qui en pratique peut-être l'élevage. Il cherche à s'excuser toutefois de son enthousiasme :

[...] vous allez me prendre pour un oisif en m'occupant de ces fadaïses mais rien n'échappe à un garçon, pas même Longchamp qui a été superbe cette année par la variété des voitures qui est extravagante, c'est le luxe du jour.⁵⁸

L'inhabituel, le hors norme, excusent l'oisiveté, mère de tous les vices. Garac s'amuse aussi des célébrations du Carnaval et du cortège des « Chienlits⁵⁹ » du faubourg populaire de Saint-Antoine qui défilent en chemises de nuit enduites de moutarde au niveau du postérieur (alors que Mercier en est révolté, dénonçant une « allégresse fausse et mensongère⁶⁰ » où pullule les espions de la police), conseillant à sa mère, peut-être par plaisanterie, d'aller les

⁵⁷ DEREIX Jean-Michel, *Ibid.*

⁵⁸ Lettre du 20 avril 1789.

⁵⁹ Lettre du 20 février 1789.

⁶⁰ MERCIER Louis-Sébastien, *Le tableau de Paris*, « Carnaval »

voir. Il s'attache de même à se rendre, comme beaucoup de Parisiens de tous milieux, à la traditionnelle fête de Saint-Cloud, qui a lieu toutes les années le 10 septembre⁶¹ : ceci dit, elle « ne fut pas des plus brillantes, suivant le rapport des connaisseurs⁶². » Peut-être à cause du contexte social et politique, qui se rappelle parfois au destinataire à travers les lignes de la lettre.

III.2/ « Tout est en rumeur ici... » : Paris à la veille des Etats généraux.

Nous allons prendre ici les lettres écrites par Garac allant de son arrivée à Paris (28 novembre 1788) jusqu'à son départ pour la Normandie, où il reste dix jours afin d'essayer d'estimer les biens que Madame de Cazes laisse (9 juin 1789). Cette période correspond approximativement à celle s'écoulant entre la décision de la convocation des Etats-Généraux (Louis XVI publie la lettre l'entérinant le 24 janvier 1789, après avoir imposé le doublement du Tiers le 27 décembre), jusqu'au choix des députés du Tiers Etat de se constituer en Assemblée nationale le 17 juin 1789⁶³.

C'est aussi une phase de disette et de tensions sociales. Les moissons de 1788 ont été très mauvaises suite à des conditions météorologiques défavorables, et le 13 juillet, un orage mémorable s'abat sur le territoire, détruisant ce qui restait de récoltes de la Normandie et de la Champagne⁶⁴. Pour couronner le tout, l'hiver à Paris se révèle glacial, le froid se poursuivant même jusqu'au printemps, et Garac en souffre dès son arrivée, constatant la cherté du bois. Voilà comment il décrit la capitale le 15 décembre 1788, dans une description où se manifeste son goût pour l'insolite :

Il fait un froid excessif, le thermomètre est au 14ème degré en dessous de la glace, il me semble résider à St Petersburg, on tient le marché sur la Seine, il n'est pas de petites maitresses qui ne veuille y aller faire des emplettes, les seuls fiacres attelés de quatre chevaux osent braver le vert-glas et la neige s'amoncelle dans les rues, on voit des traîneaux glisser avec une rapidité étonnante et gare les jambes des pauvres piétons ; pour moi, quoique bien couvert, à peine ose-je sortir pour voir mes amis et suivre mes occupations.

⁶¹ HERON DE VILLEFOSSE René, *op. cit.*

⁶² Lettre du 12 septembre 1789.

⁶³ Voir la chronologie dans les annexes. MARTIN Jean-Clément, *Nouvelle histoire de la Révolution française*, Paris, Perrin, Pour l'histoire, 2012 ; VOVELLE Michel, *La Révolution française : 1789-1799*, Paris, 3e édition, A. Colin, Cursus, 2015, etc.

⁶⁴ VOVELLE Michel, *Nouvelle histoire de la France contemporaine : 1787-1792*, Paris, Édition revue et mise à jour, Éd. du Seuil, Points H101, 1999.

Ce passage, riche en images incongrues qui traduisent le sentiment d'étrangeté du témoin devant cette situation inhabituelle, ressemble presque à du Mercier. Mais la lettre se termine sur un post-scriptum bref et brutal :

« Le 16 à l'instant on vient de trouver un homme mort de froid devant ma porte. »

Pourquoi inclure cette nouvelle macabre dans une lettre à un proche ? Par besoin de se confier suite à un choc émotionnel ? A titre d'information, pour illustrer la rigueur du froid parisien ? Nous ne trancherons pas ici. Néanmoins, le contexte social particulièrement tendu de 1789 transparaît parfois entre les lignes. Lors des élections pour la ville et les faubourgs de Paris, il rend compte de la crainte des autorités devant une émeute potentielle causé par la cherté du pain, de l'interdiction de s'assembler et des patrouilles fréquentes pour assurer l'ordre⁶⁵. Toutefois, il juge que « la misère est, ainsi qu'en province, moins forte à la vérité, les ressources y sont plus grandes. » Ce qui est théoriquement vrai, les autorités veillant à ce que la capitale soit approvisionnée en priorité pour éviter les émotions populaires, mais la situation reste sérieuse et le chômage endémique. C'est avec le même mélange de dédain et de crainte envers une « populasse » prompte à se soulever à la moindre crise que rapporte l'émeute du 26 au 28 avril, dirigée contre la manufacture Réveillon. La rumeur d'une baisse des salaires a dressé contre l'entrepreneur un millier d'insurgés, en grande majorité des ouvriers venus du faubourg Saint-Antoine, des chômeurs et des migrants venus de province. La répression par les gardes-françaises, qui a peut-être fait environ 300 victimes, en plus des soldats tués à coup de projectiles, en fait une des journées les plus sanglantes de la période 1789-1795⁶⁶. En comparaison, voici l'épithète qu'en fait Garac, déplorant l'incident et surtout son absurdité :

Vous avez su dans le temps le massacre qui a eu lieu au faubourg St Antoine où une quarantaine de misérables ont été tués à coup de fusils 60 blessés 4 ou 5 soldats tués à coup de tuiles et deux hommes pendus le lendemain pour terminer la catastrophe, tout est tranquille maintenant [...] jamais émeute n'eut moins de fondement, le pain n'avait pas augmenté et par les mesures qu'a pris notre sage administration des finances il a diminué considérablement au marché, on a permis aux boulangers de le vendre encore pendant

⁶⁵ Lettre du 20 avril 1789.

⁶⁶ GODECHOT Jacques, *La Prise de la Bastille : 14 juillet 1789*, Paris, Gallimard, Collection Folio 24, 1989.

quelques jours à 4 sols la livre afin qu'ils se refassent des pertes qu'ils ont fait et on leur a distribué 50 000 livres par ordre de Mr Necker⁶⁷.

Garac exprime une peur répandue dans la bourgeoisie propriétaire, celle de l'irrationalité et la violence supposée d'un petit peuple devenu incontrôlable (on pense à la réaction du libraire Hardy témoin des troubles de la « Guerre des Farines » de 1775), faisant confiance aux autorités pour rétablir l'ordre. Le compte-rendu de l'étudiant ressemble étrangement à celui que la *Gazette de France* fit sur les émeutes de la Guerre des Farines⁶⁸ :

Ce n'est pas le besoin qui a porté ces malheureux à ces excès. Ils ne manquent ni de pain ni d'argent [...] Il est évident qu'ils n'ont d'autre but que de dépouiller les propriétaires, de ruiner les fermiers et les laboureurs et d'anéantir la subsistance qu'ils jettent et qu'ils dispersent. Le gouvernement a pris de justes mesures pour rétablir la tranquillité [...] L'excès du désordre a forcé d'autoriser les troupes à repousser la violence par la force, et l'on fera une punition prompte et exemplaire de ceux qui sont arrêtés.

Cependant, bourgeoisie et petit peuple ressentent un espoir commun, attendant avec impatience la réunion des Etats généraux, prévue pour mai : Garac a annoncé joyeusement la nouvelle de la convocation à son père dans une lettre de janvier. D'une manière très vivante, il décrit l'atmosphère du printemps 1789, marquée par la multiplication de mémoires, pamphlets, gravures, suite à l'arrêt du Conseil du 5 juillet 1788 qui incite les lettrés à livrer leurs réflexions sur les Etats-généraux, autorisant une relative liberté dans les publications⁶⁹ :

Voilà la France bien en mouvement. Un Anglais me disait gravement en son mauvais français, que nous étions dignes maintenant de fraterniser avec eux, c'est un homme de beaucoup d'esprit mais extrêmement entiché de son île ; jamais il n'a paru tant de libelles, on prétend qu'il faudrait 10 000 livres pour se les procurer tous, le Parlement est journellement occupé à en condamner quelques uns, il en condamna un de ces jours un intitulé la passion, la mort et la résurrection du peuple, c'était une parodie du Christ, on faisait expirer le peuple entre deux larron, le Clergé et la Noblesse etc etc...⁷⁰

On voit là aussi l'habitude de Garac d'avoir recours aux chiffres, surtout à des estimations monétaires, pour faire comprendre à son lecteur l'ampleur d'un phénomène. Le jeune homme

⁶⁷ Lettre du 16 mai 1789.

⁶⁸ HARDY Siméon-Prosper, *Mes Loisirs ou Journal d'événemens...*, volume IV (1775-1776), p. 181 et 203 (3 mai 1775 et 12 mai 1775).

⁶⁹ LABROSSE Claude et RETAT Pierre, *Naissance du journal révolutionnaire, 1789*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1989, p. 9.

⁷⁰ Lettre du 31 mars 1789.

est marqué par l'influence du modèle politique anglais, même s'il n'est pas excessivement anglo-mane, et, comme la majorité des Français, il place entièrement sa confiance entre les mains de Louis XVI, figure de monarque bienveillant, et de Necker, ministre très populaire qui apparaît comme soucieux du bonheur du peuple. Il prend d'ailleurs le temps de décrire deux estampes anonymes, où le roi est comparé à Louis XII, « ami du peuple » et au bon roi Henri IV « père de ses sujets », Louis XVI étant « l'un et l'autre » et où Necker se voit associer les ministres de ces deux rois, Amboise et Sully.

Garac ne rend pas compte dans sa correspondance de ses lectures autres que scientifiques, ne mentionnant jamais d'ouvrages de théorie politique, d'écrivains des Lumières ou de pamphlétaires moins renommés. Nous n'avons donc pas d'idée bien nette de son éducation politique, ne pouvant que remarquer que, comme pour la grande majorité des Français de 1789, elle se forme au gré des événements. Pourtant, des passages de sa lettre du 20 avril, où il rapporte les élections pour la ville de Paris, montrent que son intérêt pour les



Estampes anonymes à l'eau forte. A gauche, « XVI égale XII plus IV. Preuve par l'Addition ». A droite, « Amboise Sully Necker : regle de trois. »

affaires politiques du royaume n'est pas complètement neuf. Il y exprime sa déception de voir que l'abbé Raynal, l'auteur de *L'Histoire des deux Indes* où il dénonçait entre autres le cléricisme et l'esclavage, a refusé de se faire élire député aux Etats, mais aussi son contentement de voir parmi les élus de province Mirabeau, rendu célèbre par ses libelles

contre les lettres de cachet et l'agiotage, et Bergasse, chéri de l'opinion publique depuis l'affaire Kornmann en 1786, et qui a publié en janvier 1789 sa *Lettre sur les Etats généraux*, où il expose ses visions politiques, entre égalité des droits et pouvoir royal fort⁷¹. Garac voit d'un bon œil les critiques de l'arbitraire et des abus anciens et s'est choisi des champions pour les porter parmi les héros de l'opinion.

Il apparaît comme peu probable que Garac ait participé aux élections. Certes, les gradués des Facultés avaient la possibilité d'être électeur, mais le règlement particulièrement sévère de Paris imposait un an de domiciliation dans la ville, d'être âgé de plus de 25 ans et de payer six livres par an selon l'impôt de la capitation⁷² : cette dernière clause exclut les classes les plus pauvres, et mêmes certains membres de la petite bourgeoisie, et l'obligation de domiciliation élimine les voyageurs et les étudiants de passage. Pour les élections des députés du Tiers Etat, chacun des seize quartiers *intra muros* de Paris se retrouve divisé en trois ou quatre districts (celui où habite Garac est le district des Mathurins) : par la suite, chacun de ces districts devait fournir un bataillon à la Garde nationale⁷³. L'étudiant ne semble pas se plaindre de cette organisation :

[...] ces assemblées se tiennent dans les églises, on y fait un avant-corps en plancher pour empêcher la populace d'approcher, il est des têtes brulées qui ne voudraient pas que les assemblées se fissent par quartier, mais par corps [*de métiers, comme dans les villes de province*], se disait à cela qu'il n'est pas de place assez considérable pour assembler les fainéants [...]⁷⁴

La méfiance de Garac envers le bas peuple semble résulter à la fois d'un préjugé bien ancré et d'un contexte agité, où on interdit les rassemblements par peur de l'émeute.

Quand les Etats généraux se réunissent enfin, Garac tente de se rendre à Versailles pour assister à la réception des députés par le roi, mais il n'est hélas pas le seul : toutes les voitures en direction de cette ville ont été prises, et les galiotes, ces coches d'eau assurant le transport fluvial, sont trop chargées pour pouvoir offrir un trajet sûr. D'ailleurs, toutes les auberges et les chambres garnies de Versailles ont été prises d'assaut. Il se contentera donc d'assister aux débuts des Etats de loin. Il nous apprend là la création par Mirabeau, « un crâne antinecker », d'un journal commentant les premiers débats au sein des députés, *Le Courrier de Provence*, le

⁷¹ DARNTON Robert, *La fin des Lumières... op.cit.*

⁷² REINHARD Marcel, *Nouvelle histoire de Paris, tome 9 : La Révolution, 1789-1799*, Paris, Association pour la publication d'une histoire de Paris, 1971.

⁷³ REINHARD Marcel, *Ibid.*

⁷⁴ Lettre du 20 avril 1789.

2 mai et de sa rapide suppression le 7 mai. Ceci dit, le tribun persiste : « on a même balancé de le renvoyer des états et ce point là n'est pas encore résolu.⁷⁵ » On remarque le changement d'opinion de Garac au sujet de Mirabeau, le jeune homme n'appréciant pas qu'on s'en prenne au ministre Necker, encore adoré par l'opinion. Toutefois, l'incident traduit la demande en informations du public : le Parlement interdit toute parution de journal sans autorisation royale, et *La Gazette nationale* de Panckoucke, qui deviendra *Le Moniteur universel* est alors un des seuls nouveaux journaux à donner le compte-rendu des délibérations, mais sans commentaire politique. Garac noue aussi des contacts avec des députés gascons : « Maître de Laterrade⁷⁶ », ou Jean-Jacques de Laterade, avocat au Parlement, lieutenant-général de la sénéchaussée de Lectoure, franc-maçon et élu du Tiers Etat de cette ville⁷⁷, qui lui rend une visite – Garac le connaissait peut-être déjà ; plus tard, il aura l'occasion d'échanger plusieurs fois avec Jean-Louis Laclaverie, lui aussi avocat au Parlement et élu de Lectoure⁷⁸. Les deux députés ne se feront pas beaucoup remarquer dans les discussions de l'Assemblée constituante : Laterade sera fugitivement membre du Comité des Finances de l'Assemblée nationale en juillet 1789, puis membre du club des Feuillants à sa création, avant de retourner dans le Gers en 1792 faire une carrière militaire (il mourra de dysenterie en 1794) ; Laclaverie, membre du Comité d'Agriculture et de Commerce, prétexte la maladie pour rentrer dans sa province s'occuper de ses affaires personnelles en avril 1790, ce dont Garac rend compte. On sent la déception chez l'étudiant devant l'enlisement des discussions causé par la mésentente entre le Tiers et les deux autres ordres, dans la dernière lettre qu'il écrit le 9 juin avant de partir en Normandie :

Le Dauphin est mort depuis jeudi dernier. Les états sont allés lui faire la révérence aujourd'hui. Rien ne se fait dans ces états là.

Mais en l'absence de Garac, la situation évolue, et l'intérêt est relancé. Comme il l'annonce à son père juste après son retour à Paris, dans sa lettre datée du 22 juin, qu'il finit en fait le 23 dans l'attente des résultats de la Séance royale, les députés du Tiers se sont proclamés Assemblée nationale le 17 juin, et, après une tentative de dissuasion du roi, se sont rassemblés dans une salle de jeu de paume prêter le serment de ne pas se séparer le 20⁷⁹. Le

⁷⁵ Lettre du 16 mai 1789.

⁷⁶ Lettre du 9 juin 1789.

⁷⁷ LEMAY Edna Hindie, FAVRE-LEJEUNE Christine, *et alii*, *Dictionnaire des Constituants : 1789-1791*, Paris-Oxford, Voltaire foundation Universitas, Librairie du bicentenaire de la Révolution française, 1991.

⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁹ MARTIN Jean-Clément, *Nouvelle histoire de la Révolution française*, Paris, Perrin, Pour l'histoire, 2012.

jeune homme rapporte qu'environ 140 députés du clergé les y ont rejoints, et que « les principaux de la noblesse vont y passer », comme La Fayette ou le duc d'Orléans. C'est à partir de cette lettre que les événements parisiens et que les débats de l'Assemblée nationale constituante, qui se désigne comme telle le 9 juillet après qu'un Louis XVI résigné ait demandé au reste de la députation du clergé et de la noblesse de s'y joindre le 27 juin, vont prendre la majeure part de la correspondance de Garac.

Les lettres que Jean Louis Garac a écrites de novembre 1788 à juin 1789 esquissent le portrait d'un jeune homme issu d'une famille aisée, quoique vivant simplement et préoccupé par des détails matériels, curieux, convaincu que les sciences ont vocation à améliorer le sort de l'humanité, doté d'un esprit progressiste et attendant avec impatience les changements que promettent les Etats-généraux, mais attaché à la figure du monarque et se défiant du populaire. Cette description correspond assez bien aux convictions de l'élite éclairée qui a fourni tant de députés aux Etats-généraux. Mais avec certains événements et débats, notamment ceux de juillet et octobre 1789, ou des discussions autour de l'organisation institutionnelle des biens du clergé, ce consensus se désagrège peu à peu pour donner naissance à de multiples ramifications politiques. L'épistolier, lui aussi, expérimente ce changement.

Troisième partie :
« Tel que je l'ai vu »
Garac et la Révolution

Chapitre I : Raconter l'évènement

Pour cette dernière partie, nous allons nous concentrer sur les seize lettres datées du 14 juillet 1789 au 26 avril 1790. On observe que les affaires politiques y occupent une place nettement plus importante, étant le thème dominant dans dix des lettres, tandis qu'elles n'occupaient qu'un ou deux paragraphes maximum, quand elles étaient mentionnées, dans les quinze lettres de mars 1788 à juin 1789, où les sujets de discussions étaient plus diversifiés. Ces lettres sont aussi plus longues : en moyenne 946,9 mots, contre 696,6 pour le premier échantillon. Ce n'est pas un hasard si les plus étendues d'entre elles sont celles écrites le 14, le 17 et le 28 juillet (qui comptent respectivement 1195, 1610 et 1120 mots environ), et celle datée du 7 octobre (1625 mots) : elles narrent les évènements qui précédèrent et suivirent la prise de Bastille pour les unes, la marche des Parisiennes vers Versailles pour l'autre, c'est-à-dire les premières grandes journées révolutionnaires qui marquent l'entrée du peuple parisien dans la Révolution, attirant ensuite à lui la famille royale et l'Assemblée nationale. Ces grandes étapes de la Révolution ont immédiatement été reconnues comme telles par les contemporains, que ce soit pour les célébrer ou les déplorer.

Garac participe à sa manière à cette entreprise d'élaboration de cette mythologie, s'obligeant à rassembler le plus d'informations possibles sur cette actualité et à les transmettre. Cette surabondance marque son style : comme l'écrit Pierre Rétat sur les gazettes,

L'évènement explose en une poussière d'écho et chaque écho qui pourrait être aussi l'occasion d'un récit, se trouve n'être qu'un fragment ponctuel [...] qui contribue à tapisser le fond de la narration et pourrait à la limite saturer sa transe¹.

Il ne s'adresse pas à la postérité en portant un regard rétrospectif sur les évènements, comme le fait un mémorialiste : il s'agit d'une écriture ancrée dans le présent, comme celle d'un journaliste. Toutefois, ne s'adressant pas à un public indéterminé, protéiforme, mais à un destinataire choisi, proche, cette écriture n'est pas complètement neutre, ni impersonnelle : le scripteur et l'espace épistolaire se rappellent toujours au lecteur².

¹ RETAT Pierre, *L'attentat de Damiens : discours sur l'évènement au XVIIIe siècle*, Paris-Lyon, Éd. du C.N.R.S., Presses universitaires de Lyon, 1979.

² DAUPHIN Cécile, LEBRUN-PEZERAT Pierrette, et POUBLAN Danièle, *Ces Bonnes Lettres...*, p. 130.

I.1/Récit et mise en scène

Les lettres du 14 juillet, du 17 juillet et du 7 octobre 1789 constituent un cas à part dans la correspondance Garac : elles sont les seules consacrées uniquement aux évènements parisiens, sans aucune information personnelle – dans celle du 7 octobre, les salutations à la famille et des réflexions de l'étudiant sur son retour à Fleurance ont été écrites sur une petite feuille à part. Par ce parti pris, elles forment un témoignage historique extrêmement intéressant, moins par leur contenu, quoique très riche, que par la présentation de ce contenu. Il s'agit en effet pour Garac de faire passer le plus grand nombre d'informations possibles à ses destinataires, qui ont peut-être déjà eu connaissance des évènements par la presse – Jacques Godechot estime qu'il faut une semaine pour que l'actualité parisienne soit connue à Toulouse, par l'intermédiaire de journaux comme la *Gazette*³, et si on en croit Garac, les lettres mettent environ trois semaines pour arriver de Fleurance à Paris⁴ - mais qui attendent des précisions d'une personne bien placée pour en apporter.

Résumons schématiquement les actions rapportées dans chacune de ces trois lettres : dans la lettre du 14 juillet – sans doute envoyée le matin, - Garac commence par raconter les affrontements entre Parisiens, gardes-françaises et troupes royales stationnés à Paris le 12 juillet, l'incendie des barrières, les pillages qui suivirent et le renvoi de Necker, cause de tous ces incidents, dans cet ordre ; la lettre du 17 juillet – qui a en fait été envoyée le lendemain – voit le récit de l'attaque de la Bastille après la prise des Invalides, le lynchage de Flesselles et de Launay, la visite du roi à l'Hôtel de ville, les travaux de démolition de la prison et la formation de la Garde nationale, ainsi que divers autres faits sur lesquels nous reviendrons ; enfin, la lettre du 7 octobre fait le compte-rendu de l'assaut tout récent des Parisiennes sur Versailles en réponse à la disette et au fameux banquet des gardes du corps, et de l'état d'agitation qui s'ensuit. Toutes les trois commencent abruptement, le lecteur se trouvant plongé tout de suite dans l'action après le vocatif de rigueur. Parfois, Garac interpelle son destinataire, rappelant sa présence symbolique et imitant le ton d'une conversation dans une perspective de « semi-oralité⁵ »

³ GODECHOT, Jacques, *La Révolution française dans le Midi toulousain*, Toulouse, Privat, 1986.

⁴ Lettre du 11 février 1790.

⁵ DEPRETTO, Laure, *Informers et raconter dans la "Correspondance" de Madame de Sévigné*, Paris, Classiques Garnier, Correspondances et mémoires 7, 2015, p. 92.

Je vous donnay dernièrement la manière dont les parisiens setoient comportés lorsqu'ils aprierent la facheuse nouvelle du changement du ministère, Je vais en continuer le detail tel que je lay vu [...] ⁶

Garac se fait avant tout narrateur : il ne semble guère probable qu'il ait participé aux cortèges ou aux assauts du 12 au 14 juillet, et il n'était pas à Versailles lors des journées du 5 au 6 octobre ⁷. Mais il se place pourtant dans l'action en insistant sur les lieux où il en est témoin :

Dimanche au soir je fus promener aux Thuilleries avec clamens de beaumont. La promenade était bien garnie, nous voulumes passer aux champs élisées, mais lorsque nous fumes sur le pont tournant nous fumes repoussés par des femmes et autre monde qui se retirait [...] ⁸

J'étais a diner il entra dans l'auberge 30 a 40 jeunes gens armés des fusils de gendarmes [...]

Je voyais Tout ce Tapage du Jardin du Roy ou jetais. ⁹

La mention de l'instant, du moment de la journée insiste sur une situation ordinaire brisée par un élément perturbateur : comme un journaliste, Garac « exhibe la fraîcheur de la nouvelle, et s'exhibe lui-même dans l'acte de la réception et de la transmission. ¹⁰ » Il se pose avant tout comme observateur, non pas comme historien ou penseur politique. Voilà ce qu'on peut restituer des faits et gestes de l'étudiant du 12 au 18 juillet d'après ses dires : il se trouve dans le jardin des Tuileries quand il remarque un mouvement de foule partant de la place Louis XV, où une échauffourée a eu lieu entre les Parisiens soutenus par les gardes françaises et les troupes royales stationnées. Il monte sur une terrasse et voit alors le Royal-Allemand pénétrer dans le jardin. Il choisit alors de rentrer dans son appartement, y reste pendant une durée indéterminée, regardant passer des insurgés avec des cocardes vertes sous ses fenêtres, dont le curé de Saint-Etienne-du-Mont ¹¹. Le 14 juillet au matin, il rencontre des étudiants armés de fusils pris aux Invalides et décide d'aller les imiter. Il est cependant au Jardin du roi quand la Bastille est prise. On ne sait le détail de ses actions sur les trois jours qui suivent, si ce n'est qu'il a aperçu Louis XVI avec la cocarde tricolore à la sortie de sa visite à l'Hôtel de ville le 17, mais on le retrouve chef d'escouade dans la milice bourgeoise, depuis peu Garde

⁶ Lettre du 17 juillet.

⁷ Lettre du 7 octobre 1789.

⁸ Lettre du 14 juillet.

⁹ Lettre du 17 juillet.

¹⁰ LABROSSE Claude et RETAT Pierre, *op.cit.*, p.165

¹¹ A noter que le premier numéro des *Révolutions de Paris* fait aussi allusion à cette présence (p.11-12).

nationale, montant la garde sous le commandement d'Antoine-Laurent Jussieu, démonstrateur de botanique au Jardin du roi qui se retrouve « colonel ». Les troupes novices manquent de paniquer en voyant une vingtaine de hussards se diriger vers eux, en fait pour se rendre.

Les temps du récit s'entremêlent dans la lettre. D'abord l'imparfait, pour décrire une atmosphère :

Il y avait quelques jours que les esprits fermentaient, la disette augmentait de plus en plus [...]¹²

Puis, un enchaînement de courtes phrases au passé simple pour traduire l'agitation et la rapidité des actions :

Les citoyens coururent aux armes mais n'ayant pas des fusils on enfonça chez les arquebusiers, les fourbisseurs et généralement partout où on soupçonnait des armes, la nuit se passa dans des allarmes continuelles, hier le tocsain sonna par tout on s'assembla on choisit tous ceux qui devoient être armés, on les assembla à l'heure du soir, on les arma à l'hôtel de ville [...]¹³

On peut trouver parfois un enchaînement subtil des temps du passé au présent de narration pour signifier la soudaineté du passage de la crise à l'émeute, plongeant le destinataire dans le feu de l'action :

[...] lundi matin les dames courraient les rues reprochant aux hommes la lâcheté qu'ils avaient de laisser profaner la cocarde nationale sans venger l'affront ; elles finirent par s'armer de tout ce qu'elles trouvèrent sous la main, fusils, sabres, bâtons etc, tout fut bon elles s'emparent de quelques canons, les traînent et prennent le chemin de Versailles¹⁴.

Garac fait appel à ce présent de narration, en plus du discours indirect, pour rapporter les rares passages dialogués de sa correspondance, comme si, en plus de l'action, il voulait reconstituer une expérience émotionnelle, un paysage auditif qui crée une atmosphère de tension :

Cependant les hommes n'étaient pas tranquilles, la caisse bat, on s'assemble dans les districts, on se transporte à la Grève, Mr Lafayette s'y trouve, on le somme de conduire

¹² Lettre du 7 octobre.

¹³ Lettre du 14 juillet.

¹⁴ Lettre du 7 octobre.

l'armée a Versailles, il leur demande pourquoi faire, on ne répond rien sinon, a Versailles, a Versailles [...] ¹⁵

Cette volonté de transmission se retrouve dans l'emploi d'un autre présent qui n'est pas celui du récit des actions extérieures, mais celui de l'écriture : Garac nous ramène de temps en temps à l'acte de rédiger une lettre, renvoyant les événements à une toile de fond :

Telles sont les nouvelles a 4 heures du matin que je vous écris, la garde se retire tambour batant il passe dans cette rue 4000 bourgeois et 200 gardes Françaises mêlés ensemble. ¹⁶

Nous l'avons vu, le jeune homme privilégie un style haché, empilant le plus de données possibles, plus tourné vers l'action que vers la réflexion introspective, vers l'exposé des faits plutôt que vers la célébration d'un geste épique comme le font une grande part des récits parus pendant et après les journées de juillet ¹⁷. Par exemple, dans son compte-rendu de l'assaut de la Bastille ¹⁸, relativement court (vingt lignes dans une lettre de deux feuilles recto-verso), on relève en tout deux mots ou formules à connotation morale (« égorger », « jamais on ne vit une égale bravoure »), et douze mentions de données chiffrées (« 300 citoyens », « 3 heures » « 18 pièces », « 4 pièces de 6 livres de bale », etc.), trait qu'on a déjà vu chez Garac. Assez curieusement, le Gascon, au lieu d'enfler les chiffres autour des attaquants, a tendance à les minimiser, comme pour l'émeute Réveillon : selon lui, trois cent assaillants auraient fait le siège de la prison, parmi lesquels on aurait compté après l'attaque 40 blessés et 5 morts : en réalité, les historiens pensent qu'une foule d'un millier de personnes ont participé aux assauts, qui font une centaine de victimes et environ soixante-dix blessés ¹⁹. C'est que l'épistolier choisit de laisser parler les faits d'eux-mêmes. Par exemple, dans ce même récit, il mentionne que les deux premières personnes à monter à l'assaut après la chute du pont-levis furent « un garde française [qui] fut fait croix de St Louis sur la breche, le Segond fut un boulanger » : informations qui peuvent paraître négligeables, mais qui ont paru importantes à Garac afin de souligner le courage et le mérite des assaillants d'origine modeste. On y retrouve aussi l'intérêt du jeune homme pour des visions sortant de l'ordinaire, les associations proches du burlesque qui n'existent qu'à la faveur de ces circonstances extraordinaires : tantôt il s'amuse

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ Lettre du 14 juillet.

¹⁷ Voir les sources citées par Jacques Godechot dans son ouvrage sur la prise de Bastille, ainsi que le titre évocateur du récit de l'électeur et publiciste Jean Dussaulx, *L'œuvre des sept jours*.

¹⁸ Lettre du 17 juillet. Voir annexes.

¹⁹ LUSEBRINK Hans-Jürgen, REICHARDT Rolf, *The Bastille : A History of a Symbol of Despotism and Freedom*, Bicentennial Reflections on the French Revolution, Londres, Duke University Press, 1997, p. 41-44.

de voir « des vieux pretres en soutanne avec une cocarde verte²⁰ », et, qualifie de « comédie » le spectacle de « moines maturins [portant] des drapeaux et dautres commender l'exercice²¹. » Chez Garac, l'anecdotique semble côtoyer la grande actualité, se complétant.

I.2/Nouvelles et anecdotes

En guise de complément à sa lettre du 17 juillet, Garac a ajouté des informations au verso de la feuille servant d'enveloppe, qu'il a intitulée « anecdotes²² ». Ces anecdotes, consistant en onze courtes phrases de deux à quatre lignes séparées par un alinéa, tournent autour du roi, du nouveau gouvernement et de l'émigration. Assez curieusement, ces faits peuvent être des informations générales sur les nouvelles institutions, dénués d'éléments étonnants et piquants qu'on attendrait d'un passage consacré à l'anecdote : on y trouve le renvoi puis la réintégration de Necker au sein du gouvernement, la nomination de La Fayette en tant que généralissime de la Garde nationale, la désignation de nouveaux ministres par l'Assemblée nationale.

Il faut pour comprendre cela revenir à la définition du terme d'anecdote et à son évolution²³. Le mot vient du grec *anekdota*, « choses inédites », et apparaît pour la première fois en français dans *Le Dictionnaire universel* de Furetière en 1690. C'est ce sens de particularité historique secrète, non publiée, qu'il garde dans l'*Encyclopédie* et le *Dictionnaire de Trévoux* en 1762. La définition plus contemporaine de « récit bref d'un petit fait curieux » n'est attestée officiellement qu'à partir de 1835. Comme nous le montre l'exemple de Garac, l'anecdote peut avoir une existence matérielle, écrite sur des feuilles de papier que l'on échange. Robert Darnton a étudié l'attrait particulier qu'exercent les anecdotes scandaleuses supposées secrètes racontées par les libelles sur l'opinion publique lettrée, particulièrement celles concernant les personnalités de la Cour²⁴ : elles ont pour lui contribué à imprimer dans l'imaginaire collectif l'image d'une aristocratie dépravée, corrompue moralement et physiquement, elles donnent l'impression de pénétrer dans l'intimité du pouvoir et d'en comprendre les rouages. Car l'anecdote, comme la fable, a une visée morale, aussi scabreuse

²⁰ Lettre du 14 juillet.

²¹ Lettre du 17 juillet.

²² Voir annexes.

²³ HADJADJ Dany, « L'Anecdote au péril des dictionnaires », dans *L'Anecdote : actes du colloque de Clermont-Ferrand, 1988*, présentés par MONTANDON Alain, Clermont-Ferrand, publications de la Faculté des Lettres et sciences humaines de l'Université Blaise-Pascal 31, Faculté des Lettres, 1990.

²⁴ DARNTON Robert, *Le diable dans un bénitier : l'art de la calomnie en France, 1650-1800*, Paris, Gallimard, NRF essais, 2010.

qu'elle puisse être : avant même le XIX^{ème} siècle, une stylistique de l'anecdote se met en place, portée par Voltaire, Mercier, Hardy. Elle emprunte à la fois au récit, se concentrant sur une intrigue significative, prise dans la réalité mais dissociée d'elle, mais cherchant l'effet de vérité en ayant recours à un style direct, brut, empruntant à la conversation²⁵. Cela la rapproche, tout compte fait, de l'échange épistolaire.

Certaines des anecdotes citées par Garac tiennent en effet du portrait moral, sans qu'il n'ait besoin de commenter le fait rapporté. Voici par exemple celles consacrées à la figure de Louis XVI :

Le roy sortant du Conseil et netant pas aplaudi a lordinaire (on maura dit il fait faire [*sic*] quelque sotise) il venait de faire renvoyer Mr Neker

Ayant dit a Mr Dartois de l'accompagner aux etats et sur les excuses que celui cy donnait si vous vous etes mal comporté tampis pour vous il faut y venir.

Sur les represantations que ceux qui l'envirnonnoient luy faisoient pour qu'il ne vint pas a paris luy alleguant le risque quil courait, Je men fous dit il, Je ne crains rien au milieu de mon peuple.

Un roi débonnaire, familier, voire désinvolte, proche de son peuple et qui n'hésite pas à remettre la Cour à sa place, c'est le portrait globalement bienveillant que dresse de lui Garac. Malgré le caractère positif de cette figure, on ne peut s'empêcher de noter une certaine désacralisation: Louis XVI est déchargé par Garac du soupçon d'avoir voulu une répression contre les patriotes, car présenté comme un bonhomme de bonne volonté, mais prompt à faire des « sottises ». C'est cette description morale – qui, paradoxalement, est aussi répandue parmi les contre-révolutionnaires de la première heure que désole la faiblesse du roi face aux « séditeux²⁶ » - que gardera la mémoire collective. On est loin de la figure sacrée, toute-puissante, détachée des faiblesses humaines que la monarchie absolue avait voulu imposer dans la première modernité, même si Garac semble toujours éprouver une certaine affection pour ce qu'il perçoit toujours comme une figure paternelle.

En ce qui concerne les faits rapportés, la frontière reste parfois problématique entre nouvelle et anecdote : elle repose surtout sur l'importance accordée au geste individuel ou au fait isolé. Par exemple, à la suite de son *Précis de la prise de la Bastille*, où, sous le nom de « Cousin Jacques », le polygraphe Beffroy de Reigny établissait un récit détaillé de l'assaut,

²⁵ RIDEAU Gaël, « L'anecdote entre littérature et histoire : une introduction », p.13, dans HAROCHE-BOUZINAC Geneviève, ESMEIN-SARRAZIN Camille, RIDEAU Gaël, *L'anecdote entre littérature et histoire : à l'époque moderne*, Interférences, Presses universitaires de Rennes, 2015.

²⁶ SAINT-PRIEST François-Emmanuel Guignard de, *Mémoires*, Paris, Mercure de France, Le Temps retrouvé, 2006.

celui-ci avait fait paraître en guise de suite un *Supplément nécessaire au précis exact de la Prise de la Bastille, avec des anecdotes curieuses sur le même sujet* : il s'agissait d'une liste d'informations hétéroclites, avec force données chiffrées, concernant l'attaque et ses participants dont les noms et les exploits étaient cités pour mieux les célébrer²⁷. L'anecdote ici consiste à individualiser les faits et l'ensemble des assaillants. Elle part de la logique qui veut l'évènement résulte d'un enchaînement de faits anodins et mineurs une fois séparés les uns des autres, accomplis par un ensemble d'individus dont seule la participation à l'action détache de l'ordinaire, leur conférant une sorte de sanctification laïque. Pour en revenir à la liste de Garac, la façon de rapporter l'anecdote nous informe aussi de la manière de traiter les informations reçues :

La reine pleurait de rage en aprenant ces nouvelles [*la visite de Louis XVI à l'Hôtel de Ville et la nomination de La Fayette au commandement des troupes de la Garde nationale*], si le roy n'était venu le siege de versailles était presque décidé.

A 10 heures du matin le 18 Les polignac et Mr Dartois se sont retirés en angleterre on vend cet imprimé sous le nom de purgation de versailles, 15 voitures sont parties de versailles acompagnées dun train d'artillerie et de troupes cest dit on la fuite des grands crimes.

En plus de l'hostilité envers Marie-Antoinette et les grands de la Cour, dont le désarroi et la fuite sonnent comme une victoire, on peut arriver à relever les moyens dont dispose Garac pour s'informer. On y voit cité le titre et le passage d'un « imprimé », brochure, journal ou pamphlet, qui rapporte les premiers départs de l'émigration. Toutefois, la date rapportée par l'étudiant se révèle fausse après examen : le comte d'Artois et le couple Polignac ont pris la route dès le 16 juillet, et n'ont pas pris la direction de l'Angleterre. Sans doute faut-il y voir une erreur du rédacteur de l'imprimé, qui les a incorporés parmi la cohorte des aristocrates qui sont de même partis dans les jours suivants, mais il faut noter que ce genre d'erreur factuelle est récurrent chez Garac. Ces déformations sont à rechercher dans la rumeur publique, le « dit-on », où l'étudiant puise pour tâcher de reconstituer les évènements auxquels il n'a pas assisté ou pour en chercher les causes.

²⁷ BEFFROY DE REIGNY Louis-Abel (1757-1811), "*Supplément nécessaire au précis exact de la Prise de la Bastille, avec des anecdotes curieuses sur le même sujet. Par le Cousin Jacques,*" 1789.

I.3/Le bruit et la rumeur

Garac n'est pourtant pas homme à croire aveuglément tous les bruits qui circulent dans la rue. Déjà dans la lettre de janvier 1789, il en ressentait les effets : « Tout est en rumeur ici, chacun fait sa nouvelle et on ne sait à quoi s'en tenir. » Toutefois, le jeune homme lui aussi « fait sa nouvelle », en prenant des informations lues et entendues ça et là.

Il s'agit parfois de petits détails, proches de l'anecdote au sens contemporain du terme. Par exemple, pour illustrer le zèle des insurgés à se munir du plus grand nombre d'armes possibles, Garac rapporte qu'ils vont prendre au Garde-meuble « les vieilles splingoles, halebardes et jusqu'à l'épée de Charles-Magne et de François Premier.²⁸ » Fait avéré ou invention, la réquisition de l'épée d'un roi est bien mentionnée dans certains récits contemporains des journées de juillet²⁹, mais c'est le nom d'Henri IV qui apparaît. Dans les deux cas, le fait est hautement symbolique : le peuple se réapproprie les armes de ses rois. Chez l'électeur Dussaulx, il s'agit moins d'un acte de vandalisme que d'une manière, pour le citoyen qui s'en est emparé, d'invoquer le souvenir de « notre bon Henri. » Chez Garac, c'est l'aspect extraordinaire de l'acte qui est exagéré, avec des références à des souverains de temps encore plus reculés, et qui sont devenus des mythes de rois prestigieux, justes et populaires à l'instar d'Henri IV.

La geste de la révolte parisienne, avec ses moments décisifs et ses images frappantes, est écrite à chaud par les contemporains, qui ne sont pas épargnés par l'effet grossissant de la rumeur publique et des publications qui la relayent. Un des passages marquants dans la mémoire patriote fut la charge de Lambesc au jardin des Tuileries le 12 juillet après-midi, où l'on dit que le prince, commandant du Royal-Allemand, a personnellement sabré un inoffensif vieillard. Voici ce que Garac prétend avoir vu après la fusillade de la place Louis XV :

[...] la plupart du monde s'était retiré il ne restait que quelques vieillards ou des bonnes avec des enfans lorsque le prince de Lambesc [*sic*] à la tête de Royal-Allemande cavalerie entra dans le jardin où ils portèrent le fer et le feu, c'était un spectacle bien triste de voir ces misérables citoyens se jeter dans les bassins pour éviter la mort.³⁰

On retrouve le thème de la soldatesque s'en prenant à des passants innocents, même si l'attaque du vieil homme n'est pas rapportée. La charge de Lambesc et sa brutalité ont été si

²⁸ Lettre du 14 juillet 1789.

²⁹ DUSSAULX Jean, *L'œuvre des sept jours*.

³⁰ Lettre du 14 juillet

souvent représentées dans les récits, gravures et pamphlets ayant trait aux journées du 12 au 14 juillet, avec tant de versions différentes et plus ou moins vagues des faits, qu'il est difficile de savoir ce qui s'est réellement passé au jardin des Tuileries ce fameux après-midi. Selon l'historien américain Paul G. Spagnoli, qui a étudié les archives civiles du Châtelet ainsi que les témoignages provenant du Royal-Allemand (dont celui de Lambesc lui-même), les troupes Royal-Allemand, après être rentrées dans le jardin, s'étaient d'abord rangées en formation sur les terrasses, mais reçoivent des projectiles venant de la foule. Lambesc ordonne à quelques cavaliers de tirer en l'air, puis, de crainte que ses hommes ne perdent patience, décident de les faire sortir du jardin. Il aperçoit un homme, qui, selon lui, tente de fermer le pont-levis pour les en empêcher, et vient donc le frapper avec le plat de son sabre, avant de faire évacuer ses troupes apparemment sans incident et sans qu'aucune victime ne soit à déplorer. L'homme frappé par Lambesc, Chauvel, n'a été que superficiellement blessé et a survécu, contrairement à ce qui sera rapporté par la suite. Seulement une petite part des témoignages du Chatelet (7 sur 85) affirment que les troupes ont chargé des simples passants³¹. Pourquoi tant de bruit alors ? Le jardin des Tuileries est un lieu de promenade prisé par la bonne bourgeoisie : la présence de troupes armées, surtout commandées par un grand aristocrate qu'on dit proche de la reine, y est perçue comme une sorte de sacrilège, et est vécue comme un traumatisme. Nous ne savons pas si Garac a réellement vu la fameuse charge : on l'a vu, il avait entrepris de quitter les lieux et de retourner chez lui dès qu'il avait aperçu la foule fuyant la fusillade de la place Louis XV, sans que l'on sache s'il a pu le faire rapidement. Il a pu exagérer la confusion qui régnait ou reconstituer la scène d'après d'autres témoignages. Il est à noter que ni Garac, ni publiciste patriote ne font référence à un mort bien réel ayant eu lieu plus tôt, lors de confrontations entre les troupes du Royal-Allemand et des émeutiers qui avaient pris d'assaut la Barrière Blanche, et incendié les murs d'octroi : la bourgeoisie parisienne voit d'un mauvais œil cette atteinte à la propriété, de plus la victime était un pauvre cordonnier venu récemment d'Alsace, tandis que Chauvel, maître ès arts à l'Université de Paris, avait une allure plus respectable³².

La confusion entre réalité et symbole s'opère encore chez Garac lorsqu'il vient à parler de la démolition de la Bastille et de la délivrance de ses captifs :

On retira 14 prisonniers parmi lesquels étoient plusieurs hommes de marque il y en avait un depuis 32 ans il appartenait à la maison de lorges un jeune homme de 14 ans, hier ausoir on

³¹ SPAGNOLI Paul G, "The Revolution Begins: Lambesc's Charge, 12 July 1789", *French Historical Studies*, 1991, vol.17, 466-497.

³² *Ibid.*

en retira encore 2 autres qu'on trouva dans quelque souterrain un portait un boulet de 48 livres. Je les vis sortir de ces souterrains.³³

On le sait aujourd'hui, il n'y avait que sept prisonniers à l'intérieur de la Bastille quand elle tomba : quatre faussaires qui disparurent rapidement dans la nature, le comte de Solages, interné à la demande de sa famille pour un scandale d'ordre sexuel, et deux déséquilibrés mentaux, Tavernier et Whyte, un Anglais³⁴. Celui-ci, portant une longue barbe blanche, ce qui fait dire à ses libérateurs qu'il a été retenu dans les cachots dans des conditions épouvantables pendant un demi-siècle, est porté en triomphe le 14, interné à Charenton le lendemain. C'est sans doute lui, en empruntant quelques éléments au comte de Solages qui fit un discours de remerciement au district de l'Oratoire, et à Tavernier, emprisonné pour une supposée complicité avec Damiens, qui inspira le mythique comte de Lorges, qui apparaît dans de multiples récits et chansons suivant la prise de la Bastille, érigé en allégorie des victimes du despotisme pour des raisons qui varient selon les versions³⁵ (pour le docteur Rigby, un médecin anglais de passage à Paris pendant ces journées, le « comte d'Auche » fut jeté en prison pour avoir écrit un pamphlet contre les Jésuites³⁶.) Garac a-t-il vraiment assisté à la délivrance, a-t-il confondu des assiégeants avec des prisonniers, a-t-il, comme de nombreux autres témoins, cru des affabulateurs qui prétendaient l'être, a-t-il juste recopié les bruits qui circulaient déjà sur les horreurs de la Bastille ? Son intention est manifestement d'inspirer un intérêt mêlé d'effroi pour ces mystérieux souterrains, où l'on trouve des prisonniers chargés de chaînes et des adolescents innocents jetés arbitrairement dans des cachots, dans une atmosphère déjà gothique.

La dramatisation de ces faits tend, comme pour l'anecdote, à une visée morale : elle dépeint les forces de la Cour comme les premiers agresseurs – les troupes de Lambesc n'ont-elles pas attaqué des vieillards et des enfants innocents ? – et révèle au destinataire les atrocités du despotisme. Même si Garac n'abuse pas du symbolisme manichéen qui marque les récits de la prise de la Bastille³⁷, il a bien choisi le camp des insurgés, et justifie ainsi, sans les glorifier, les lynchages du gouverneur de Launay et du prévôt des marchands de Flesselles, tous deux coupables de trahison : le premier avait fait croire aux citoyens que la Bastille capitulait en abaissant le pont-levis et « les fit égorger » ; quand au second,

³³ Lettre du 17 juillet.

³⁴ GODECHOT Jacques, *La Prise de la Bastille... op.cit.*

³⁵ LUSEBRINK Hans-Jürgen, REICHARDT, Rolf, *op. cit.*, p.109-111.

³⁶ RIGBY Edward, *Letters from France... op. cit.*, lettre du 11 août.

³⁷ LUSEBRINK Hans-Jürgen, REICHARDT Rolf, *op. cit.*, p.47-78.

on trouva apres sa Mort des lettres dans ses souliers qu'il ecrivait a la reine dans les quelles il donnait avis quavec 4 mille hommes on sacagerait la ville et qu'on reprimerait les mutins.³⁸

La crainte d'une répression violente de la part de Versailles a tenu en haleine les Parisiens, jusqu'à ce que la visite de Louis XVI les rassure sur ses intentions. Mais la hantise du complot destiné à massacrer les patriotes continue de tarauder ces derniers, et Garac s'en fait l'écho. L'ambiance de la Grande Peur se fait remarquer discrètement avec ces quelques lignes :

On dit chantilly consumé par les flammes.

Tous les grands fripons seront mis aux prisons de labayie de St germain et jugés desuite par un comité nommé par l'asssemblée nationale.³⁹

La première de ces informations se révèle fausse, et la seconde tient davantage d'un souhait de l'opinion parisienne qui sera finalement exaucé avec la mise en place en octobre 1789 d'un tribunal au Châtelet chargé de juger les crimes de lèse-nation, décrétant d'accusation les personnalités jugés responsables des troubles de juillet, comme Lambesc ou Besenval (le tribunal s'appliquera davantage par la suite à lutter contre l'extrême-gauche populaire⁴⁰.) Ces nouvelles se trouvent dans la même lettre qui raconte le lynchage de Foulon et de Bertier de Sauvigny. Garac ne parle pas des véritables incendies de châteaux ayant eu lieu un peu partout en province, mais la simultanéité de ces deux phrases est significative : l'Assemblée nationale doit prendre en charge la répression pour lutter contre les contre-révolutionnaires et ainsi mettre un terme aux soulèvements paysans et aux troubles populaires. Mais même après le 4 août et les journées d'octobre, les craintes des Parisiens ne se sont pas apaisées :

On vient d'arrêter trois personnes dont un ecclésiastique, une dame et un quidam sur les preuves qu'on croit un complot formé contre la ville, ils enrôlaient pour former des troupes pour égorger la troupe soldée et s'emparer du roi et de la ville, la liste des enrôlés offre des militaires, ecclésiastiques, magistrats, avocats, etc etc. On fait le procès, ils se sont coupés dans l'interrogatoire, je ne sais comment ça se terminera, en attendant on a défendu à personne de sortir de la ville sans un certificat, pour tâcher de s'emparer des conjurés [...]⁴¹

³⁸ Lettre du 17 juillet.

³⁹ Lettre du 28 juillet 1789.

⁴⁰ MARTIN Jean-Clément, *Nouvelle histoire de la Révolution française*, Paris, Perrin, Pour l'histoire, 2012, p.183.

⁴¹ Lettre du 7 octobre 1789.

Qu'il le veuille ou non, Garac le Gascon partage les angoisses du peuple parisien, s'inquiétant de la disette, sans doute causée par des « mal intentionnés », représentants de l'ancienne élite qui prévoient d'annuler tous les acquis de l'Assemblée nationale et de renverser la municipalité parisienne. L'arrivée de la famille royale et de l'Assemblée nationale à Paris en octobre va permettre à ce jeune membre de la Garde nationale de suivre davantage le mouvement des réformes et de préciser son rapport aux événements et aux personnalités du moment.

Chapitre II : Un jeune bourgeois patriote

Passé le bouleversement de la semaine du 11 au 18 juillet, et mis à part la lettre consacrée aux journées d'octobre, la correspondance de Jean Louis Garac retrouve assez vite son apparence et son rythme habituel dès la lettre du 28 juillet : le suivi de l'héritage de Madame de Cazes refait surface de manière de plus en plus insistante (il occupe la plus grande partie de six lettres sur les seize envoyées sur la période), les nouvelles des amis et de la famille réapparaissent. On apprend par exemple que Jean Garac s'est retrouvé en conflit avec le clergé local (« la cour céleste », raille Jean Louis), et particulièrement avec le curé (« notre bon pasteur ») au sujet du prélèvement de la dîme⁴² ; que Jean et Madeleine participent aux vendanges au grand dam de leur fils⁴³ ; que Jeanne-Françoise est de nouveau enceinte, ce que son frère commente gaillardement : « je ne m'attendais pas à un surcroît de parenté, je sais bon gré à ma sœur de faire des citoyens si lestement [...]»⁴⁴ (nous n'avons pas pu trouver toutefois l'acte de baptême de l'enfant en question : fausse alerte ou fausse couche ?) ; qu'enfin, encouragé par l'exemple de son ami Clamens pour qui sa famille a trouvé un beau parti (« une demoiselle de Beaumont qui a dit-on au moins 50 000 livres de fonds et 17 ans⁴⁵ » : le zeugma est assez parlant), il songe à se marier, mais « les parisiennes ont l'air trop léger, les normandes sont pauvres, j'ai songé à ma rabattre sur la Beauce.⁴⁶ » En revanche, le contenu scientifique et médical a presque complètement disparu pour faire place à un compte-rendu régulier des réformes adoptées par l'Assemblée nationale.

II.1/ « L'aréopage français » : Garac et l'Assemblée nationale

Garac s'y intéressait déjà avant qu'elle n'emménage à Paris en octobre, suivant les traces de la famille royale : on apprend qu'il est un lecteur du journal du député du Tiers Etat de Bigorre Bertrand Barère, *Le Point du jour*⁴⁷, que ce dernier avait créé dès la proclamation de l'Assemblée nationale pour en rapporter et commenter les débats, et que les habitants de la Gascogne peuvent se procurer facilement. Le ton y est enclin aux réformes mais encore prudent, et c'est l'orientation que l'étudiant semble adopter. Une fois l'Assemblée à Paris, il

⁴² Lettre du 28 juillet 1789.

⁴³ Lettre du 7 octobre 1789 (mot séparé).

⁴⁴ Lettre du 11 février 1790.

⁴⁵ Lettre du 26 février 1790.

⁴⁶ Lettre du 9 avril 1790.

⁴⁷ Lettre du 12 septembre 1789.

semble assister régulièrement aux séances, et rapporte les mesures qu'il juge dignes d'intérêt (tout en s'interrogeant sur l'élaboration de la Constitution : « finira-t-elle bientôt ?⁴⁸ »)

Quels sont les grands noms du personnel révolutionnaire de 1789 que Garac retient ? On peut diviser grossièrement les personnalités citées par Garac en trois catégories (si on écarte l'abbé Raynal et d'autres cas sur lesquels nous reviendrons) : la famille royale, la Cour et les ministres et les députés des Etats-Généraux. Pas de journalistes, dont l'influence se fait pourtant de plus en plus sentir depuis juillet - il ne fait même pas mention de Barère, le rédacteur de son journal de référence, *Le Point du jour* - ni de militants des districts parisiens. Le jeune homme cite un grand nombre de constituants, vingt-neuf en tout, mais la plupart n'apparaissent qu'une fois. Parmi les exceptions, on trouve : Nicolas Bergasse, mentionné deux fois dans les lettres antérieures à la proclamation de l'Assemblée nationale, et qui disparaît ensuite ; Jean Louis Laclaverie, député du Tiers de Lectoure, deux fois cité, et que Garac passe voir quelquefois⁴⁹ ; le comte de Mirabeau, mentionné comme Bergasse deux fois avant le 17 juin, deux fois par la suite, et dont l'épistolier salue le talent oratoire⁵⁰ ; enfin, champion toutes catégories, le marquis de La Fayette, qui apparaît dans six lettres, en tant que député de la noblesse libérale dans celles du 22 juin et du 14 juillet 1789, en tant que commandant de la Garde nationale dans les autres (surtout dans celle du 7 octobre dont il semble être le véritable héros) : nous reviendrons sur l'admiration que lui voue Garac.

Du côté des mentions uniques, sont représentés : Laterade, député de Lectoure ; Bailly, cité comme nouveau maire de Paris ; de nombreux membres de la noblesse ou du clergé libéral (le duc d'Orléans, François Félix de Crillon ; l'archevêque de Bordeaux Champion de Cicé et Lally-Tollendal « qui porte [bien] la parole », rapporteurs des travaux sur la Constitution et la déclaration des droits de l'homme⁵¹ ; le vicomte de Noailles, le duc d'Aiguillon, La Rochefoucauld), dont certains, mécontents du rejet du bicamérisme et apeurés par les journées d'octobre, rejoindront le parti monarchien ou émigreront⁵² (Clermont-Tonnerre, l'évêque de Langres César-Guillaume de la Luzerne) ; un défenseur du milieu des affaires, Laborde de Méréville⁵³ ; le parti « aristocrate », hostile aux réformes (Cazalès ; La Rochefoucauld-Bayers, archevêque de Beauvais ; l'abbé Maury et l'abbé de Montesquiou-Fezensac, orateurs de talent, et le comte d'Agoult, seulement cité parce que Garac a cru voir la tête de son neveu sur une pique pendant les journées d'octobre) ; enfin, les membres du « parti populaire », à

⁴⁸ Lettre du 7 octobre.

⁴⁹ Lettre du 16 mai 1789 et du 9 avril 1790.

⁵⁰ Lettre du 11 et du 26 février 1790.

⁵¹ Lettre du 28 juillet 1789.

⁵² VOVELLE Michel, *La Révolution française... op.cit.* p.153.

⁵³ Lettre du 12 décembre 1789.

la gauche de l'Assemblée, qui montent en puissance vers 1790 et 1791, souvent futurs Feuillants, et que Garac cite comme premiers adhérents au futur club des Jacobins⁵⁴ (Target, Barnave, Le Chapelier, les frères Lameth.) On n'y voit guère l'extrême-gauche démocrate (représentée par Pétion, l'abbé Grégoire ou Robespierre) : il est vrai qu'elle n'est pas encore arrivée à une grande renommée dans l'opinion publique. En tout cas, l'épistolier ne porte pas dans son cœur les députés du clergé, « ce ténia » qui ne cesse de mettre des entraves à la Constitution, ni ceux de la noblesse, à l'exception des libéraux déjà cités qui peuvent « effacer la tache dont la plupart des autres se souillent [...]»⁵⁵

L'étudiant, qui assiste occasionnellement aux débats, apprécie beaucoup l'éloquence et les fortes personnalités : il est par exemple impatient d'assister à une séance où s'affronteront Mirabeau, Maury et Montesquiou-Fezensac (« la séance sera curieuse.⁵⁶») Aussi est-il déçu par les représentants de la Gascogne, et remarque avec une verve caustique :

[...] je suis bien persuadé que vous auriez mieux fait qu'aucun de nos députés, qui en général ne font que se lever et se baisser comme des bascules [*pour le vote*], encore le font-ils quelquefois gauchement ; le seul Long [*député du Tiers-Etat de Rivière-Verdun*] parle quand tout le monde fait du bruit, et cesse lorsque le calme renaît, Lupé [*sic pour le baron de Luppé-Taybosc, élu de la noblesse d'Auch, défenseur de celle-ci et hostile à la révolution politique*⁵⁷] fait la plus sotte figure, sale comme un chiffon, Cazalès aurait illustré la Gascogne s'il n'avait été guidé par un autre principe.⁵⁸

Quels sont les principes défendus par Garac, quelles décisions salue-t-il en particulier ? Il serait trop long de rapporter toutes les lois votées à l'Assemblée nationale durant la période de la correspondance et celles rapportées par le jeune homme⁵⁹. On peut toutefois citer les grands tournants législatifs que Garac a omis : la proclamation de la liberté de la presse et la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen le 14 et le 26 août ; la mise en place de la loi martiale peu après les journées d'octobre (même si, comme on le verra, l'atmosphère qui en résulte transparait dans la correspondance) ; la nationalisation des biens du clergé le 2 novembre 1789 ; la création des assignats ou alors l'obtention de la citoyenneté par les protestants et les Juifs en décembre-janvier 1789-1790 (alors même que le nord de l'Armagnac, d'où provient Garac, compte une assez grande population protestante, et qu'il ne

⁵⁴ Lettre du 26 février 1790.

⁵⁵ Lettre du 17 novembre 1789.

⁵⁶ Lettre du 11 février 1790.

⁵⁷ LEMAY, Edna Hindie, FAVRE-LEJEUNE Christine, *et alii*, *op.cit.*

⁵⁸ Lettre du 12 décembre 1789.

⁵⁹ Voir la chronologie dans les annexes pour plus de détails.

soit pas exclu que la famille en compte parmi ses relations), et bien d'autres encore. Les raisons peuvent en être multiples : l'épistolier n'en était peut-être pas informé lors de la rédaction de la lettre, ou pensait que ses correspondants l'étaient déjà, ou ne croyait pas que ces nouvelles les intéresseraient personnellement. Cela pourrait aussi tout simplement dépendre du moment de l'écriture de la lettre : Garac a tendance à raconter les événements et les discussions s'étant déroulés pendant la semaine ou le jour même de la rédaction (par exemple, il informe son père en post-scriptum de la cassation de l'arrêt du Parlement de Metz qui refusait d'enregistrer les lois de l'Assemblée parce que la décision a été prise le jour même de l'envoi de la lettre, le 17 novembre 1789 ; ou bien, toujours en post-scriptum, dans la lettre du 26 février, de la lecture de la missive du marquis de La Luzerne sur l'insurrection de la Martinique et de la Guadeloupe, la veille.) Ce n'est pas toujours le cas néanmoins.

Si on essayait de définir une constante dans les réformes retranscrites par le Gascon, ce serait la sympathie pour celles allant dans le sens du libéralisme économique : il salue le projet de Laborde de Méréville « d'une banque formée par des actionnaires [*qui*] fourniraient 300 millions à la nation d'ici au mois d'avril et se chargeraient de la recette des impôts [...]»⁶⁰ » et se félicite de l'adoption du décret rendant libre le commerce au-delà du Cap de Bonne-Espérance⁶¹, nouvelle qui fera plaisir au cousin négociant de la famille, Magneault.

Il est aussi intéressant de constater que l'étudiant s'étend sur des faits aujourd'hui considérés comme mineurs de par leur aspect purement symbolique et sans grande conséquence sur la politique parisienne. Par exemple, Garac salue la pendaison des frères Agasse, deux faussaires pendus sans les cérémonies punitives habituelles à l'Ancien Régime⁶² – ils ont été exécutés dans leurs habits ordinaires, leurs corps rendus à leurs familles pour être inhumés simplement – comme une victoire sur les préjugés⁶³ : ce qui nous semble aujourd'hui une scène trop sinistre pour être célébrée est applaudie par la grande majorité des hommes de lettres, qui, par le biais d'essais ou de mémoires, s'étaient élevés contre les peines infamantes infligées aux condamnés et à leurs familles (le futur député à l'Assemblée législative et Feuillant Pierre-Louis de Lacretelle a été récompensé en 1784 par l'académie de Metz pour un mémoire sur ce sujet, le second prix étant remporté par Robespierre, alors jeune avocat⁶⁴.) Le Gascon consacre aussi un passage attendri à la députation corse menée par le Général Paoli à l'Assemblée nationale venant prêter allégeance à la nouvelle Constitution,

⁶⁰ Lettre du 12 décembre 1789.

⁶¹ Lettre du 12 avril 1790.

⁶² *Journal des Débats et des Décrets*, numéro 155 du 25 janvier.

⁶³ Lettre du 11 février 1790.

⁶⁴ LACRETELLE Pierre Louis de, *Discours sur le préjugé des peines infamantes*, 1784 ; ROBESPIERRE Maximilien, *Discours sur les peines infamantes*, 1784.

dressant un portrait élogieux du meneur corse. On remarque d'ailleurs qu'il s'agit d'un des rares exemples de descriptions physiques chez Garac, qui contribuent, comme il est courant dans la littérature du XVIII^{ème} siècle, à un portrait moral :

sa physionomie est douce, ses cheveux blancs, ses discours et ses manières portent l'empreinte de la franchise et de la liberté [...]⁶⁵

Ceci n'est pas un trait particulier à la correspondance de Garac, divers journaux, comme *Le Journal des Débats et des Décrets*, *Le Point du jour* ou bien *Les Révolutions de Paris* insistent beaucoup sur ces nouvelles eux aussi. L'importance des événements et des cérémonies symboliques chez les contemporains est bien réelle : il faut en effet mettre en valeur l'unité des Français dans une nouvelle ère de liberté et de progrès.

Garac rapporte en général les décisions de l'Assemblée avec sobriété, sans trop de rhétorique exaltée ou de réflexions morales. L'exception qu'est la lettre du 11 février 1790, où il relate les discussions sur l'abolition des vœux monastiques et l'exécution des frères Agasse en est d'autant plus intéressante :

Les sœurs grises, les dames noires de Fourquevaux [*commune dans le Midi toulousain : il s'agit d'ordres féminins chargées de l'éducation des filles*] etc etc vieillissent avec plaisir dans une vie utile autant que laborieuse, c'est qu'elles y sont sans contrainte pour y rester, il semble que plus on veut étouffer en nous ce genre de liberté, plus la nature fait effort pour se dégager de ces entraves ; [...] Non, sans doute, un siècle tel que le nôtre, quoiqu'en disent les prêtres, n'est pas le siècle de fer, ce n'est point lorsque les ressorts politiques sont tendus que l'homme se dégrade ; il paraît au contraire être au-dessus de lui-même, il dompte jusqu'aux préjugés. Eh ! que ne doit pas attendre dans un temps si heureux.

Cet attachement à la liberté individuelle contre la contrainte physique et cette morale de la perfectibilité humaine grâce à des circonstances extraordinaires témoignent de l'optimisme des Lumières quant à la nature de l'homme, et de l'écho de la lutte de Voltaire contre les préjugés. Comme ce dernier, Garac professe un anticléricalisme parfois violent : dans la lettre du 28 juillet, il traite le curé et les autres ecclésiastiques en conflit avec son père de « canaille », de « gobe-vesses », d'« espiègles » qui ne supportent pas qu'on résiste à « leurs étroites idées. » Toutefois il épargne le clergé « utile », comme les congrégations enseignantes ou celles s'occupant des hôpitaux, sa famille entretenant d'ailleurs, comme on l'a vu, des

⁶⁵ Lettre du 26 avril.

relations d'amitié avec la directrice des Ursulines, Madame de La Pommeraye. Du reste, il rassure sa famille que les religieuses de Fleurance ne seront sans doute pas concernées par la loi en raison de cette utilité. L'abolition des vœux monastiques permet à Garac des récits édifiants comme celui des moines adoptant avec plaisir les vêtements laïques⁶⁶ ou celui d'un député du clergé, moine bénédictin qui approuve l'abolition car étant ici comme législateur devant servir les intérêts du royaume⁶⁷.

Garac en effet ne tient pas un journal des débats, mais une correspondance, et doit donc opérer un choix pragmatique des mesures susceptibles de concerner matériellement ses destinataires. Dans la lettre du 15 août, après avoir rapporté l'abolition des privilèges de la noblesse et du clergé lors de la nuit du 4 août, Garac informe son père de ce qu'il adviendra de la dîme afin de ne pas risquer un autre procès, et s'inquiète de ce que son beau-frère Lafitte ne soit obligé de partager son héritage avec sa sœur à cause de la suppression du droit d'ainesse. Puis, à partir de décembre, il se met à suivre attentivement les réformes municipales, territoriales et judiciaires, car il craint que la nouvelle organisation ne lèse Fleurance, jusqu'ici siège de justice royale, par rapport à d'autres villes. Le jeune homme s'engage en conséquence en politique, avec un mélange d'enthousiasme pour les acquis de 1789 et de défense des intérêts locaux.

II.2/ S'engager en politique

Garac ne se contente pas d'approuver et de raconter la Révolution, il s'y engage activement. Ce soutien peut se traduire matériellement au sein de la correspondance par l'envoi de cadeaux : Garac offre par exemple à sa sœur Jeanne-Marie « un ruban de la nation⁶⁸ » tricolore à la mode chez les dames patriotes de Paris (cependant, il en a choisi un « moins relevé en couleur [...] plus analogue à son goût » pour sa mère : remarque innocente ou allusion discrète à sa désapprobation face aux événements ?) Il permet à la famille d'afficher de manière visible son adhésion au parti révolutionnaire.

Plus important, nous avons vu comment l'étudiant s'est retrouvé membre de la milice bourgeoise entre le 14 et le 18 juillet. Créée dans la nuit du 13 au 14 juillet, dans le but de contrôler les insurgés armés, d'éviter que les fusils tombent aux mains des classes jugées dangereuses et de réprimer les atteintes à la propriété (Garac atteste dans sa lettre du 14 juillet

⁶⁶ Lettre du 11 février 1790.

⁶⁷ Il s'agit de Dom François-Xavier Estin, prieur de Marmoutier-dès-Tours, député du bailliage de Tours (LEMAY Edna Hindie, FAVRE-LEJEUNE Christine, *et alii*, *op.cit.*)

⁶⁸ Lettre du 17 novembre 1789.

que des pillards vont être pendus « pour lexemple »), elle voit son effectif fixée à 120 000 hommes, puis à 48 000, soit 800 hommes recrutés par district⁶⁹. Le 16 juillet, elle reçoit le nom de Garde nationale sur proposition de La Fayette, qui en prend le commandement. Celui-ci ne peut toutefois pas empêcher le lynchage de Foulon le 22 juillet, et va tâcher de resserrer son emprise sur la milice et d'en écarter les éléments populaires : il règle le service à une fois par mois, ce qui émousse l'enthousiasme des volontaires. Puis, il détermine un uniforme obligatoire, certes « joli » selon Garac qui le décrit en détail (« habit bleu revers et paremens blancs ainsi que la veste et culote le colet montant ecarlate ainsi que le passepoil boutons jaunes ainsi que les distinctions⁷⁰ ») mais onéreux : environ cent livres⁷¹, ce que même Garac ne peut se permettre qu'en économisant. Cela permet d'incorporer aux 24 000 volontaires 6000 troupes soldées, en majorité des Gardes-françaises⁷², le tout organisé en soixante bataillons. La Fayette et la Garde nationale, bien qu'obligés, après force discussions que relate Garac, de se joindre aux émeutiers partant pour Versailles afin de pouvoir les encadrer, apparaissent pourtant comme vainqueurs moraux des journées d'octobre, s'érigeant en bouclier de la Révolution à la fois contre les manœuvres de l'aristocratie et contre l'anarchie populaire (le Gascon n'a d'ailleurs guère de sympathie pour les émeutières, « poissardes », « amazones mal adonisées⁷³ » qui font peur au jeune Dauphin par leur seule apparence et sèment le désordre dans l'Assemblée.) C'est sur eux que se repose l'Assemblée nationale pour faire respecter l'ordre et appliquer la loi martiale. Cette organisation et cette progression sont parfaitement couvertes par le jeune homme dans les lettres du 28 juillet à celle du 17 novembre. Mais il adopte alors le point de vue d'un observateur étonné des nouvelles mœurs :

[...] tout se traite ici militairement, 300 tambours battent la retraite chacun dans son district, les artisans quittent leur travail pour aller faire l'exercice, rien n'est plus singulier. A cela, un suisse me disait que son père, homme de 60 ans, mourrait s'il ne faisait pas l'exercice tous les dimanches.⁷⁴

Garac nous confronte à l'aspect pratique, quotidien d'un garde national, surtout une époque de troubles et de loi martiale :

⁶⁹ DUPUY Roger, ALLAIRE Martine, *La Garde nationale, 1789-1872*, Paris, Gallimard, Folio 181, 2010.

⁷⁰ Lettre du 15 août 1789.

⁷¹ DUPUY Roger, *op.cit.*

⁷² SOBOUL Albert, *Les Soldats de l'an II : Texte imprimé*, Paris, Précurseurs, Livre club Diderot, 1975.

⁷³ Lettre du 7 octobre 1789.

⁷⁴ Lettre du 12 septembre 1789.

un homme est sitôt pendu qu'il est impossible de l'empêcher, cela se fit-il devant un corps de garde ; 15 ou 20 hommes n'oseraient pas se présenter devant 200 forcenés et avant qu'un corps de garde soit averti la victime est immolée, on vient de lever 200 cavaliers de plus et un régiment d'infanterie sous le nom de Volontaires de la Bastille [...] et toutes ces précautions ne peuvent remédier aux désordres, les vols sont peu communs, les gardes les empêchent.⁷⁵

Les allusions à la Garde nationale semblent disparaître à partir de 1790, sans qu'on puisse savoir si Garac a abandonné le service pour d'autres occupations ou s'il n'avait juste rien d'intéressant à signaler à ses destinataires. Mais pendant cette durée et même après apparaît très régulièrement dans les lettres le nom de La Fayette. Ce dernier est le personnage positif par excellence de la correspondance Garac. Louis XVI est certes présenté comme un monarque sympathique, attendrissant mais faible politique, si on en croit cette phrase :

[...] vous aurez lu et goûté son discours à l'Assemblée nationale, il est touchant, surtout de la manière qu'il le prononça, on aurait juré qu'il l'avait fait si l'on n'y voyait pas Necker à chaque mot⁷⁶.

En revanche, le héros des deux mondes est la personnalité qui hérite du plus grand nombre d'épithètes dithyrambiques et celle qui est toujours montrée dans des postures avantageuses :

Mr de lafayette digne élève de Wasinton [*sic*], aussi patriote mais plus eloquent que son maitre de guerre, s'est couvert de gloire en voulant qu'on mit foulon en prison et atendre ce que deciderait lasssemblée [...]⁷⁷

[...] ce sage commandant met toute son éloquence à faire voir l'inconséquence d'une telle démarche [...] alors il s'adresse aux grenadiers, leur montre combien ils seraient méprisables s'ils laissaient égorgé ces malheureux qui sont sans défense, alors les grenadiers leur mettent leur bonnet et les déclarent leurs camarades [...] Mr de La Fayette fit un coup bien fort : comme il demandait la grâce des gardes au milieu du tumulte, un de ces forcenés se met à crier point de grâce, point de quartier ; qu'on prenne et qu'on garrotte cet homme, dit l'intrépide général et personne n'osa désobéir, la véritable bravoure a toujours de l'ascendant sur les mutins.⁷⁸

⁷⁵ Lettre du 17 novembre 1789.

⁷⁶ Lettre du 11 février 1790.

⁷⁷ Lettre du 28 juillet 1789.

⁷⁸ Lettre du 7 octobre 1789.

La Fayette agit comme référence morale dans le récit de Garac : déjà célébré par l'opinion pour avoir été un des premiers secours français aux insurgés américains en 1775, son engagement du côté du parti patriote achève d'en faire un grand homme inspirant admiration et loyauté aux yeux du jeune homme. Il est vrai que celui-ci semble apprécier les militaires ayant soutenu des rebelles réclamant leur indépendance (la seule autre personnalité à avoir eu le droit à des éloges aussi enthousiastes de la part de Garac est le général Paoli.) La Fayette incarne la Raison, lui donne un bras armé et un verbe agissant contre les dérèglements de la populace, conciliant l'héritage des Lumières et les valeurs aristocratiques de bravoure, que le reste de la noblesse semble avoir perdu pour Garac.

Toutefois, l'engagement en politique chez l'épistolier ne se limite pas à défendre l'ordre et la justice, mais peut obéir à des raisons plus personnelles. Quand le Gascon apprend que l'Assemblée met au point une nouvelle division administrative du pays, il essaye de « procurer quelque chose à Fleurance.⁷⁹ » Il n'est pas le seul toutefois : dès les discussions sur la délimitation des nouveaux départements et le vote de la loi du 22 décembre sur les assemblées primaires et administratives, députés comme particuliers cherchent à défendre les intérêts de leurs villes respectives (on pense à Barère, qui obtient la création des Hautes-Pyrénées pour que sa ville natale de Tarbes en soit le chef-lieu) : « on compte dit-on 1500 députés extraordinaires pour avoir des départements, districts, etc, chacun pense à lui.⁸⁰ » Le département de l'Armagnac, commence à s'esquisser en janvier⁸¹ et reçoit ses délimitations officielles le 4 mars 1790 sous le nom du Gers. La bataille est en effet particulièrement rude pour la nomination des chefs-lieux, et Garac a l'amertume de voir Lectoure, la grande rivale, choisie comme chef-lieu de district (une subdivision du département), Fleurance n'ayant pas de représentants à l'Assemblée et les députés d'Auch, le chef-lieu du nouveau département, soutenant ceux de Lectoure (« parce que, disent-ils, ils doivent le département à ce que Lectoure a bien voulu en être.⁸²») Il reste un espoir, toutefois : l'Assemblée n'a pas encore officiellement décrété où se situeront les tribunaux des districts : avec son ami Bellegarde, qui a rédigé un mémoire en faveur de Fleurance, Garac tâche de faire pression sur les membres du comité chargé des départements, présidé par le député Pierre François Gossin. Il s'agit d'une forme de militantisme politique et un moyen d'influer sur les affaires du pays, et le jeune homme le souligne fièrement :

⁷⁹ Lettre du 20 mars 1790.

⁸⁰ Lettre du 23 janvier 1790.

⁸¹ *Journal des Débats et des Décrets*, numéro 158 (28 janvier 1790.)

⁸² Lettre du 20 mars 1790.

[...] j'ai la faculté maintenant d'assister à l'Assemblée nationale dans une tribune ; en ma qualité de député extraordinaire [de Fleurance] j'ai un billet que je prête à mes amis, mes affaires m'empêchent d'en profiter aussi souvent que je voudrais.⁸³

Garac prit toutefois son père de ne pas ébruiter cette affaire auprès d'habitants de Lectoure : les intérêts locaux ne doivent pas nuire aux réseaux entretenus par la famille. Hélas, les tribunaux de districts se trouvent établis dans les chefs-lieux, et Garac en accuse avec aigreur l'indifférence et le manque de soutien des autres Fleurantins : « je dois travailler pour des gens ingrats⁸⁴ », se plaint-il. Néanmoins, il pourra se réjouir en rentrant dans sa ville natale de l'élection de son père et de son oncle à l'assemblée du département (alors composée de 36 membres élus par les citoyens actifs, c'est-à-dire les propriétaires capables de payer un impôt équivalent à plusieurs journées de travail), ce dernier étant même désigné au directoire exécutif permanent⁸⁵. Le jeune homme avait d'ailleurs déjà encouragé son père à se faire élire dans les municipalités et assemblées primaires toutes récemment créées : « il est beau de faire voir qu'on n'a pas toujours promené les yeux sur des livres sans réfléchir.⁸⁶ » Joie des bourgeois que la Révolution permet enfin de mettre leur éducation en pratique dans la politique et la gestion du pays. Toutefois, Jean et Jean-Baptiste Garac, déjà assez âgés, ne participeront pas davantage à la gestion et à la vie politique du Gers.

C'est avec les événements de juillet que Garac entre vraiment en Révolution. Sa correspondance, si elle ne change généralement pas de forme ni de ton, est désormais inséparable du climat politique parisien : elle traduit les espoirs et les angoisses des patriotes et des réformistes modérés, et reprend même les mécanismes narratifs des journaux révolutionnaires, avec son style rapide, fluide, exprimant l'action et cherchant les causes de celle-ci⁸⁷. Il en résulte un nouveau réservoir de références personnelles et de personnages marquants. Garac est à présent témoin mais aussi participant de l'action qu'il rapporte, et acquiert une formation politique au contact des événements, de la Garde nationale ou des débats de l'Assemblée nationale.

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ Lettre du 12 avril 1790.

⁸⁵ Archives départementales du Gers, L 258, personnel administratif, 1790- an IV de la République.

⁸⁶ Lettre du 12 décembre 1789.

⁸⁷ LABROSSE Claude et RETAT Pierre, *op.cit.*, p.95.

Etudes de cas :

Les lettres du 28 juillet et du 7 octobre 1789

Paris le 28 Juillet 89

Mon très cher Père

Melis m'a remis votre chère lettre avec les 48 livres et en même temps m'a raconté les dissensions florentines. Tout cela n'est que risible, il paraît que vous êtes mal dans la cour céleste, et surtout avec notre bon pasteur, n'entrez pas en procès c'est le mieux ; quant ce qu'il réclame les dommages que vous pouvez lui avoir causés en enlevant peut être 30 ou 40 gerbes sans l'avoir averti ou à ses ayants cause 24 heures avant ; offrez lui de le redimer et indemniser du préjudice que vous pouvez lui avoir occasionné, il faut jouer serré avec de la canaille aussi insigne que le sont tous ces gobe-vesses, ils tâcheront toujours à vous mortifier parce que vous n'avez pas donné tête baissée dans leurs étroites idées, ils vous prendront par les vendanges il faudra vous tenir sur vos gardes et attendre le règlement mais c'est assez discouru de ces espiègles.

Mr Levasseur mon procureur fondé m'a écrit, qu'il n'y avait ni testament ni héritier de trouvé, que le procureur du Roy faisait le levé du scélé, qu'il était intimement persuadé que vous ne perdriez rien de la somme, les meubles sont très beaux et en très bon état, qu'il ne s'était présenté qu'un autre contrat de 2400 livres qui était postérieur au votre en date et inférieur en hypothèque, mais qu'il fallait que la justice fit son cours, qu'il fallait faire l'inventaire puis la vente et qu'ensuite se ferait la distribution des deniers mais que ça sera long, il m'a demandé que je lui fisse passer la grosse ce que j'ai fait ensuite et comme dans sa procuration il n'a pas le pouvoir de toucher la somme, il m'a dit qu'il m'écrirait lorsqu'il en serait temps ; en attendant je conserve l'hypothèque sur les 18 mille livres qui sont icy de même que sur la rente.

Quand bien même je serais payé avant l'automne je ne suis pas d'avis de me retirer avant le printemps je me propose de faire cet hiver prochain les cours que je n'ai pu faire jusqu'à ce temps ; la dépense du voyage faite à 5 ou 600 livres de plus ou de moins ce n'est pas la peine de ne pas compléter mon instruction, aussi vous pouvez vous défaire du soin qui a été bien abondant ce me semble.

Vous auriez sans doute vu la fin tragique de Mr Foulon adjoint au ministère de la guerre à Mr de Broglie et Bertier intendant de Paris gendre au 1^{er}. Mr Foulon s'était

dit mort et fait enterrer en effigie sa maison mise en noir mais ses vassaux l'ont déterré et conduit à pied, avec une bote de foin derrière le dos et un colier d'orties, à l'hôtel de ville : on était à délibérer sur la manière de procéder à son jugement, tout le monde criait de le pendre, Mr de Lafayette digne élève de Wasinton, aussi patriote mais plus éloquent que son maître de guerre, s'est couvert de gloire en voulant qu'on mit foulon en prison et attendre ce que déciderait l'assemblée nationale sur le sort de cet accapareur ; il avait gagné l'assemblée, mais une autre plus tumultueuse mais non moins juste s'était formée sur la place de grève 7 juges et un procureur du roy sont nommés sur le champ aussitôt jugé on monte à l'hôtel de ville on s'empare du coupable au milieu de l'autre assemblée sans laquelle n'ose opposer on le conduit au gibet ou tant d'autres ont été pendus et l'est de même la corde romp il se met à genoux demande grâce mais en vain on le reprend, décolle et est traîné nud dans toutes les rues.

Son gendre arrêté à Fontainebleau est conduit à l'hôtel de ville par 800 chevaux et 200 fantassins sur une voiture dont on avait enlevé l'imperiale pour qu'il fut vu, il n'est pas arrivé que la populace monte à l'hôtel de ville s'en empare et luy fait subir la même peine que son beau-père avec les mêmes circonstances, même crime même punition.

À Nogent sur Saône on a arrêté Labé de Calonne chargé des dépêches par la cour de Londres et surtout des lettres de félicitation adressées à Mons d'Artois, Le comte Dorset ambassadeur d'Angleterre a écrit hier à l'assemblée pour disculper sa nation d'avoir tenté de s'emparer de Brest et que les préparatifs étaient à son insu, Le bulletin ne dit pas ce qu'on a répondu.

L'archevêque de Bordeaux et Mr Laillie Tolendal ont lu le commencement de la constitution, des droits de l'homme, ils ont été applaudis avec acclamation, Laillie est l'homme qui porte le mieux la parole.

Mr Necker arrive demain. On lut hier à l'assemblée nationale sa lettre en réponse à celle qu'il avait reçu, dans laquelle il dit en substance, qu'il ne croit jamais pouvoir témoigner suffisamment aux Français sa reconnaissance et qu'il se fera un devoir de le faire en se rendant auprès de l'assemblée, Jamais nouvelle n'a occasionné tant de joie. L'éloignement des Polignac, Artois, Conti, Condé, et autres du même numéro n'a pas eu la même faveur que celle qui nous annonce le retour de notre contrôleur de finances.

On dit Chantilly consumé par les flammes.

Tous les grands fripons seront mis aux prisons de labayie de St germain et jugés desuite par un comité nommé par l'assamblée nationale.

Mr Lafayette forme les milices parisiennes les gardes françaises se sont recrutés dans les grenadiers des autres regimens, on pourrait former 4 regimens d'infanterie des deserteurs et 1 de cavalerie 1 autre de dragons, qui sont venus armes et bagage sans officiers, jay vu 2 Cordons rouges faire patrouille, le roy a escrit a notre generalissime qu'il pouvait incorporer tous ces soldats dans les troupes nationalles ou les renvoyer, avec un seul billet de sa main sans quil peut leur être rien fait, il setait demis pendant une heure parcequa loccasion de foulon le peuple avait forcé la garde mais il est revenu, faites agréer mes respects a ma chère mère, a la tata lebé a mon oncle aux Mrs dulong, Moisset, laborde, aux Mr et Delles Lafitte. Jembrasse mes cheres sœurs et mes neveux et vous prie de me croire avec le plus sincère attachement, Votre soumis fils

Garac

Bellegarde est en peine qu'on ne luy ait pas escrit depuis le 1^{er} de lan. Les Mrs Bigourdan avoient la même faculté que les autres de venir me voir lainé vit je ne scais comment et le cadet est sans habit mais tous les deux ne font rien pour leur etat ny jamais rien fait cela soit dit entre nous.

[En verticale sur la marge de la première feuille :] Jay de largent pour aller au moins jusqu'au 25 octobre même quelque depense de livres qu'il me faut.

J'ai choisi cette lettre pour mon étude de cas pour la raison qu'elle est, me semble-t-il, plus représentative de la correspondance de Jean-Louis Garac que d'autres lettres plus longues et plus centrées sur les événements parisiens, comme celles du 14 et du 17 juillet 1789. Bien que l'actualité y tienne une place avantageuse, les préoccupations propres à la famille Garac n'y sont pas oubliées.

La lettre commence par une référence au geste même de l'échange épistolaire, avec pour intermédiaire un ami, Mellis, et pour objet la lettre et la somme d'argent attendues. La « chère lettre » devient alors un objet symbolique témoignant de l'affection qui unit les correspondants. Le père est ici dépositaire des moyens financiers et des nouvelles familiales¹. Bien que ce soit ici Mellis qui rapporte le conflit entre Garac et le clergé local, le passage dédié à l'affaire traduit la complicité entre le jeune homme et son destinataire : il se permet de lui prodiguer des conseils, et se répand en vitupérations anticléricales afin de soutenir moralement son père, menacé dans ses intérêts et partageant sans doute le point de vue de son fils sur la gent ecclésiastique. La lettre permet ici une expression à la fois personnelle et réciproque.

Le paragraphe suivant concerne le suivi de l'affaire Madame de Cazes : Garac tâche en effet de se faire rembourser la dette de la défunte sur la vente de ses biens meubles, et s'assure de faire respecter la priorité de sa famille sur l'héritage. On remarquera le caractère à la fois synthétique du rapport, se concentrant sur l'avancée de l'affaire, et son aspect pragmatique et détaillé, insistant sur les chiffres qu'il dispose en matière de somme, à défaut de ne pas avoir plus d'information sur la durée de la procédure. Le troisième paragraphe consiste lui aussi en des informations pratiques, cette fois-ci concernant la durée du séjour de Paris : il devait manifestement être plus court à l'origine, mais c'est Jean Louis qui décide de son chef de l'allonger jusqu'au printemps 1790. Il s'appuie pour cela sur des arguments économiques (le coût n'en sera pas effroyable, d'ailleurs il peut compter sur un surplus d'argent), liés à ses études (il pourra ainsi les parachever) ou au bien-être de son destinataire (qui se fait trop de souci.) A noter qu'il emploiera le même genre d'arguments pour justifier son retour à Fleurance en avril 1790.

L'actualité resurgit avec le récit du lynchage de Foulon et de Bertier de Sauvigny, intervenu 6 jours avant la rédaction de la lettre, le 22 juillet : Garac a donc eu le temps de

¹ LAGARDE DAMIEN, "*Mon cher frère ... op.cit*, p.101.

s'informer (il est difficile de savoir s'il était alors présent sur les lieux) et de ruminer l'évènement. Garac parle de la mort de Foulon comme d'une « fin tragique », et on peut percevoir en effet dans son récit les étapes d'une tragédie : la tentative de l'administrateur d'échapper à son sort, sa découverte, les efforts courageux et presque couronnés de succès du véritable héros de l'histoire, La Fayette, pour le sauver, son jugement expéditif par une autre « assemblée » et son supplice final. Pour raconter celui-ci, Garac abandonne l'imparfait pour le présent de narration afin de créer un effet de réel, d'insister sur l'enchaînement des actions, et sur leur inéluctabilité. Si l'épistolier ne cache pas la dureté du sort du l'ancien intendant, il ne le défend pas et justifie l'exécution : si aucune épithète péjorative n'accable les victimes, les émeutiers sont solennisés avec le terme de « [assemblée] plus tumultueuse mais non moins juste », Bertier de Sauvigny est mené au supplice dans une voiture ouverte comme un condamné, et le lynchage n'est au fond qu'une punition pour des crimes contre le peuple commis par les concernés. Garac donne ainsi une illustration d'une justice populaire, rude, mais légitime selon lui (on observe toutefois que le jeune homme semble éprouver plus de commisération, dans la lettre du 7 octobre, pour les gardes de Versailles menacés par les insurgés parisiens, même s'il désapprouve leur conduite lors du fameux banquet : sans doute faut-il y voir son inquiétude pour un ami, Pierre Mellis, garde du corps à la Maison du roi.)

L'incident concernant Calonne, ancien contrôleur des finances aimé par la Cour et donc méprisé par l'opinion publique, a tout du micro-évènement rapporté par la presse attirée par le scandale et les graves rumeurs de complot (on y parle ni plus ni moins d'une tentative d'invasion par l'Angleterre), mais qui se révèle sans grande conséquence. L'affaire a été rapportée par *Le Moniteur universel*² (ou *Gazette nationale*) et *Les Révolutions de Paris*³. Ces journaux retranscrivent d'ailleurs les mêmes informations que Garac : la lecture du brouillon de la Déclaration des droits de l'Homme et l'organisation de la Garde nationale. Le texte fondateur est étonnamment peu commenté par l'épistolier, qui semble davantage se concentrer sur son lecteur : peut-être ne voit-il pas l'intérêt de disserter sur le contenu, tenant les principes qu'il énonce comme acquis et jugeant que le succès rencontré par les orateurs est beaucoup plus parlant. Le reste de la lettre n'est en effet qu'une succession de nouvelles triomphantes : Necker est de retour, les ennemis de la Révolution sont en fuite ou sur le point d'être jugés, la Garde nationale est en bonne voie d'organisation sous la conduite de La Fayette. On note par deux fois la présence de l'adjectif possessif « notre » accompagnant une mention de Necker (« notre contrôleur des finances ») et une de La Fayette (« notre

² Numéro 25 (25-27 juillet 1789) et numéro 26 (27 juillet 1789.)

³ Numéro 3 (26 juillet-1^{er} août 1789.)

generalissime »), alors qu'il est notoirement absent dans le reste de la correspondance en ce qui concerne les références au roi. Ce mot peut s'interpréter de différentes manières : il peut être signe de soumission hiérarchique (dans le cas du généralissime, par exemple) découlant de l'appartenance à la même famille, au même camp, ou encore témoignage d'affection résultant également de cette origine commune. Le roi en est donc symboliquement dépouillé, tandis que les héros du jour s'en voient parés, prenant même un aspect de figures paternelles. Les émigrés, quant à eux, sont classés dans une catégorie étrangère (« et autres du même numéro », comme on dirait « de la même espèce ».)

Dans une transition abrupte propre au reste de sa correspondance, Garac passe aux salutations aux membres de la famille qui concluent habituellement ses lettres. Apparaissent toutefois des noms qui sortent du rituel mère/oncle/tante/beau-frère/sœur : on y voit Dulong, un ami médecin qui fut officier municipal en compagnie des Garac en 1774⁴ ; Moysset, peut-être le beau-frère par alliance de l'oncle Jean-Baptiste, lieutenant-général de l'élection de Lomagne et futur député à la Convention ; et un Laborde (étant donné l'importance de la famille Laborde à Fleurance et ses nombreuses ramifications, il est difficile de savoir duquel parle Jean Louis Garac ; peut-être d'un des médecins de la dynastie, comme Raymond, né en 1725 comme Jean Garac, ou ses neveux Raymond Michel et Jean-Marie-François-Matthias, nés en 1754 et 1756.) Leur présence dans la liste des personnes à saluer, normalement composée de membres de la famille proche, est révélatrice du lien fort les unissant au Garac, par alliance, ou par complicité entre collègues. On y voit aussi une mention assez rare dans la correspondance, celle aux enfants de Jeanne Françoise et de Bernard Lafitte : Jean Marie, Jean Bernard, Jean Louis le filleul de l'étudiant et Elisabeth, âgés alors de onze à deux ans (la fillette est sans doute incluse dans l'appellation de « neveux », à moins que son très jeune âge ne la fasse mettre de côté par l'épistolier.) Leur évocation dans la lettre marque un intérêt bienveillant, qu'il est certes ardu de mesurer, pour l'enfance (ils avaient été déjà mentionnés dans la lettre du 22 juin 1789, sous la formule de la « petite famille » des Lafitte, et refont surface dans celle du 20 mars 1790, sans que plus d'informations soient données sur eux.)

Dans une sorte de post-scriptum après sa signature, Garac se fait encore une fois passeur de nouvelles, concernant cette fois-ci les Fleurantins qu'il côtoie à Paris, dans des sentences qui tiennent du portrait moral. On remarque, en ce qui concerne Bellegarde, qui semble être, avec Mellis, l'ami le plus proche de Jean Louis, qu'il s'agit d'une des rares fois où le jeune homme décrit un état émotionnel, ici de chagrin et d'inquiétude. En revanche, ce n'est pas la

⁴ Archives municipales de Fleurance

première fois que Garac persifle dans le secret de la lettre sur une connaissance de la famille (on l'a vu avec Madame de Cazes) : ici, il dresse le portrait de deux déclassés, fils d'une petite et moyenne bourgeoisie (leur père est chirurgien) vêtus de haillons qui vivent d'expédients. On ne sait l'origine de cet appauvrissement, mais Garac le regarde avec dédain comme preuve de paresse : la solidarité entre membres de la profession médicale semble avoir des limites, même si on peut toujours déceler une animosité de nature plus familiale ou personnelle.

Intégrant littéralement en son sein des nouvelles de l'actualité parisienne (elles occupent l'espace allant du quatrième au onzième paragraphe), cette lettre est pourtant inscrite dans l'échange familial. L'épistolier se contente de transmettre les informations, et s'il les commente, c'est par la manière de les présenter : Garac communique discrètement l'atmosphère parisienne de la fin juillet 1789, et y adhère par le biais de l'écriture.

Paris le 7 octobre

Il y avait déjà quelques jours que les esprits fermentaient, la disette de pain augmentait de plus en plus ; le premier de ce mois les gardes du roi furent relevés de par un autre détachement et lors se trouvant en nombre ils traitèrent, toutes les troupes qui étaient à Versailles consistant dans le régiment de Flandres infanterie, 200 dragons, les Suisses et les officiers de la Garde nationale de Versailles. On se divertit beaucoup pendant ce repas, on fit jurer aux soldats, qui étaient tous du festin, d'être fidèles au roi, puis, les esprits s'échauffant à mesure qu'on prenait du vin, on commence à déclamer contre l'Assemblée nationale, puis contre la nation, enfin on termina par déchirer la cocarde nationale et à la substituer par une noire, les gardes du roi firent des prodiges dans cette occasion et ils se surpassèrent le lendemain en mangeant les restes du repas en mauvais propos ; tout cela fut rapporté très exactement au Palais Royal ainsi que les motions qui avaient été faites à cet égard à l'Assemblée nationale. Alors les esprits finirent par se monter, lundi matin les dames courraient les rues reprochant aux hommes la lâcheté qu'ils avaient de laisser profaner la cocarde nationale sans venger l'affront ; elles finirent par s'armer de tout ce qu'elles trouvèrent sous la main, fusils, sabres, bâtons etc, tout fut bon elles s'emparent de quelques canons, les traînent et prennent le chemin de Versailles. Cependant les hommes n'étaient pas tranquilles, la caisse bat, on s'assemble dans les districts, on se transporte à la Grève, Mr Lafayette s'y trouve, on le somme de conduire l'armée à Versailles, il leur demande pourquoi faire, on ne répond rien sinon, à Versailles, à Versailles, ce sage commandant met toute son éloquence à faire voir l'inconséquence d'une telle démarche, enfin, après avoir parlé depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir, il fallut se décider à partir, il partage l'armée, laisse 15 000 hommes pour garder la ville et se met à la tête de 18 000 pour aller à Versailles. Rien n'était plus imposant que cette marche, les grenadiers suivaient la cavalerie avec 13 pièces de canons et 4 voitures de munitions, 200 canonniers, la mèche allumée, précédaient le reste de la troupe, la pluie les accompagna à Versailles où ils n'arrivèrent que sur 9 heures ; pendant que ceci se passait à Paris, Versailles offrait un autre spectacle, les soldats des Flandres s'étaient tous rangés avec les dames ; les gardes du roi se mirent en bataille avec les dragons, enfin ils furent contre les femmes à coups de sabres, les dragons refusèrent de donner, les femmes et soldats tirent sur les gardes, en blessent

quelques uns, tuent quelques chevaux et mettent les autres en fuite, on les poursuit, ils descendent de cheval, se jettent dans le château, on les y poursuit, on en prend, on les assomme, les dames blessées à coup de sabres avaient mis les combattantes en fureur, quelques uns sont décapités, leurs têtes portées au bout des piques dans les rues, puis on les porta en spectacle à Paris ; enfin Monsieur de Lafayette arrive pendant cette bagarre, à proportion qu'on saisit les gardes, on les conduit au général, on voulait les mener à Paris enchaînés pour ensuite les exécuter, il demande la grâce, mais c'est en vain, ces furieux n'entendent pas raison, alors il s'adresse aux grenadiers, leur montre combien ils seraient méprisables s'ils laissaient égorger ces malheureux qui sont sans défense, alors les grenadiers leur mettent leur bonnet et les déclarent leurs camarades, le roi contribue à demander la grâce, Monsieur Lafayette leur fait prêter serment d'être fidèle à la nation, le carnage cesse ; on ne sait le nombre de morts ; le lendemain arrive, j'étais en grande sollicitude sur le compte de mon ami Mellis, je partais pour m'y rendre lorsque plusieurs courriers que je rencontre en chemin m'annoncent la venue du Roi, la reine et la famille royale ; le roi s'était mis au balcon avec Monsieur Lafayette pour demander la grâce des malheureux gardes, on lui demanda de venir à Paris après avoir sanctionné les arrêtés de l'Assemblée, il promit et tint tout ; les dames furent voir la reine à l'issue du combat, lui reprochèrent qu'elle trahissait l'Etat, cette princesse se mit à pleurer, le Dauphin eut frayeur de voir ces amazones mal adonisées, enfin toute la cour partit et arriva hier au soir, les gardes avec les grenadiers crottés jusqu'à l'échine chargés d'un gros fusil et d'un bonnet, quelques uns étaient montés en croupe avec les pages. Le Roi et la Reine ont été conduits à l'Hôtel de Ville, puis aux Tuileries où ils ont passé la nuit, la Garde nationale a été déclarée sa garde ordinaire avec les Suisses et cent suisses, on pense les gardes du corps supprimés, leur nom est en exécration, j'ai été m'informer si Mellis était venu, on m'a dit qu'il était resté à Versailles, l'Hôtel des gardes du roi a été pillé, le régiment des Flandres est ici avec 4 ou 5 officiers seulement, les autres avaient pris la fuite, les dragons y sont aussi, voilà un grand remue-ménage.

Je ne puis garantir ce qui s'est passé à Versailles, je n'y ai pas été, mais j'ai vu tout ce qui s'est passé ici, jusqu'aux têtes des deux gardes parmi lesquelles était celle de Monsieur d'Agoult, neveu du fameux d'Agoult, ce soir j'ai vu 80 à 100 poissardes qui prenaient le bras de quelques gardes du roi en grand uniforme et de quelques soldats de Flandre, elles les ont promené dans toutes les promenades et

jusque sous les fenêtres du roi qui y paraît souvent ainsi que la Reine. Je les ai vus, ainsi que Monsieur, Madame Elisabeth et Monseigneur le Dauphin dans une croisée d'un pied de haut au galetas des Tuileries, on meuble ce palais délabré, le roi a déclaré qu'il y ferait sa résidence suivant les vœux des Parisiens, la reine a dégagé du Mont de piété tous les effets en dessous de 24 livres non compris les bijoux. On tâche de remettre la police dans cette immense ville, rien n'empêche qu'on ne parle au roi, les gardes nationales qui y sont n'oseraient refuser la porte à la moindre poissarde, 100 billet de 1000 livres et 10 000 fusils ont été volés à l'Hôtel de Ville, pendant ce temps on fait remettre autant qu'il est possible les chevaux du roi et des gardes qui ont été volés ; on pense que l'Assemblée nationale va se rendre ici, la Constitution se continue, finira-t-elle bientôt ?

Monsieur de La Fayette fit un coup bien fort : comme il demandait la grâce des gardes au milieu du tumulte, un de ces forcenés se met à crier point de grâce, point de quartier ; qu'on prenne et qu'on garrotte cet homme, dit l'intrépide général et personne n'osa désobéir, la véritable bravoure a toujours de l'ascendant sur les mutins.

On vient d'arrêter trois personnes dont un ecclésiastique, une dame et un quidam sur les preuves qu'on croit un complot formé contre la ville, ils enrôlaient pour former des troupes pour égorger la troupe soldée et s'emparer du roi et de la ville, la liste des enrôlés offre des militaires, ecclésiastiques, magistrats, avocats, etc etc. On fait le procès, ils se sont coupés dans l'interrogatoire, je ne sais comment ça se terminera, en attendant on a défendu à personne de sortir de la ville sans un certificat, pour tâcher de s'emparer des conjurés. L'abondance est dans la ville depuis l'instant de l'arrivée du roi, vraisemblablement que des malintentionnés empêchaient de faire du pain car le roi n'a pas porté la farine dans sa poche. Les poissardes disaient à l'évêque de Langres qui présidait en l'absence du président qui avait été faire sanctionner les arrêtés, calotin, si tu es des nôtres, mets-la le pouce en montrant la table, nos seigneurs ont souffert cela très constamment.

[Mot séparé] Mon très cher père, j'ai reçu votre chère lettre avec le contenu, je l'ai fait passer hier à sa destination, je ne sais si je toucherais de l'argent pour le 1^{er} janvier 1790, vous savez que je n'en ai que pour aller au 25 novembre ou 1^{er} décembre. Le hasard qui a voulu que je fusse ici à cette époque a voulu aussi que je fusse averti à temps pour faire les agis nécessairement que je reste pour la terminer. Si je puis, je

me retirerais au mois d'avril ; faites je vous prie agréer mes respects à ma chère mère, elle n'aura pas manqué de fatigue ces vendanges, vous l'aurez partagé avec elle, j'aurais désiré m'en charger seul, on ne vendange pas ici, les raisins sont depuis 15 sols jusqu'à 6 sols *[la suite écrite en vertical sur la marge de la feuille]* la livre, très mauvais, les pois verts, artichauts etc sont ici dans leur grande saison. Parlez-moi de Laffite et de sa famille, faites-leur agréer mes respects ainsi qu'à mon oncle, à toute la famille, à la tata Lebé, j'embrasse mes chers sœurs et suis avec le plus sincère attachement votre soumis fils.

La plus longue lettre de la correspondance Garac est aussi la moins typique de cet échange familial et la plus proche de la chronique journalistique. Pas d'introduction, pas de salutations, même pas de « mon très cher père », l'épistolier entre tout de suite dans le vif du sujet après avoir daté sa lettre, avec un premier paragraphe extraordinairement long qui donne l'impression que le jeune homme raconte tout ce qu'il sait sans reprendre son souffle. Mais tout en essayant de donner le plus d'informations possibles, Garac s'attache à rendre un récit cohérent, avec une progression logique où les faits trouvent leurs causes et leurs conséquences. Ce récit suit l'articulation classique des autres rapports sur les journées d'octobre : le climat tendu dans la capitale suite à la disette et le piétinement des débats à l'Assemblée nationale (même si Garac ne fait pas référence à la responsabilité de Louis XVI dans cette situation, le roi refusant de sanctionner la constitution) ; le banquet des gardes qui sert de catalyseur (on remarque que l'étudiant parle de cocardes tricolores déchirées, mais non pas encore piétinées : la rumeur déformera légèrement ces faits pour souligner l'affront fait à la nation) ; le départ des femmes pour Versailles, la Garde nationale qui décide de les suivre, les conflits qui s'ensuivent et leur résolution avec le déménagement de la famille royale à Paris. On relève en tout huit données temporelles (« le lendemain », qui revient par trois fois, « hier au soir »...), ce qui révèle un souci de rendre l'enchaînement des actions le plus clair possible. On remarque la forte présence du présent de l'indicatif : de toutes les lettres de Garac, c'est celle-ci qui s'attache le plus à traduire des mouvements rapides, si prompts à se succéder qu'ils donnent un sentiment d'inéluctabilité. Cela est particulièrement visible dans le passage consacré à la bataille rangée entre les gardes du palais et les Parisiennes, laquelle se termine par le lynchage de deux gardes par ces dernières : l'incident est raconté en neuf lignes consistant en une série d'actions courtes et simples, et où les temps du récit, passé simple et présent, semblent se confondre. La trame générale de l'action est parfois agrémentée de détails qui donnent plus de réalisme et plus de subjectivité au récit : la pluie qui crotte les habits des émeutiers et des soldats, les pleurs de la Reine, et surtout les actions héroïques ou présentées comme telles de La Fayette, qui vole par trois fois la vedette aux autres protagonistes de l'action – sans qu'aucune référence aux critiques qui lui ont été adressées allant de son opposition au départ de la Garde nationale à son somme inopportun pendant la nuit du 5 au 6 octobre ne soit faite. Le récit de Garac gagne alors des personnages définis en quelques mots. La personne même de l'étudiant ne réapparaît que plus tard : on apprend que, malgré son récit sur les événements de Versailles, il n'y était pas pendant ces journées. Sans doute a-t-il pu reconstituer ces événements d'après des témoignages recueillis auprès de camarades gardes nationales, témoignages qu'il a ensuite dramatisés à sa manière.

Garac insiste sur son propre rôle d'observateur dans le deuxième paragraphe. On y retrouve les images inhabituelles que le jeune homme aime à décrire : des femmes de la Halle se promenant au bras de gardes du roi dans une espèce de renversement de situation, la famille royale à portée de vue, que l'épistolier dit avoir aperçue dans un mouvement de mise en valeur de son témoignage. En fait, dans le reste de la lettre, Garac s'attache à décrire une atmosphère de désordre contre laquelle les autorités s'efforcent de lutter. On y voit la crainte de l'anarchie populaire, représentée par les poissardes sans manières, qui ont certes le mérite d'avoir une certaine gouaille pittoresque que le Gascon souligne à contrecœur, ou par les pillards de l'Hôtel de Ville qui mettent la propriété en danger. Mais est toujours présente une angoisse du complot contre-révolutionnaire, en particulier celui visant à créer une disette factice ou à enlever le roi et assassiner les patriotes. La Fayette ici joue le rôle d'un repère moral, représentant de la sagesse et du juste milieu. Garac fait sienne des peurs parisiennes et les communique à ses destinataires, qui vivent pourtant loin de Paris et de ses préoccupations, mais qui adhèrent aux acquis de 1789 et craignent de les voir disparaître, tout en espérant que la révolution n'aille pas plus loin.

De manière intéressante, l'épistolier a séparé matériellement, contrairement à son habitude, les nouvelles politiques des informations propres à la famille, contenues dans un billet assez bref. Manque d'espace ? Acte volontaire, comme s'il était conscient que ses lettres prenaient de plus en plus l'apparence de dépêches ? Il y passe en quelques lignes de préoccupations pécuniaires à des réflexions autour de la qualité et des prix des fruits et légumes à Paris : anodins, ces détails nous éclairent pourtant autant sur le mode de vie des Garac – les parents participent aux travaux des vendanges sur leurs propriétés alors qu'ils ont tous deux la soixantaine passée – que sur la personnalité pragmatique de leur fils, son intérêt pour les produits de l'agriculture. Le passage nous rappelle que l'étude d'une correspondance est aussi bien l'analyse d'un témoignage que celle d'un témoin et de ses relations avec ses destinataires.

Conclusion

Jugeant avoir assez profité de l'enseignement parisien et craignant de causer des dépenses supplémentaires à son père¹, Jean Louis Garac revient à Fleurance entre le 27 avril et le mois de mai 1790. A partir de là, il ne nous ne reste plus que les archives de la ville pour nous apprendre les détails de sa vie et de sa carrière. On le retrouve au début de l'année 1791, « docteur en médecine » âgé de vingt-sept ans, épousant une certaine Thérèse Marie Sauzet Larroque (parfois Sauzet de Larroque)² : Jean Louis suit les pas de son père et de son oncle, qui s'étaient eux aussi mariés peu après avoir obtenu leurs grades, comptant sur l'apport financier de son mariage pour s'installer en tant que médecins. De son épouse, nous savons seulement qu'elle est alors âgée de vingt-deux ans et que, par l'appellation de « Dame » qui précède son nom, elle a sans doute des origines nobiliaires. Le couple a son premier enfant, Jean, le 26 décembre de la même année, dont le parrain est le grand-père, Jean Garac. On remarque l'absence lors de ce baptême de la mère de la jeune épouse et marraine désignée de l'enfant, la dame Sauzet : éloignement, indisposition, ou désapprobation de cette union ? Suivront Madeleine, née le 16 août 1793, et Jean Louis en 1796³. Entretemps, sa sœur Jeanne Marie a épousé en 1792 Joseph Denis Thérèse Lamalatie, né en 1761 : la famille Garac continue à s'allier avec les notables de Fleurance.

Garac n'a pas renoncé à son engagement en faveur de la Révolution en quittant Paris : le 10 juillet 1791 il est, avec ses cousins Jean Marie et Jean Pierre (ou Pierre Jean), ainsi que d'autres notables de Fleurance comme Jean Moysset, Jean Cahuzac, Joseph Lebé ou les Percin, un des fondateurs d'une société à l'exemple de celle des Jacobins à Paris, plus tard désignée sous le nom de Société montagnarde⁴. On a pu retrouver un registre de délibérations de cette Société, recouvrant les discussions du frimaire an II (décembre 1793) jusqu'au 30 frimaire an III (20 décembre 1794⁵), alors que la ville tâche de lutter contre une grave crise de subsistances résultant de plusieurs mauvaises récoltes⁶. Des querelles de préséance opposent les membres de la Société à ceux de la municipalité, les Lectourois aux Fleurantins, ou une branche modérée de la Société à des membres plus radicaux, engagés dans une action de déchristianisation, dont les Garac semblent faire partie. C'est toutefois Jean Pierre qui a à son actif le plus grand nombre d'interventions, demandant par exemple que la Société décide de son chef de la plantation d'un arbre de la liberté et de l'inauguration d'un temple de la Raison

¹ Lettre du 26 avril 1790.

² Archives municipales de Fleurance, état-civil.

³ *Ibid.*

⁴ COURTES Georges "Un Fleurantin, présent à Paris, raconte les débuts de la Révolution de 1789." *Bulletin de La Société Archéologique, Historique et Scientifique Du Gers*, numéro 392 (2009): 153-79.

⁵ Archives municipales de Fleurance, non classé.

⁶ Archives départementales du Gers, L 223, pétitions adressées au district de Lectoure, 26 avril 1792- 11 germinal an II.

sans attendre l'accord de la municipalité qui tarde à venir⁷, mais qui, tout en déclarant que « les prêtres sont des charlatans », défend l'ancien curé, Jean François Percin cadet, essayant d'éviter son éviction de la société, tout en invoquant « les manes de Marat et de Lepeletier⁸ » : manière de concilier solidarités individuelles et protestations de zèle révolutionnaire ? Il semble aussi avoir une assez grande influence locale à l'extérieur de la Société : lors d'une séance, la Société de Fleurance fait lecture d'une lettre adressée au comité de surveillance d'Auch par Laborde, ancien maire, qui accuse plusieurs des membres « d'aristocratie » - dans ce cas, les notaires Robert Dupuy et Denjoy ainsi que le juge de paix Margouet :

« Je vous dénonce particulièrement unes de leurs manœuvres toutes chaudes. Le citoyen Garac fils dit le boiteux est depuis l'origine révolutionnaire, un des plus ardents et des plus courageux patriotes qui me soient connus, c'est la terreur de tous les aristocrates. Il n'en fallait pas autant pour que tous les aristocrates lui tombent dessus. Il vient d'être condamné a deux mois de reclusion dans la maison par le district de Lectoure ou par le comité de Sureté Générale établi dans cette ville [...]»⁹ »

On ne sait pas sous quel prétexte les autorités de Lectoure ont fait condamner Jean Pierre « Garac le boiteux », ni si ce dernier a bien purgé cette peine. Mais le cousin de Jean Louis aurait donc eu assez de notoriété parmi les jacobins locaux pour s'attirer quelques ennemis parmi les pouvoirs concurrents et pour avoir le droit à ces éloges de et pour recevoir un surnom afin de le distinguer des autres Garac (même si nous ne savons pas à quand remonterait cette claudication, ni comment elle a été contractée.) Les Garac ont participé, avec un mélange de zèle et de modération, aux luttes politiques locales de 1793-1794. En frimaire an II, un Garac (Jean Pierre ? Jean Louis ? Jean-Marie ?) est membre du Conseil général permanent de la commune et est qualifié d' « agent national »¹⁰ - créés par décret proposé par Billaud-Varenne le 28 brumaire an II, les agents nationaux sont des représentants du gouvernement chargés de surveiller l'application des lois, remplaçant les procureurs-syndics des districts ou des communes¹¹. Cette fonction lui donne une certaine autorité : au mois d'août 1795 il menace la ville d'Auch de poursuites au nom de Fleurance, qui avait prêté au chef-lieu un an auparavant plusieurs quintaux de grains qui ne lui ont été jamais

⁷ Séance du 7 ventôse an II.

⁸ Séance du 11 pluviôse et du 7 ventôse an II.

⁹ Séance du 19 floréal an II (voir annexes).

¹⁰ Archives municipales de Fleurance, notes de Noël Cadéot.

¹¹ MARTIN, Jean-Clément, *Nouvelle histoire de la Révolution française*, op.cit., p. 408. L'agent national du district de Lectoure à cette date est un certain Gauran.

remboursés¹². Mais Jean Louis tient une place significative lui aussi : il est président de la Société en germinal et en floréal. En nivôse an II, par exemple, il est nommé dans une commission chargée de l'épuration de la Société. Il est plusieurs fois élu au comité d'instruction de la ville, auquel sont confiées l'éducation et de l'organisation des fêtes civiques¹³. Mais le manque d'archives pour les périodes entre 1791 et 1793 et entre 1795 et 1804 jette une ombre sur l'évolution politique de Jean Louis Garac.

Toujours est-il qu'il se consacre activement sa profession de médecin, d'autant qu'il est devenu un jeune directeur de l'Hôpital Saint-Jacques en 1792¹⁴. A partir de 1811, il mène une opération de vaccination des enfants contre la variole¹⁵. Son oncle Jean-Baptiste est mort en 1795, suivi de son père dix ans plus tard et de sa tante en 1812. Il continue de pratiquer la médecine jusqu'à sa propre mort le 5 avril 1839 à neuf heures du soir chez lui rue Castelnau, à l'âge de soixante-quinze ans : c'est le fils de son ancien condisciple Etienne Tarissan, qui, médecin, rédige son acte de décès¹⁶. Né sous Louis XV et mort sous Louis-Philippe, Jean Louis Garac aura grandi sous le règne de Louis XVI, passé sa jeunesse sous la Révolution, mûri sous l'Empire et vieilli pendant la Restauration.

Ses deux fils, tout comme ses cousins, ne semblent pas avoir eu d'enfants et seules les femmes de la famille ont eu une descendance. Le nom des Garac disparaît de l'état-civil de Fleurance. Le 30 novembre 2015, alors que ce mémoire était en cours de préparation, la mairie de la ville décide d'effectuer des travaux de relevage dans le cimetière municipal afin de gagner de l'espace : c'est ainsi qu'est exhumé le corps d'un Jean Garac. La tombe datant approximativement des années 1870, il pourrait s'agir du fils de Jean Louis Garac¹⁷.

La correspondance de Jean Louis Garac, courte mais riche par son contenu, est assez symptomatique des problèmes liés à l'étude de tels documents. L'analyse d'une correspondance passe par celle de son auteur, or, à cause de la rareté des archives, celle-ci est par conséquent incomplète : il s'agit tout au plus du portrait d'un individu face à des circonstances données, et s'exprimant à travers un médium aux règles bien définies. La correspondance est en effet un document ambivalent : classée dans la catégorie des écrits de l'intimité, elle donne lieu en principe à une expression plus libre dans la forme et dans le fond,

¹² GUIGNIER Jacques, « Fleurance pendant la Révolution », *Bulletin de La Société Archéologique, Historique et Scientifique Du Gers*, numéro 380 (2006), p. 219-237.

¹³ Séances du 11 fructidor an II et du 28 vendémiaire an III.

¹⁴ Archives municipales de Fleurance, délibérations du Bureau de l'Hôpital du 13 mai, GG43.

¹⁵ *Ibid*, 151B1-B3.

¹⁶ *Ibid*, état-civil.

¹⁷ Services d'état-civil de la mairie de Fleurance.

mais elle doit s'adapter à son destinataire, obéissant à une étiquette épistolaire et opérant un tri dans les informations. Impossible, par exemple, de savoir si Garac pendant la durée de son séjour à Paris entretenait des relations amoureuses ou cultivait des loisirs moins sobres que la promenade : ce ne sont pas des renseignements dont on fait part à un père qui assume presque entièrement le coût financier de ce séjour destiné à l'étude de la médecine, ni au reste de sa famille bourgeoise. Impossible également de connaître ses états d'âmes, ses réflexions personnelles : c'est à la fois un trait de la personnalité du jeune homme, davantage tourné vers l'action et l'observation que sur la méditation, et une volonté d'en venir au fait et de ne pas ennuyer le destinataire. Au contraire, Garac apparaît dans ses lettres en étudiant consciencieux, en ami des sciences et du progrès et en fils dévoué intéressé activement à la sauvegarde économique de sa famille.

Plus important, ce document privé nous permet paradoxalement de constater le bouleversement radical de la Révolution française. Celle-ci impose un nouveau sens et une nouvelle réalité au terme d'évènement : il quitte le domaine des fêtes religieuses et traditionnelles, des cérémonies royales, des faits divers, pour se multiplier, dépendant de circonstances imprévisibles et influant sur le cours des choses jusque là réputé immuable : « l'évènement comme l'air du temps est omniprésent, diffus, sans limites : forme floue mais élémentaire de la communication et de l'information.¹⁸ » Avec les journées de juillet 1789, l'actualité monopolise l'intégralité de l'espace de la lettre, avant de s'intégrer à son paysage habituel, se mélangeant à des informations plus personnelles. La lettre fait surgir l'immédiateté et l'enchaînement des actions, car elle contraint l'auteur à un choix, à une synthèse : la correspondance se fait mise au clair de l'instant, et tâche de lui donner un sens.

Pris dans le feu croisé des nouvelles partielles et contradictoires, l'épistolier s'efforce de mettre de l'ordre, de les rendre intelligible pour lui-même et pour l'interlocuteur. De ce travail d'agencement s'esquisse, fugitive et voilée, l'expression d'une opinion publique.¹⁹

¹⁸ LABROSSE Claude, RETAT Pierre, *op. cit.*, p.89.

¹⁹ DAUPHIN Cécile, LEBRUN-PEZERAT Pierrette, et POUBLAN Danièle, *Ces Bonnes Lettres...op.cit*, p.149.

Corpus de sources

Documents manuscrits

Lettres de Jean-Louis Garac à son père Jean Garac, propriété de M. et Mme Mellis

La correspondance entre Jean-Louis Garac et son père Jean, conservée par la famille Mellis, est composée de 31 lettres. Leur description peut être lue dans le chapitre 2 de la première partie.

Archives départementales du Gers, 5Mi 97, 5 E 221, registres paroissiaux de Fleurance, 1737-1752

AdG 5Mi 97, 5 E 221-1, 1753-1771

5Mi 97, 5 E 221-2, 1772-1782

5Mi 97, 5 E 221-3, 1783-1791

5Mi 186, E supplément 3491, registres paroissiaux de Saint-Clar, 1711-1734

5Mi 187, E supplément 3493, 1747-1771

5Mi 187, E supplément 3494, 1747-1771

2C 438, Registre des contrôles des actes et des insinuations, Bureau de Fleurance, table des acquéreurs, 1734-1783

2C 440, *idem*, contrats de mariage, 1753-1784

L 258, personnel administratif, 1790- an IV de la République.

L 223, pétitions adressées au district de Lectoure, 26 avril 1792- 11 germinal an II.

Pour tâcher de retrouver les membres de la famille Garac vivants quand Jean-Louis écrit ses lettres, ainsi que leurs connaissances, j'ai consulté les registres paroissiaux de Fleurance aux Archives départementales d'Auch (ici abrégées en AdG), reproduits sur des microfilms. Mais la dégradation de ces documents autour des décennies 1730 et 1740 a pu entraîner des lacunes autour des dates de naissances de certains membres de la famille (comme par exemple, celles de l'oncle et du père de Jean-Louis, Jean-Baptiste et Jean Garac.) Pour ces informations, consulter les archives de

Fleurance et des bases de données de généalogie comme celle du site genealogie32.net s'est révélé nécessaire.

Archives municipales de la ville de Fleurance.

Madame Anne-Christine Olivier-Lizot a eu la gentillesse de me montrer, en plus de divers documents concernant la famille Garac, des archives de l'époque révolutionnaire, donnés très récemment aux archives de Fleurance, et peut-être encore incomplets : ils sont pour l'instant non cotés. Ils ont été trouvés chez les descendants de Noel Cadéot, maire de Fleurance et érudit, qui s'était procuré ces documents et les avait gardés par devers lui, pour s'en servir de matériau dans son entreprise d'écriture d'une histoire de Fleurance. On peut voir des annotations de sa main sur les registres, ainsi que des pièces de papier où il tâche de resituer les personnages apparaissant sur ces archives : elles ont été précieuses pour reconstituer le milieu des notables de Fleurance. Parmi les archives que j'ai utilisées, on trouve :

- les délibérations de l'hôpital Saint-Jacques du 18 octobre et du 29 novembre 1767.*
- les registres des délibérations de la Société montagnarde de Fleurance de frimaire an II au 30 frimaire an III (décembre 1793-20 décembre 1794.) Les registres de la période allant de juillet 1791, date de la création de la Société, à décembre 1793 n'ont pas été retrouvés : ils sont peut-être encore chez des particuliers.*
- les travaux du maire Cadéot.*
- les registres paroissiaux de Fleurance, 1721-1791.*

Documents imprimés

Note : J'ai placé dans ce corpus, à titre de références, des ouvrages cités par Garac, en particulier des livres utilisés pour ses études de médecine comme ceux des scientifiques comme Linné, Gardeil, Cullen Jussieu ou Stoll, mais aussi des documents auxquels il fait sans doute référence, comme le journal créé par Mirabeau. J'ai d'abord choisi certaines correspondances privées, comme celles de Gaston de Lévis ou d'Edward Rigby. J'ai ensuite de rassembler d'autres supports, journaux, brochures parus suite à la prise de la Bastille, mémoires racontant les journées

d'Octobre et comptes-rendus de l'Assemblée nationale, afin de confronter le récit que ces documents font des événements avec celui qu'en fait Garac, et constater les similitudes et les écarts entre le choix des faits et les manières de les rapporter. En intégrant le Journal de Hardy et le Tableau de Paris de Mercier, j'ai voulu comparer plusieurs visions du Paris du XVIIIème siècle par des observateurs cherchant les « événements » ou les faits « intéressants. »

Ouvrages imprimés sur Fleurance et ses notables

CADEOT Noel, *La Société montagnarde de Fleurance pendant la période révolutionnaire*, Auch, imprimerie Capin, 1914.

DUROSOY Barnabé Farmian, *Tableau chronologique des noms de Messieurs les Capitouls de la Ville de Toulouse, extrait par année savoir ; depuis l'année 1147 jusques et compris l'année 1294 de Annales de la ville, par Durrozoy, depuis l'année 1295 jusques et compris l'année 1687 des registres historiques de l'Histoire de la ville ; Et depuis l'année 1688 jusques et compris la présente année 1786, des signatures des Capitouls, trouvées au greffe de l'Hôtel de ville. Par les sieurs Abel et Froidefont*, 1786.

Ouvrages scientifiques

Bibliothèque de l'Académie de médecine, SRM 88-204, inventaire des Archives détaillées de la Société royale de médecine, , SRM 174B, dossier 16, pièce 1, 2, 3, 4 et 33 et sous-dossier 16, pièce 1.

GUYTON DE MORVEAU, LAVOISIER, FOURCROY, et alii, *Annales de chimie : Recueil de mémoires concernant la chimie et les arts qui en dépendent*, Annales de chimie J. de Boffe, 1789, Paris-Londres.

HASSENFRATZ, Jean-Henri, BERTHOLLET Claude-Louis, FOURCROY Antoine-François, GUTTON DE MORVEAU Louis-Bernard, LAVOISIER, Pierre-Auguste, *Méthode de nomenclature chimique*, Nouvelle édition du texte de 1787, Sources du savoir, Editions du Seuil, 1994, Paris

MASARS DE CAZELES François, *Mémoire sur l'électricité médicale*. Par M. Masars de Cazeles,... agrégé à la faculté de Toulouse... médecin à Toulouse. A Toulouse: de l'imprimerie de la V. de J. F. Desclassan... et se trouve chez Duplex & Simon Sacareau... M. DCC. LXXX, 1780.

MAUDUYT DE LA VARENNE Pierre-Jean-Claude, *Mémoire sur les différentes manières d'administrer l'électricité, et observations sur les effets qu'elles ont produits*. Par M. Manduyt, A Paris, De l'Imprimerie Royale Chez P. Théophile Barrois le jeune, 1784.

ROZIER François, *Observations sur la physique, sur l'histoire naturelle et sur les arts, avec des planches en taille-douce, dédiées à Mgr. le Comte d'Artois; par M. l'Abbé Rozier*, A Paris: Au Bureau du Journal de physique, 1785.

Journaux

Gazette nationale ou le Moniteur universel, fondé en 1789 par Charles-Joseph Panckouke à Paris, numéros 8 à 68.

Le Moniteur universel gagne rapidement le statut d'organe de presse officiel, en faveur de la Révolution mais au ton modéré, ce qui en fait le journal privilégié du milieu bourgeois et libéral de Garac. A l'origine simple relais des édits royaux, discours officiels, il se consacre ensuite à retranscrire les débats survenus lors des Etats généraux, prenant progressivement le parti du Tiers Etat, puis de l'Assemblée nationale. Il continue ainsi jusqu'en novembre, où il comporte désormais des articles sur l'actualité étrangère, la littérature, le théâtre et d'autres sujets, ce qui rend ses comptes-rendus des discussions de l'Assemblée constituante moins précis. A noter que, du numéro 20 au numéro 30 (du 17 juillet à la mi-août 1789), *le Moniteur* consacre une section du journal au récit des journées du 12 au 17 juillet, comme une sorte de feuilleton patriote. La démarche contribue à donner une version officielle des événements ayant conduit à la prise de la Bastille, comme s'il s'agissait déjà de l'immortaliser.

Journal des débats et des décrets, créée à l'ouverture des Etats généraux par Gaultier de Biauzat à Paris, numéros 92, 103, 115, 124, 147, 155, 158, 173, 184, 185, 252 et 253.

Les Révolutions de Paris, fondé par Louis-Marie Prudhomme le 18 juillet 1789 à Paris, numéros 1, 3, 5, 13, 31.

Crée dans l'atmosphère agitée des journées suivant la prise de la Bastille, cet hebdomadaire qui compte parmi ses rédacteurs Elysée Loustalot a une coloration patriote, exaltée et parfois polémique, mais laisse toutefois plus de place à l'information que L'Ami du peuple de Marat ou que Les Révolutions de France et de Brabant de Camille Desmoulins, fondés en novembre, d'où mon choix. C'est ce parti pris qui en fait un révélateur des intérêts et des peurs de la population parisienne et que partage Garac.

BARERE, *Le Point du jour*, journal créé le 19 juin 1789 à Versailles, numéros 136, 152, 225, 260, 281.

La liste des « Lettres aux commettants », rédigées par certains députés à destination de leurs électeurs de province ne se réduit pas aux comptes-rendus de Barère, lus par Garac, et de Poncet-Delpech, mais ces derniers se distinguent par leur régularité et leur précision. Leur ton est généralement neutre, à l'instar du Journal des débats, même s'il prend toutefois par moment une ironie, un enthousiasme ou une indignation discrète pouvant faire deviner leur orientation politique. Confronter leurs rapports des débats de l'Assemblée avec ceux de Garac permet de voir le tri que celui-ci fait dans ces informations selon l'importance qu'il leur donne.

MIRABEAU Honoré-Gabriel de, *Journal des Etats* ou *Lettres du comte de Mirabeau à ses commettants*, puis *Courrier de Provence*, créé le 10 mai 1789.

Garac cite le titre de ce journal dans la lettre du 16 mai 1789. Il en a peut-être lu le premier numéro, du moins a-t-il des mots assez durs contre son fondateur, « un crâne antinecker. »

PONCET-DELPECH, *Lettre à ses commettants*, publiées en 1789-1790 dans le *Journal national de Montauban*, présenté par Daniel LIGOU, dans “La première année de la Révolution vue par un témoin (1789-1790) : les ‘bulletins’ de Poncet-Delpech député du Tiers État de Quercy aux États généraux de 1789.” *Presses universitaires de France*, 1961.

Brochures

La prise de la Bastille entraîna la parution d'une multitude d'écrits, anonymes pour la plupart, propageant le mythe naissant. Il s'agit d'inculquer au lecteur l'importance de l'évènement, érigé en victoire des Parisiens et de tous les patriotes contre leurs ennemis : la précision dans l'enchaînement des faits n'est donc pas l'objectif principal. Toutefois, les rédacteurs recherchent « l'exactitude », et beaucoup se targuent du témoignage d'un assiégeant, Beffroy de Reigny faisant même valider et signer son récit par plusieurs témoins. Se multiplient les brochures racontant l'histoire de la Bastille, et révélant ses « secrets », décrivant prisonniers emprisonnés sur le mot d'un ministre, torturés et oubliés dans les cachots. La Bastille est alors confirmée comme symbole du despotisme en voie d'anéantissement.

“Le Grenadier Patriote, ou le despotisme détruit en France : avec les détails les plus exacts sur la Révolution présente ; une remarque patriotique,” 1789,
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k40453g>.

Il s'agit d'un bon exemple de pédagogie patriote qui fleurit pendant l'année 1789 : l'auteur, en plus de faire le récit des journées du 12 au 18 juillet, se propose en introduction de faire un tableau des institutions de l'Ancien Régime et des circonstances où s'exerce le « despotisme » en France avant la chute de son symbole, la Bastille, réécrivant ainsi l'histoire de France du point de vue du peuple.

“Relation exacte de ce qui s'est passé dans la députation en parlementaire à la Bastille, & tout ce qui l'a précédée,” 1789. <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k40372g>.

“A la Garde Citoyenne / Par un lieutenant de la Garde Citoyenne,” anonyme, 1789,
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k404048>.

BEFFROY DE REIGNY Louis-Abel (1757-1811), “Précis exact de la prise de la Bastille, rédigé sous les yeux des principaux acteurs qui ont joué un rôle dans cette expédition, & Lu le même jour à L’hôtel-de-Ville,” 1789,

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6481148v>.

———. “Supplément nécessaire au précis exact de la Prise de la Bastille, avec des anecdotes curieuses sur le même sujet. Par le Cousin Jacques,” 1789.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k64811498>.

Beffroy de Reigny est le rédacteur depuis 1785 du journal mensuel Les nouvelles Lunes du Cousin Jacques (ou Le Courrier des Planètes), où il fait paraître récits fantaisistes, poèmes ou satires de son cru. Le 14 juillet, il se trouve sur les lieux de l’insurrection et décide de recueillir plusieurs témoignages parmi les assiégés, notamment parmi les Gardes-françaises, afin d’obtenir le récit le plus détaillé de l’assaut contre la Bastille, quitte à publier des errata et des précisions par la suite. Le Supplément, dans cette logique d’accumulation des informations, est un assemblage curieux et de faits hétéroclites, de chiffres et de mentions honorables faites aux exploits d’un certain nombre de participants, dont les noms sont cités.

DUSSAULX Jean, *L’œuvre des sept jours*, publié le 6 février 1790, à l’occasion de la présentation des vainqueurs de la Bastille à l’Assemblée nationale.

Sources publiées

CAMPAN Jeanne Louise Henriette, *Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette*, Clermont-Ferrand. Sources de l’Histoire de France, 2012.

Les Mémoires de Madame Campan, née Henriette Genet, paraissent à sa mort en 1822 sous la Restauration. Première femme de chambre de Marie-Antoinette depuis 1786, elle s’éloigne de Versailles dès 1791, recueillant des nouvelles de la reine par l’intermédiaire de sa sœur Madame Auguié, elle aussi femme de chambre, qui se suicidera pour échapper à la guillotine en 1794. L’ouvrage est une grande entreprise de défense de la mémoire de Marie-Antoinette, présentée en mère aimante, épouse

modèle et victime innocente et digne des évènements de la Révolution, un exemple pour les élèves de ses Maisons d'éducation de jeunes filles créées sous Napoléon.

GERAUD Edmond, *Journal d'un étudiant pendant la révolution*, présenté par Gaston MAUGRAS, Paris, C. Lévy, 1890.

Fils d'un riche armateur bordelais protestant, Edmond Géraud a 15 ans lorsqu'il vient à Paris avec son précepteur, lui aussi étudiant en médecine, en décembre 1789. Il s'attache dans ses lettres à décrire à son père les détails intéressants du Paris de 1789, que ce soient monuments, théâtres ou séances de l'Assemblée nationale, dans des lettres riches en détails à la facture très classique. L'adolescent a tendance à s'étendre davantage sur ses impressions personnelles que sur les débats politiques, à l'inverse de Garac. Toutefois, la correspondance n'a pas été reproduite dans son intégralité par Gaston Maugras, qui se charge d'en faire la présentation dans un style un peu vieilli, en citant parfois quelques extraits.

HARDY Siméon-Prosper, *Mes Loisirs, ou Journal d'événements tels qu'ils parviennent à ma connoissance 1753-1789*, nouvelle publication en 2014 par les Collections de la République des lettres, éditions Hermann, éditions du CIERL.

Sont présentes dans les sources publiées des écrits personnels qui ne sont pas des correspondances, des mémoires, témoignages rétrospectifs, mais aussi le journal tenu presque quotidiennement par le libraire Hardy de 1753 jusqu'en octobre 1789 (la période 1778-1789 n'est cependant pas encore parue sur édition papier.) Il me paraît proche de certaines lettres de Garac sur trois points : l'immédiateté de l'écriture qui recherche toutefois l'exactitude la présence diffuse de la rumeur et l'importance centrale de la nouvelle, l'anecdote, le fait divers, dirons-nous aujourd'hui. Hardy, avec sa manière à la fois précise et dramatique de présenter l'évènement, est une référence pour la mise en récit de la réalité au XVIIIe siècle.

LEVIS Gaston de, *Lettres à Pauline*, Cahors, Editions la Louve, 2011.

La correspondance réunie par les éditions de la Louve sous le titre d'Ecrire la Révolution : 1784-1795 et présentée par Claudine Pailhès est composée de 236 lettres

écrites par Gaston de Lévis, issu d'une famille d'ancienne noblesse, à son épouse depuis 1784, née Pauline Charpentier d'Ennery, fille d'un gouverneur des Antilles. La carrière militaire du jeune homme le tient éloigné de sa femme, d'où une abondante correspondance. Favori du comte de Provence, puis député de la noblesse aux Etats généraux, c'est un noble libéral favorable aux réformes, mais arrêtant ses vœux à une monarchie constitutionnelle à l'anglaise. Après des hésitations, il décide de rejoindre Pauline en émigration en 1792 et combat aux côtés des Autrichiens. Ses lettres, écrites dans un style très vivant et plein d'esprit, riches en récits et descriptions pittoresques, permettent de suivre la vie intime du couple et leurs attitudes complexes face aux évènements, même si on peut déplorer que Lévis, alors mobilisé par ses occupations politiques, n'ait pas davantage commenté les évènements de 1789.

MERCIER Louis-Sébastien, *Le tableau de Paris, 1781-1790*, publié à Neuchâtel par Samuel Fauche.

Œuvre unique dans son genre, entre journalisme social, observation anthropologique et portraits moraux, Le Tableau de Paris semble assez éloigné des lettres de Garac dans son parti pris et son destinataire. Il s'agit en fait de confronter deux expériences de Paris, venant de deux promeneurs aux origines et aux intentions différentes, et qui ont donc porté leur attention sur des objets différents, les commentant de différentes manières. L'espace urbain de Mercier n'est pas semblable de celui de Garac, différence qui se traduit dans l'écriture.

RIGBY Edward, publié par sa fille EASTLAKE Elizabeth, *Dr Rigby's Letters from France, Etc., in 1789*, Londres, Longmans, Green and Co, 1880.

J'ai choisi d'inclure cette correspondance dans ma bibliographie, car la situation de leur auteur me semblait comparable par certains aspects à celle de Jean-Louis Garac. Né dans le Lancashire en 1747, ce sympathisant des réformes devient médecin. Francophile, il décide d'entreprendre un voyage en France, puis en Suisse et en Italie, du printemps 1789 à 1790, et envoie de longues lettres à sa femme et ses deux autres filles. Il se trouve à Paris entre le 12 et le 18 juillet, et relate les mêmes événements que Garac dans ses lettres du 13 et du 18 juillet, mais surtout celle du 11 août, une très longue lettre rétrospective écrite alors qu'il ne se trouve plus à Paris, et qui fait le

récit détaillé de ces journées et de la manière dont il les a vécu : en effet, Rigby ne fait pas confiance à la presse anglaise, qu'il accuse de faire de la propagande antifranaçaise, pour faire le rapport objectif des évènements. Comme Garac, il ne cache pas son enthousiasme devant cet épisode, et s'efforce de rassembler le plus d'informations possibles pour en faire part à ses destinataires. Bon bourgeois réformiste, il se défie cependant de la « populace ». Il faut toutefois noter que la lettre du 11 août, la plus riche, n'a pas été écrite sur le vif comme celles de juillet, d'où parfois une évolution dans le point de vue, Rigby ayant depuis accumulé les détails, jouissant de tout son temps pour rédiger sa lettre. Son récit est très riche et vivant, car il s'y met en scène beaucoup plus souvent que l'étudiant gersois.

ROMME Gilbert, *Correspondance, Vol. 1 1774-1779*, édité par Hélène Rol-Tanguy et Alexandre Tchoudinov Philippe Bourdin, Jean Ehrard Anne-Marie Bourdin, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, Histoires Croisées, 2006.

SAINT-PRIEST François-Emmanuel Guignard de, *Mémoires*, Paris, Mercure de France, Le Temps retrouvé, 2006.

Nommé plusieurs fois pour des missions diplomatiques avant la Révolution, ambassadeur, Saint-Priest avait intégré le gouvernement royal en décembre 1788, et fait partie des ministres renvoyés avec Necker le 11 juillet 1789, puis rappelé en tant que ministre de l'Intérieur. C'est lui qui a fait venir le Régiment des Flandres à Versailles en septembre 1789, qui cristallisa la méfiance des émeutiers d'octobre. Il démissionne fin 1790 et se met au service de Louis XVIII en émigration vers 1795. Malgré quelques zones d'ombres sur son attitude face à certains évènements, il laisse un des témoignages les plus détaillés sur les journées d'octobre et sur les manœuvres politiques du gouvernement royal. Ecrivant sous l'Empire, il tâche de trouver une explication à la chute de la monarchie, dont une des causes est pour lui la faiblesse condamnable de Louis XVI.

Bibliographie

Travaux sur des correspondances

ADAMS Christine, *A Taste for Comfort and Status : A Bourgeois Family in Eighteenth-Century France*, Pennsylvania State University Press, 2000.

CHARTIER Roger, DAUPHIN Cécile, BOUREAU Alain *et alii*, *La Correspondance: les usages de la lettre au XIXe siècle*, Paris, Fayard, Les Nouvelles études historiques, 1991.

Cette étude a pris un sujet bien précis : les correspondances dans le milieu populaire vers au XIXème siècle. Le XVIIIème siècle y est peu abordé, mais les travaux d'Alain Boureau, Roger Chartier et de Cécile Dauphin sur l'évolution des « secrétaires » et des modèles épistolaires mis à la disposition du petit peuple ont pu se révéler intéressants, même si le milieu bourgeois de Garac n'y devient omniprésent qu'au XIXème siècle. Toutefois, cette omniprésence n'empêche pas un maintien, dans ces manuels, d'une étiquette et d'une hiérarchie de styles selon l'appartenance sociale et la situation où se trouve l'émetteur.

DAUPHIN Cécile, LEBRUN-PEZERAT Pierrette, et POUBLAN Danièle, *Ces Bonnes Lettres: Une correspondance familiale au XIXe Siècle*, Paris, A. Michel, 1995.

Là encore, le sujet des travaux est bien détaillé : Cécile Dauphin, Pierrette Lebrun-Pezerat et Danièle Pouban ont étudié les quelques 3000 lettres échangées au sein de la famille Duménil-Mertzdorff, issue d'un milieu de riches industriels, des années 1850 jusqu'à la Première guerre mondiale. Il s'agit d'une des études les plus complètes sur la correspondance familiale, notamment concernant les lettres féminines. Au-delà d'une étude d'une famille bourgeoise du XIXème siècle, les trois chercheuses mènent une réflexion sur l'intérêt et les difficultés que présente le travail sur l'échange de lettres, et resituent ces dernières dans la vie quotidienne familiale, reconstituant ainsi le « rituel » de la correspondance : entre mise en scène de l'écriture, pacte épistolaire de l'absence de l'autre et du plaisir de la lecture, et expression de l'union familiale.

DEPRETTO Laure, *Informers et raconter dans la "Correspondance" de Madame de Sévigné*, Paris, Classiques Garnier, Correspondances et mémoires 7, 2015.

GRASSI Marie-Claire, *L'art de la lettre au temps de La Nouvelle Héloïse et du romantisme*, Slatkine, 1994.

GRASSI Marie-Claire, *Lire l'épistolaire*, Paris, Lire, Collection Lettres Supérieures, Dunod, 1998.

C'est sans doute l'ouvrage généraliste le plus complet sur le sujet. Marie-Claire Grassi formule la définition de la lettre comme un « espace codifié de communication sociale », mais passant par un processus de création personnelle, où s'opère une sélection des faits et des souvenirs racontés à une personne absente. Elle consacre un chapitre à la correspondance en tant que outil de communication dans la société : l'organisation de la poste sous l'Ancien Régime, comment envoie-t-on une lettre et comment la reçoit-on. Elle étudie aussi les divers « Secrétaires » et manuels de civilité qui enseignaient aux jeunes gens à adapter son style à la hiérarchie sociale et aux situations. La chercheuse, spécialisée en littérature, étudie l'évolution de l'art épistolaire de l'Antiquité à la période romantique. Elle rappelle l'importance de la rhétorique dans cet art, et, après en avoir rappelé les bases, s'intéresse à son déploiement dans cet art de la conversation, entre démonstration et narration. Les lettres familiales ont l'air de former un genre bien particulier, où l'affection peut s'exprimer en des manières bien différentes, le tutoiement étant plutôt réservé aux lettres entre amis, époux et amants, et alternant avec le vouvoiement selon le sentiment exprimé. Enfin, Marie-Claire Grassi analyse différents genres épistolaires, du style précieux, provincial ou « naturel » dont Madame de Sévigné s'est fait la championne.

———. "Naissance de L'intimité épistolaire (1780-1830)." *L'invention de l'intimité au Siècle des Lumières*, revue *Littérales*, no. 17 (1995): 10.

Dans cet article Marie-Claire Grassi cherche d'abord à définir la notion d'intimité dans les échanges épistolaires au XVIIIème siècle. En effet, cette dernière ne résulte pas nécessairement de l'espace privé. Au XVIème et XVIIème siècle, une tradition de civilité

tenant à la fois des principes chrétiens et de l'étiquette mondaine écarte l'expression de soi : « l'art d'être avec ses semblables [...] se fonde sur l'oubli de soi », et la conversation consiste davantage en un éloge du destinataire que par l'épanchement des sentiments de l'émetteur. Marie-Claire Grassi reprend son corpus de lettres dans le milieu de la petite et moyenne noblesse écrites entre 1700 et 1860. Elle étudie la fréquence du tutoiement, honni par le XVII^{ème} siècle classique comme marque de familiarité grossière : il est présent dans 5% des lettres entre 1700 et 1770, dans 18% de celles de 1770-1820, et dans 30% dans les lettres écrites entre 1820 et 1860. Il tend à apparaître dans les lettres entre amis, en tant que marqueur d'égalité entre les correspondants, ou pour exprimer le sentiment d'amour conjugal ou extraconjugal (selon le Supplément de l'Encyclopédie, il révèle « la tendresse vive ou la passion violente »). Il n'est pas systématique au sein de la famille et concerne de plus en plus les femmes. La chercheuse note également le passage de la bienséance épistolaire recommandée par les manuels du XVII^{ème} siècle à l'expression privilégiée de la vie intérieure de l'émetteur : le modèle de la lettre familière à l'imitation de Madame de Sévigné, qui s'impose dès 1750, se teinte d'une sensibilité fin de siècle. La lettre, souvent chez les femmes, devient un espace de confidences parfois profondes, où s'exprime la nostalgie, l'ennui, le repli sur soi... Marie-Claire Grassi observe aussi un déclin de l'étiquette épistolaire – comme « la règle des quatre doigts », les formules d'adresse, de salutations et d'adieu, le soin de la graphie – tout au long du siècle : elle est respectée dans la moitié des lettres amicales et le tiers des lettres familiales de 1700 à 1770, puis, entre 1770 et 1820, dans le tiers des lettres amicales et 28% des lettres familiales, avant de rétrograder au dixième entre 1820 et 1860.

HAROCHE-BOUZINAC Geneviève, *L'épistolaire*, Paris, Hachette, Contours littéraires, 1995.

HARANG Julien, *L'épistolaire*, Paris, Hatier, Profil Histoire Littéraire, 2002.

LAGARDE DAMIEN, “Mon cher frère ... : la relation adelphique dans les élites de Toulouse et de sa région à travers l'étude de correspondances familiales, XVIII^e-XIX^e Siècle”, mémoire de Master 2 sous la direction de DOUSSET-SEIDEN Christine, 2013 Université Toulouse Jean-Jaurès.

LEBRUN-PEZERAT Pierrette, “Soi et les Autres dans une correspondance familiale.” In *La Lettre à la croisée de l’individuel et du social* sous la direction de Mireille Bossis, Détours Littéraires.

Pierrette Lebrun-Pezerat tâche d’étudier le rapport entre émetteur et récepteur et sa transformation à travers le médium de la lettre. Elle prend pour objet d’étude la correspondance d’André-Constant Duméril, alors étudiant en médecine à Paris en 1794 et ancêtre de la famille Mertzdorff-Duméril dont elle a étudié la correspondance dans Ces bonnes lettres, avec ses parents à Amiens. La chercheuse met en garde contre « l’effet de vérité », présent dans certaines correspondances familiales, qui tend à déformer la vérité de la relation entre les correspondants : l’épanchement des sentiments intimes et de l’affection dans ces lettres est-il une effusion sincère ou un excès de bienséance sentimentale typique de la fin du XVIIIème siècle ? Il y transparait surtout le désir d’être présent pour l’autre. Dans le cas étudié, André-Constant est en gêne financière constante et est dépendant des subsides de ses parents, à la manière de Jean-Louis Garac : cette situation a pu influencer le ton de sa lettre.

Correspondances de 1789

CORNETTE Joël, *Un révolutionnaire ordinaire: Benoît Lacombe, négociant, 1759-1819*, Champ Vallon, Seyssel, 1986.

COURTES Georges “Un Fleurantin, présent à Paris, raconte les débuts de la Révolution de 1789.” *Bulletin de La Société Archéologique, Historique et Scientifique Du Gers*, numéro 391 (2009): 92–109, et numéro 392 (2009): 153–79.

DUPRAT Annie, SAUNIER Éric, “« Vivre la Révolution ».” *Annales historiques de la Révolution française*, no. 373 (septembre 2013): 3–10.

GUITIENNE-MURGER Valérie, COTTRET Monique, “Le Journal d’un émigré : Robert de Saint-Vincent entre jansénisme et Contre-Révolution.” *Annales historiques de la Révolution française* n° 373, no. 3 (28 octobre, 2013): 101–22.

HOLLOWACH Lindsay, "L'éveil d'une conscience féminine au cours de la Révolution française: Rosalie Jullien (1785-1792)." Colloque « Archive épistolaire et histoire », Paris, Littérature française comparée, Connaissances et savoirs, 2007.

Rosalie Jullien était l'épouse du député de la Drôme Marc-Antoine Jullien, et la mère de Jullien « de Paris », jeune agent du Comité de Salut public. Lindsay Holowach a étudié la correspondance qu'elle a entretenue avec ces deux derniers. Elle se fonde sur ces lettres pour expliquer la situation paradoxale d'une bourgeoise patriote sous la Révolution française qui tend à la renvoyer à la gouvernance du foyer : Mme Jullien ne cherche pas à protester contre ce confinement et même en tire fierté. Cela ne l'empêche pourtant pas de s'intéresser à la politique et de formuler des réflexions sur la conduite des affaires publiques.

TACKETT Timothy, *Par la volonté du peuple : comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires*, Paris, A. Michel, L'Évolution de l'humanité, 1997.

TACKETT Timothy "Étude sérielle de la psychologie révolutionnaire : la correspondance des députés des Assemblées nationales (1789-1794)." Colloque « Archive épistolaire et histoire, Littérature française comparée », Paris, Connaissances et savoirs, 2007.

Cette contribution est à mettre en rapport avec la réflexion menée par Timothy Tackett dans Par la volonté du peuple, comment les députés sont devenus révolutionnaires, publié en 1996. L'historien a étudié environ 7000 lettres envoyées par les députés des différentes Assemblées entre mai 1789 et le 9 Thermidor. Il reconnaît la difficulté de l'étude des correspondances, documents assez décousus et parfois ardu à intégrer dans un contexte, car témoignages de l'immédiat. Les lettres sont parfois assez brouillonnes, écrites à chaud. Mais elles prennent une signification particulière quand elles sont étudiées en série, car elles permettent de constater que plusieurs individus ayant vécu la même expérience y réagissent parfois de manières différentes et en offrent des descriptions contradictoires. Sur l'échantillon étudié, la moitié des lettres écrites sous la Constituante et le tiers envoyées sous la Législative et la Convention étaient adressées à la famille de ces députés, les autres étant destinées à être lues publiquement par diverses organisations politiques. Toutefois, ces lettres adoptent, à partir de 1793, un ton plus prudent, écrites dans une langue de bois qui les rend à la fois moins intéressantes à lire et plus complexes

à déchiffrer. Pour Timothy Tackett, l'intérêt de cette étude est triple. Elle peut compléter la connaissance qu'ont les historiens des événements – l'étude des correspondances a par exemple été très utile pour connaître les débats qui ont agité le Tiers Etat jusqu'à leur constitution en Assemblée nationale dans les mois de mai et juin 1789. Ensuite, elle peut aider à identifier les discussions et les événements qui ont eu le plus d'impact sur les contemporains. Enfin, elle offre de nouvelles perspectives sur l'évolution psychologique des élites politiques au gré des circonstances, entre antagonismes avec les anciennes élites, émulation collective et crainte du complot contre-révolutionnaire : pour Tackett, c'est cette combinaison qui a contribué à faire des députés des révolutionnaires.

VAISSIERE Pierre de, *Lettres d'“aristocrates” : la révolution racontée par des correspondances privées, 1789-1794*, Paris, Perrin, 1907.

Témoigner et raconter

DARNTON Robert, *Le diable dans un bénitier : l'art de la calomnie en France, 1650-1800*, Paris, Gallimard, NRF essais, 2010.

HAROCHE-BOUZINAC Geneviève, ESMEIN-SARRAZIN Camille, RIDEAU Gaël, *L'anecdote entre littérature et histoire : à l'époque moderne*, Interférences, Presses universitaires de Rennes, 2015.

LABROSSE Claude et RETAT Pierre, *Naissance du journal révolutionnaire, 1789*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1989.

MAZEAU Guillaume, *Le bain de l'histoire : Charlotte Corday et l'attentat contre Marat, 1793-2009*. Champ Vallon, 2009.

Bien que consacré à l'assassinat de Marat par Charlotte Corday, ses conséquences et l'élaboration de sa légende de juillet 1793 à nos jours, la thèse de doctorat de Guillaume Mazeau reste très précieuse afin de comprendre la naissance d'un événement et le mécanisme de sa construction en mythe dans le temps et l'espace. Guillaume Mazeau étudie attentivement les archives gravitant autour de l'événement, documents officiels,

discours, journaux de toutes sortes ou témoignages intimes, et démontre comment elles contribuent à créer une « fiction immédiate », motivée par la panique, l'émotion ou le calcul. L'évènement devient vite une affaire d'Etat, et la Convention ne met pas longtemps à s'en emparer et à l'utiliser pour instrumentaliser l'opinion. L'assassin, sa victime et leur rencontre ne cessent de subir de fréquentes métamorphoses à travers les siècles, à travers tous les récits les mettant en scène.

RETAT Pierre, *L'attentat de Damiens : discours sur l'évènement au XVIIIe siècle*, Paris-Lyon, Éd. du C.N.R.S, Presses universitaires de Lyon, 1979.

L'Anecdote : actes du colloque de Clermont-Ferrand, 1988, présentés par MONTANDON Alain, Clermont-Ferrand, publications de la Faculté des Lettres et sciences humaines de l'Université Blaise-Pascal 31, Faculté des Lettres, 1990.

Paris à la fin de l'Ancien Régime

DAUMAS Philippe, *Familles en Révolution : vie et relations familiales en Île-de-France, changements et continuités 1775-1825*, Presses universitaires de Rennes, 2003.

DEREX Jean-Michel, *Histoire du bois de Boulogne : le bois du roi et la promenade mondaine de Paris*, Paris-Montréal, Éd. l'Harmattan, 1997.

GARRIOCH David, *La fabrique du Paris révolutionnaire*. La Découverte-poche 421, Paris, 2015.

HERON DE VILLEFOSSE René, *Nouvelle histoire de Paris, tome 16 : Solennités, fêtes et réjouissances parisiennes*, Paris, Nouvelle histoire de Paris, Association pour la publication d'une histoire de Paris, diffusion Hachette, 1980.

REINHARD Marcel, *Nouvelle histoire de Paris, tome 9 : La Révolution, 1789-1799*, Paris, Association pour la publication d'une histoire de Paris, 1971.

RETAT Pierre. *Les Journaux de 1789 : bibliographie critique*, Paris, Centre national de la recherche scientifique, 1988.

ROCHE Daniel. *Le peuple de Paris : essai sur la culture populaire au XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, Nouvelle édition corrigée et augmentée d'une préface, 1998.

SGARD Jean, *Dictionnaire des journaux : 1600-1789*, Paris, Dictionnaire en 2 volumes 1-2. Oxford: Universitas Voltaire foundation, 1991.

TURCOT Laurent, *Le promeneur à Paris au XVIIIe siècle*, Paris, Le Promeneur, 2007.

Etre étudiant à la fin de l'Ancien Régime

AMALOU Thierry, NOGUES Boris, JULIA Dominique, *Les universités dans la ville : XVIe-XVIIIe siècle*, Histoire, Presses universitaires de Rennes, 2013.

CHARLE, Christophe, VERGER Jacques, *Histoire des universités : XIIIe-XXIe siècle*, Paris, Quadriga, Presses universitaires de France, 2012.

FERTE Patrick, *Répertoire géographique des étudiants du Midi de la France, 1561-1793 : pour une prosopographie des élites*, Presses de l'Université de Toulouse 1 Capitole, 2013.

JULIA Dominique, REVEL Jacques, *Les universités européennes du XVIe au XVIIIe siècle : histoire sociale des populations étudiantes*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, Recherches d'histoire et de sciences sociales 18, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 1989.

C'est à ma connaissance l'ouvrage le plus complet sur le sujet. Dominique Julia et Jacques Revel consacrent ici une étude détaillée sur les hautes études en Europe sous l'Ancien Régime, étudiant séparément celles de droit, de théologie et de médecine. La tâche est difficile car les sources sont dispersées et souvent incomplètes. Les deux historiens étudient d'abord les « pérégrinations » des étudiants en médecine. En effet, si

l'espace universitaire tend à se réduire au XVIIème et XVIIIème siècle, chaque université essayant d'assurer l'ensemble de la formation, le mouvement reste particulièrement important dans les études médicinales, où demeure une différenciation entre les universités où on fait ses études – celle de Paris par exemple, ou de Reims, Caen et Strasbourg – et celles où on passe ses grades – Montpellier est la plus prestigieuse, mais de nombreuses universités de province se sont spécialisées dans l'octroi de grades au rabais, comme celle d'Orange, Orléans ou Valence. Ensuite, Julia et Revel rappelle l'organisation des études de médecine, et les tentatives de réglementations que tâchent d'appliquer l'Etat royal, notamment avec l'édit de 1707 qui fixe la durée des études et les modalités d'examens. Les facultés et collèges de médecine apparaissent en corporations soucieuses de leurs privilèges, essayant d'étendre leur contrôle sur tout exercice de la médecine, car sûres de leur compétence. Enfin, les historiens reconstituent les stratégies de cursus adoptées par les étudiants, qui établissent des véritables calculs économiques pour profiter des meilleures études au moindre coût possible, et pour rentabiliser ce coût par une installation en ville, quitte à rentrer en compétition avec les collèges de médecine et les dynasties locales.– les médecins tendent à abandonner les campagnes aux chirurgiens.

La médecine et les médecins à la fin de l'Ancien Régime

ARQUIOLA Elvira, MONTIEL Luis, JECKER Mélanie, *La médecine en révolution : sciences et philosophie de la nature au tournant du XVIIIe et du XIXe siècle*, Paris, Hermann, Histoire des sciences, 2012.

BORDES Maurice, *La Lutte contre les épidémies dans la Généralité d'Auch à la fin de l'Ancien Régime*, Auch: s.n, 1973.

CALLEBAT Louis. *Histoire du médecin*, Paris, Flammarion, 1999.

FOUCAULT Didier, LILE Pierre C., et alli, *Médecine et médecins à Toulouse au siècle des Lumières : actes du 5e colloque du Centre d'Etude d'Histoire de la Médecine, Toulouse, 14 octobre 2006*, Toulouse, Collection Méridiennes, FRAMESPA-UMR 5136, 2010.

GOUBERT Jean-Pierre, LORILLOT Dominique, *1789, le corps médical et le changement : les cahiers de doléances des médecins, chirurgiens et apothicaires*, Toulouse, Privat, Résurgences, 1984.

Jean-Pierre Goubert et Dominique Lorillot ont étudié les cahiers de doléances produits en 1789 par les corporations des médecins, chirurgiens et apothicaires de Troyes, Reims, Angers et Versailles. Ils se fondent sur ces documents pour dresser un portrait socio-économique de la profession à la fin de l'Ancien Régime, et constatent son attitude ambiguë envers les réformes, entre attachement au progrès scientifique et social et défense de son statut et de ses privilèges.

[LAMBERT, Jean, “La médecine à l’époque de la Révolution française : contribution à l’étude de son état et de son évolution dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle.” La Brèche-PEC, 1989, Montreuil.]

Sciences et techniques

BELHOSTE Bruno, *Paris savant : parcours et rencontres au temps des Lumières*, Paris, A. Colin, 2011.

DARNTON Robert, *La fin des Lumières : le mesmérisme et la Révolution*, Paris, Opus 20, O. Jacob, 1995.

DUBUISSON Marguerite, ACHE Jean-Baptiste, AUDIN Maurice, et alii, *Histoire générale des techniques*, Paris, Presses universitaires de France, 1968.

HILAIRE-PEREZ, Liliane, *L’invention technique au siècle des Lumières*, Paris, Albin Michel, L’évolution de l’humanité, 2000.

PAYEN, Jacques. “*Capital et machine à vapeur au XVIIIe siècle : les frères Périet et l’introduction en France de la machine à vapeur de Watt.*” Mouton & Co, 1969.

ROCHE Daniel, “Électricité et institution sociale de la science. Réflexions pour une conclusion / Electricity and the social institution of science. Thoughts for a conclusion.” *Revue d’histoire des sciences* 54, no. 1 (2001): 99–114.

Il s’agit peut-être d’un point secondaire dans l’étude de la correspondance de Garac, mais l’engouement pour l’électricité et son usage dans la physique et la médecine est un trait qui apparaît de manière significative dans trois lettres de l’étudiant. Pour Daniel Roche, cet engouement, largement diffusé autant chez les scientifiques que chez les hommes de lettres dans la décennie prérévolutionnaire, est à relier avec une certaine rupture politique et une transformation de la sensibilité des Lumières. L’électricité serait à mettre en rapport avec une volonté « d’énergiser le monde », selon le même point de vue que celui de Robert Darnton dans son étude sur le mesmérisme : sa découverte remet en cause plusieurs siècles de médecine, et la simplicité et la puissance du courant électrique fascine et laisse à croire qu’il peut servir de thérapie universelle.

Ouvrages sur les événements de 1789 et de 1790

BIARD Michel, DUPUY Pascal, *La Révolution française : dynamique et ruptures, 1787-1804*, Paris, 2e édition, A. Colin, Collection U, 2008.

BUCHEZ Philippe Joseph Benjamin, ROUX P. C. *Histoire parlementaire de la Révolution française, ou journal des assemblées nationales de 1789 à 1815*, 20 volumes, Paris, Paulin, 1834.

BURSTIN Haim, *Révolutionnaires : pour une anthropologie politique de la Révolution française*, Paris, Vendémiaire, Collection Révolutions, 2013.

CHARTIER Roger, *Les origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Éd. du Seuil, Points 268, 2000.

GODECHOT Jacques, *La Prise de la Bastille : 14 juillet 1789*, Paris, Gallimard, Collection Folio 24, 1989.

Il s'agit peut-être de l'ouvrage de référence sur l'événement. Jacques Godechot dresse le récit détaillé non seulement des événements du 12 au 17 juillet, mais fait aussi l'analyse des circonstances et événements qui les précèdent – il rappelle les institutions de la ville de Paris, consacre un chapitre à l'émeute Réveillon et à la convocation des Etats généraux, ainsi qu'à la progressive transformation de ceux-ci en Assemblée nationale, et aux réactions hostiles de la Cour. L'historien se préoccupe aussi de faire l'analyse et la comparaison des sources qui ont permis de reconstituer l'évènement : documents officiels émanant de la nouvelle municipalité, récits des assiégeants de la Bastille et d'autres témoins oculaires, mémoires et correspondances qui ont pu être rassemblées, ou journaux parus à la suite. Jacques Godechot s'attache aussi à reconstituer les origines sociales et géographiques des « vainqueurs de la Bastille », et de comprendre la construction du mythe de la Bastille, notamment à travers les mémoires d'anciens prisonniers comme Latude, ou la figure mythique du fameux comte de Lorges, devenu symbole de l'arbitraire de l'Ancien Régime.

LECLERQ Henri, *Les journées d'octobre et la fin de l'année 1789. Histoire de la chute de la monarchie française*, Paris, Letouzey et Ané, 1924.

LEMAY Edna Hindie, FAVRE-LEJEUNE Christine, *et alii, Dictionnaire des Constituants : 1789-1791*, Paris-Oxford, Voltaire foundation Universitas, Librairie du bicentenaire de la Révolution française, 1991.

LUSEBRINK Hans-Jürgen, REICHARDT Rolf, *The Bastille : A History of a Symbol of Despotism and Freedom*, Bicentennial Reflections on the French Revolution, Londres, Duke University Press, 1997.

MARTIN Jean-Clément, *Nouvelle histoire de la Révolution française*, Paris, Perrin, Pour l'histoire, 2012.

MATHIEZ Albert, *Les grandes journées de la Constituante*, 1^{ère} édition Paris, Librairie Hachette et Cie, 1913, réédition aux Editions de la Passion en 1989.

MORNET Daniel. *Les origines intellectuelles de la Révolution française : 1715-1787*, Paris, Reproduction en fac-similé, Tallandier, Texto, 2009.

SPAGNOLI Paul G. , “The Revolution Begins: Lambesc’s Charge, 12 July 1789”, *French Historical Studies*, 1991, vol.17, 466-497.

VOVELLE Michel, *La Révolution française : 1789-1799*, Paris, 3e édition, A. Colin, Cursus, 2015.

Plus que de proposer un ouvrage général sur la période, Michel Vovelle l’analyse en profondeur. Rappelant la trame événementielle dans le premier chapitre, il consacre ensuite des chapitres thématiques aux structures politiques mises en place et aux valeurs idéologiques portées par les acteurs de la Révolution, à la façon dont celle-ci est perçue dans le monde et à la politique extérieure. Puis, Vovelle dresse un constat de l’impact de cette ère sur l’économie et la société française en général. Enfin, se réservant son domaine de spécialisation pour la fin, il propose une analyse de la mentalité et de la culture révolutionnaires. Ce livre, par sa richesse thématique, est d’une grande aide pour aborder la Révolution française à travers la diversité de ses facettes.

VOVELLE Michel, *Nouvelle histoire de la France contemporaine : 1787-1792*, Paris, Édition revue et mise à jour, Éd. du Seuil, Points H101, 1999.

Sur la Garde nationale

BIANCHI Serge, DUPUY Roger, *La Garde nationale entre nation et peuple en armes : mythes et réalités, 1789-1871 actes du colloque de l’Université Rennes 2, 24-25 mars 2005*, Presses universitaires de Rennes, Histoire, 2006.

CARROT Georges, LOUBET DEL BAYLE Jean-Louis, “La Garde nationale (1789-1871) : une force publique ambiguë.” L’Harmattan, 2001.

DUPUY Roger, ALLAIRE Martine, *La Garde nationale, 1789-1872*, Paris, Gallimard, Folio 181, 2010.

SOBOUL Albert, *Les Soldats de l'an II : Texte imprimé*, Paris, Précurseurs, Livre club Diderot, 1975.

L'Armagnac à la fin de l'Ancien Régime et la Révolution française dans le Gers

BORDES Maurice, *L'administration provinciale et municipale en France au XVIIIe siècle*, Société d'édition d'enseignement supérieur, Regards sur l'histoire 18, 1972.

BORDES Maurice, *Histoire de la Gascogne : des origines à nos jours*, L'Hexagone. Roanne: Horvath, 1977.

BORDES Maurice, *Histoire d'Auch et du pays d'Auch*, Roanne: Horvath, Collection Histoire des villes, 1980.

BORDES Maurice et PERONNET Michel, *La Révolution dans le Gers, 1789-1799*, Horvath, 1989.

Précédé d'un rappel général sur les événements de la Révolution française par Michel Peronnet, cet ouvrage fait partie de la collection « La Révolution française dans les départements », publiée à l'époque du Bicentenaire. Maurice Bordes, président de l'Association culturelle du Gers, retrace la manière dont la Révolution a été vécue dans le département, de 1788 à l'ère napoléonienne. Son analyse s'est révélée précieuse pour connaître les divisions administratives d'Ancien Régime de la région, et la nouvelle organisation établie entre 1789 et 1790, ainsi que les débats et les modifications dans cette dernière. Bien qu'assez centrée sur Auch, cette étude détaille avec précision les enjeux et les conflits locaux, et livre la biographie de personnalités du lieu, députés et journalistes comme Bernard Descamps ou représentants en mission.

CADEOT Noël, "La justice consulaire au Comté de Gaure." *Bulletin de la Société gersoise des études locales de l'enseignement public*, no. 5 ,1923.

DACHY Eliane, "Famille, Patrimoine, Société en Gascogne Gersoise à la fin de l'Ancien Régime." Université Toulouse 2 Jean Jaurès, n.d, mémoire sous la direction de CASTAN Yves.

ERTA Audrey, "La Géographie judiciaire en Gascogne à la fin de l'ancien régime : la sénéchaussée d'Auch, 1716-1789.", Université Toulouse 2 Jean Jaurès, mémoire sous la direction de THOMAS Jack, 2008.

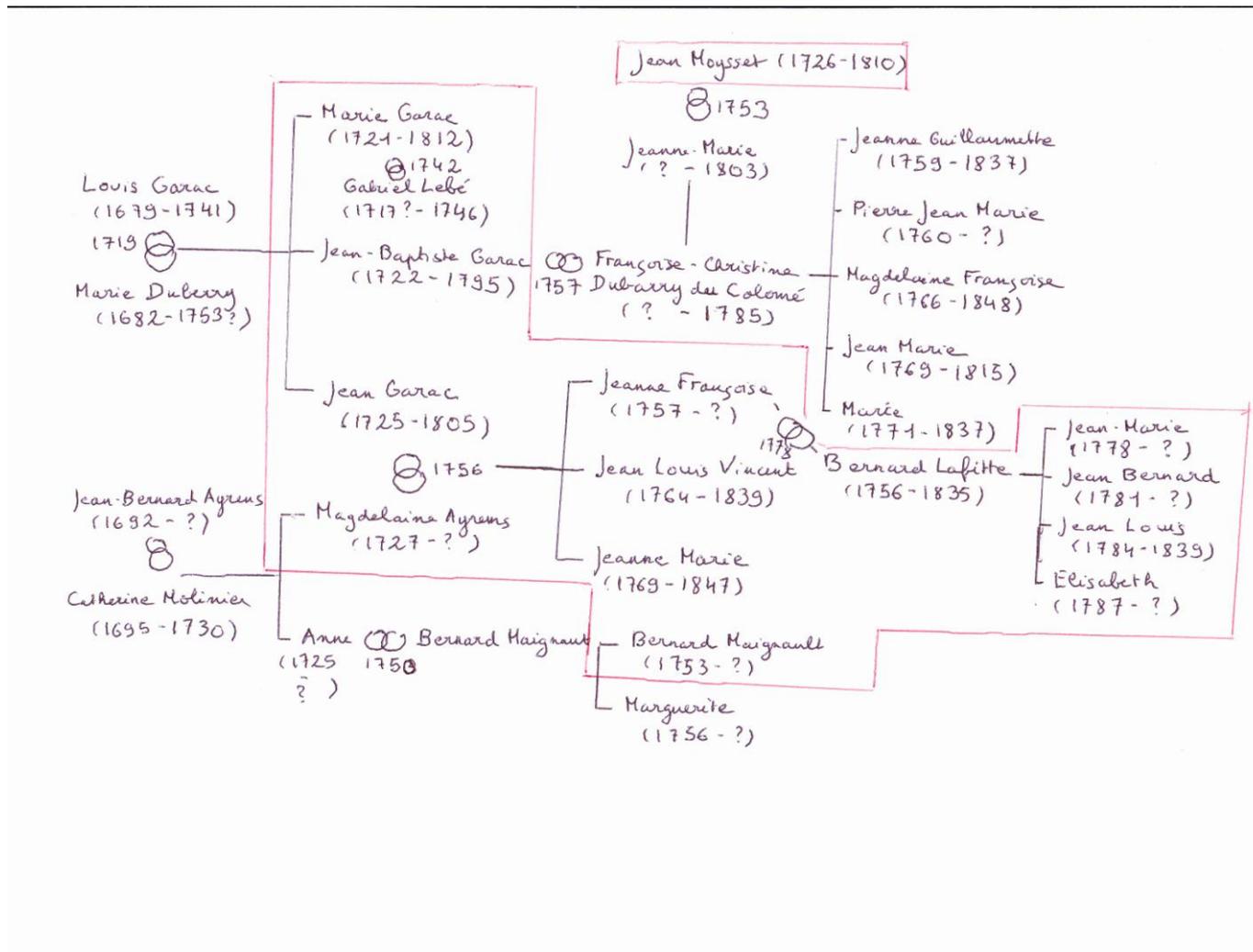
GODECHOT Jacques, *La Révolution française dans le Midi toulousain*, Toulouse, Privat, 1986.

GUIGNIER Jacques, « Fleurance pendant la Révolution », *Bulletin de La Société Archéologique, Historique et Scientifique Du Gers*, numéro 379 (2006), p. 92-106, et numéro 380 (2006), p.219-237.

MUNOZ Julien, "*Les Cahiers de Doléances de 1789 de l'actuel département du Gers*", mémoire sous la direction de DOUSSET-SEIDEN Christine, Toulouse 2 Jean-Jaurès, 2001.

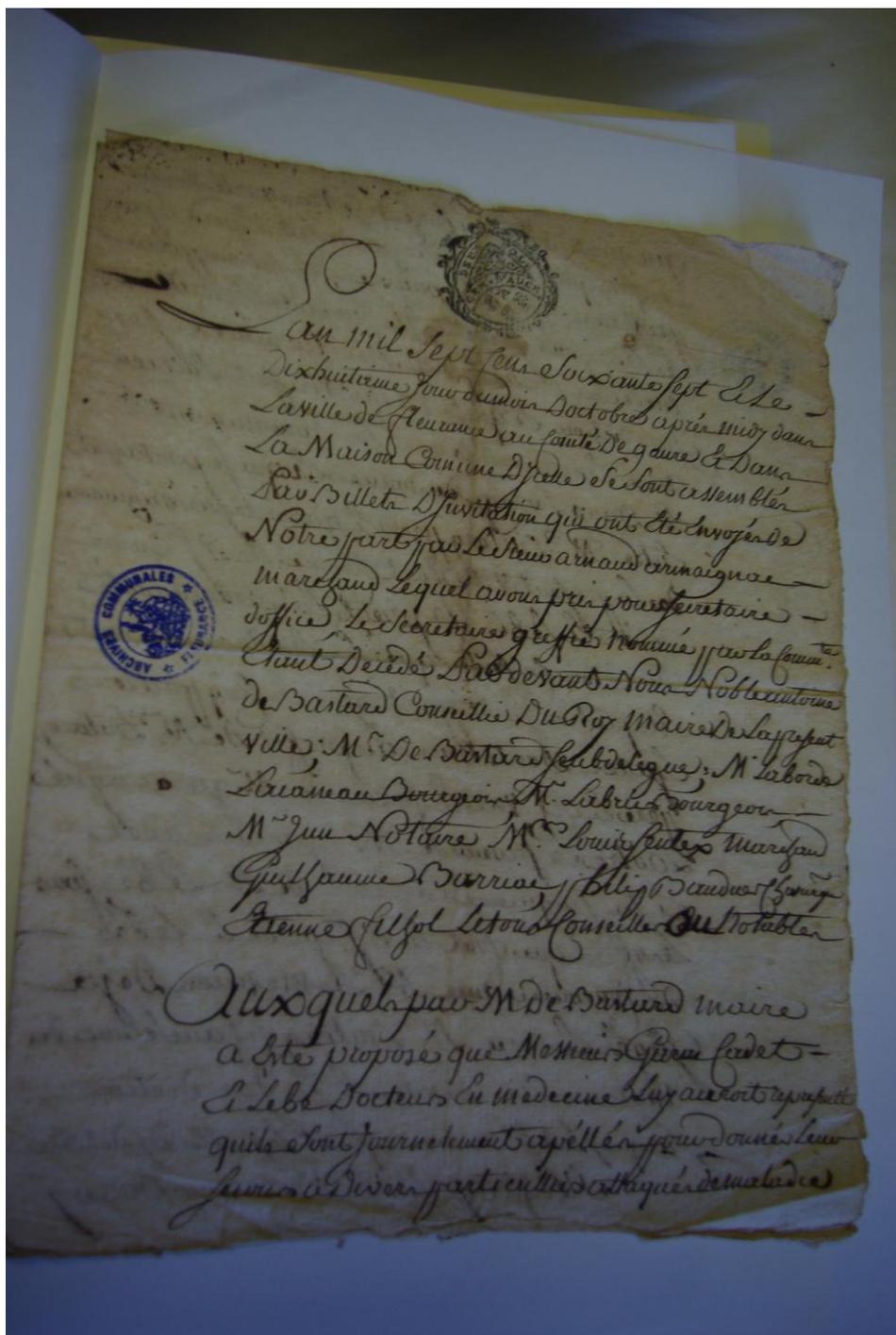
PASQUIER Yannick, "Analyse démographique des mariages à Fleurance, Gers : 1753-1902." Université Toulouse 2 Jean-Jaurès, mémoire sous la direction de SANGOI Jean-Claude, 2008.

Annexes



La famille Garac en 1789

Les mariages sont indiqués par le symbole des cercles enlacés. Les personnes figurant à l'intérieur de l'encadré rouge ont toutes été mentionnées au moins une fois dans les lettres de Jean Louis. Pour des raisons de lisibilité, les enfants décédés en bas âge et les mariages restés inféconds ne sont pas indiqués. Ne sont pas figurés les alliances et les naissances postérieures à la correspondance.



Délibérations de l'Hôpital Saint-Jacques à Fleurance du 18 octobre 1767 : demande de rémunération par Jean Garac et Lebé au comité de direction pour leurs services.

« [...] Auxquels [donateurs] par Mr de Bastard maire a esté proposé que Messieurs Garac cadet et Lebé docteurs en médecine luy auroit représenté quils sont journelement appelés pour donner leurs heurs à divers particuliers attaqués de maladies [...]

Chronologie

En italiques, dates indiquées sur les lettres de Garac et épisodes de sa vie personnelle. En lettres classiques, incidents, décisions, réformes politiques d'importance dont l'épistolier ne parle pas dans sa correspondance. En gras, évènements qu'il mentionne.

1788

23 mars : Garac prépare son baccalauréat à la faculté de médecine de Toulouse. Il obtient le grade de bachelier le 2 avril. Il retourne sans doute à Fleurance parla suite, où il se prépare pour son voyage.

6 novembre : convocation d'une seconde Assemblée des notables pour décider de l'organisation des Etats généraux.

17 novembre : Garac, en chemin pour Paris, s'arrête à Bordeaux.

Depuis que des tempêtes catastrophiques ont détruit une grande part des récoltes en juillet, atmosphère de disette et tension sociale. Hiver très rigoureux.

28 novembre : Garac est arrivé à Paris depuis le 24. Il s'installe dans le quartier de la Sorbonne, « chez Gacoin, maître tailleur Hôtel des Arts, rue des Noyers faisant coin celle des Anglais ».

15-16 décembre

27 décembre : le roi décide le doublement du tiers, malgré l'Assemblée des notables.

1789

? janvier

24 janvier : lettre de Louis XVI convoquant officiellement les Etats généraux.

3 février

20 février

Février-avril : élections pour les Etats généraux.

13 mars

22 mars

31 mars

20 avril : problèmes de santé de son père et de son oncle pendant le printemps.

26-28 avril : émeute au faubourg Saint-Antoine contre la manufacture Réveillon.

2 mai : parution du premier numéro du Journal des Etats de Mirabeau.

5 mai : ouverture des Etats généraux.

6 mai : Le Tiers prend le nom de Communes et demande une mise en commun des pouvoirs.

16 mai

Mai-juin : stagnation des débats aux Etats généraux.

4 juin : mort du Dauphin.

6 juin : Mort de Mme de Cazes le 28 mai.

9 juin

17 juin : proclamation de l'Assemblée nationale.

20 juin : serment du Jeu de Paume.

22-23 juin : entre le 9 et le 22 juin, Garac fait un voyage de 10 jours à Gauville, en Normandie. Des troupes sont concentrées autour de Paris, ce qui exacerbe les tensions.

Séance royale. Fameuse apostrophe de Mirabeau.

27 juin : le roi ordonne aux députés de la noblesse et aux membres restants du clergé de rejoindre le Tiers Etat.

9 juillet : L'Assemblée se déclare Assemblée nationale constituante.

Juillet : troupes à Paris, tension et émeutes.

11 juillet : démission sous la contrainte de Necker.

12 juillet : état d'insurrection à Paris. Incendie des barrières d'octroi. **Charge de Lambesc.**
Prise de l'Hôtel de Ville.

13 juillet : pillage du couvent Saint-Lazare, des Invalides et du Garde-meuble.

Organisation d'une milice bourgeoise.

14 juillet : **prise de la Bastille.** Garac raconte la prise de la Bastille, et les événements qui l'ont suivi dans la lettre du 17 juillet. **Lynchages de Launay et de Flesselles.**

15 juillet : Le roi rappelle ses troupes. Bailly nommé maire de Paris, La Fayette commandant de la Garde nationale. Révolution municipale.

16 juillet : premiers départs de l'émigration, dont le comte d'Artois et les Polignac.

17 juillet : **Adoption de la cocarde tricolore par la Garde nationale. Réception du roi à l'Hôtel de Ville.** Garac nommé chef d'escouade dans la garde bourgeoise.

Juillet : climat de Grande Peur.

22 juillet : massacre de Foulon et de Bertier de Sauvigny.

27 juillet : insurrection des ouvriers de Montmartre, qui détruisent les blés dans la plaine de Saint-Denis.

28 juillet : Garac décide de rester à Paris pour l'hiver.

4 août : abolition juridique du système féodal.

15 août

24 août : proclamation de la liberté de la presse.

26 août : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

9-10 septembre : décision de la permanence de l'Assemblée et de son monocamérisme.

11 septembre : Débat sur le veto royal.

12 septembre

Disette à Paris.

19 septembre

Fin septembre : le roi refuse de promulguer les décrets rendus par l'Assemblée nationale.

1 octobre : banquet des gardes du corps à Versailles.

5-6 octobre : marche des femmes parisiennes sur Versailles.

7 octobre

19 octobre : fondation de ce qui sera le club des Jacobins rue Saint-Honoré.

21 octobre : institution de la loi martiale.

2 novembre : nationalisation des biens du clergé.

17 novembre : **cassation de l'arrêt du Parlement de Metz.**

5 décembre : lecture du projet de création d'une banque nationale, par Laborde de Méréville.

12 décembre

14 décembre : loi sur les municipalités.

19 décembre : création des assignats.

22 décembre : décret de division de la France en départements.

24 décembre : les protestants accèdent à la citoyenneté.

1790

Janvier : Jacqueries en Quercy, Périgord, Bretagne.

21 janvier : l'Assemblée décrète la décapitation comme moyen unique de mise à mort.

23 janvier : Garac compte rester à Paris encore 2 ou 3 mois de plus.

28 janvier : premier compte-rendu de l'organisation du département de l'Armagnac (Gers). Les Juifs séfarades obtiennent la citoyenneté.

10 février : pendaison des frères Agasse.

11 février

13-19 février : abolition des ordres monastiques et des ordres ou congrégations régulières.

19 février : Exécution du marquis de Favras, membre d'un complot royaliste.

25 février : abolition du droit d'aînesse. Lettre de M. de Luzerne sur l'état d'insurrection à la Martinique et à Saint-Domingue.

26 février : nomination des départements.

28 février : décrets sur la nouvelle organisation de l'armée.

8 mars : esclavage maintenu dans les colonies.

16 mars : suppression des lettres de cachet.

20 mars : *cherche à déposer au comité chargé des départements un mémoire en faveur de Fleurance.*

21 mars : suppression de la gabelle.

29 mars : Le pape condamne la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

3 avril : liberté du commerce au-delà du Cap de Bonne-Espérance.

9 avril : *pense à rentrer à Fleurance, mais l'affaire de l'héritage de Mme de Cazes est toujours en jugement devant le Parlement de Rouen.*

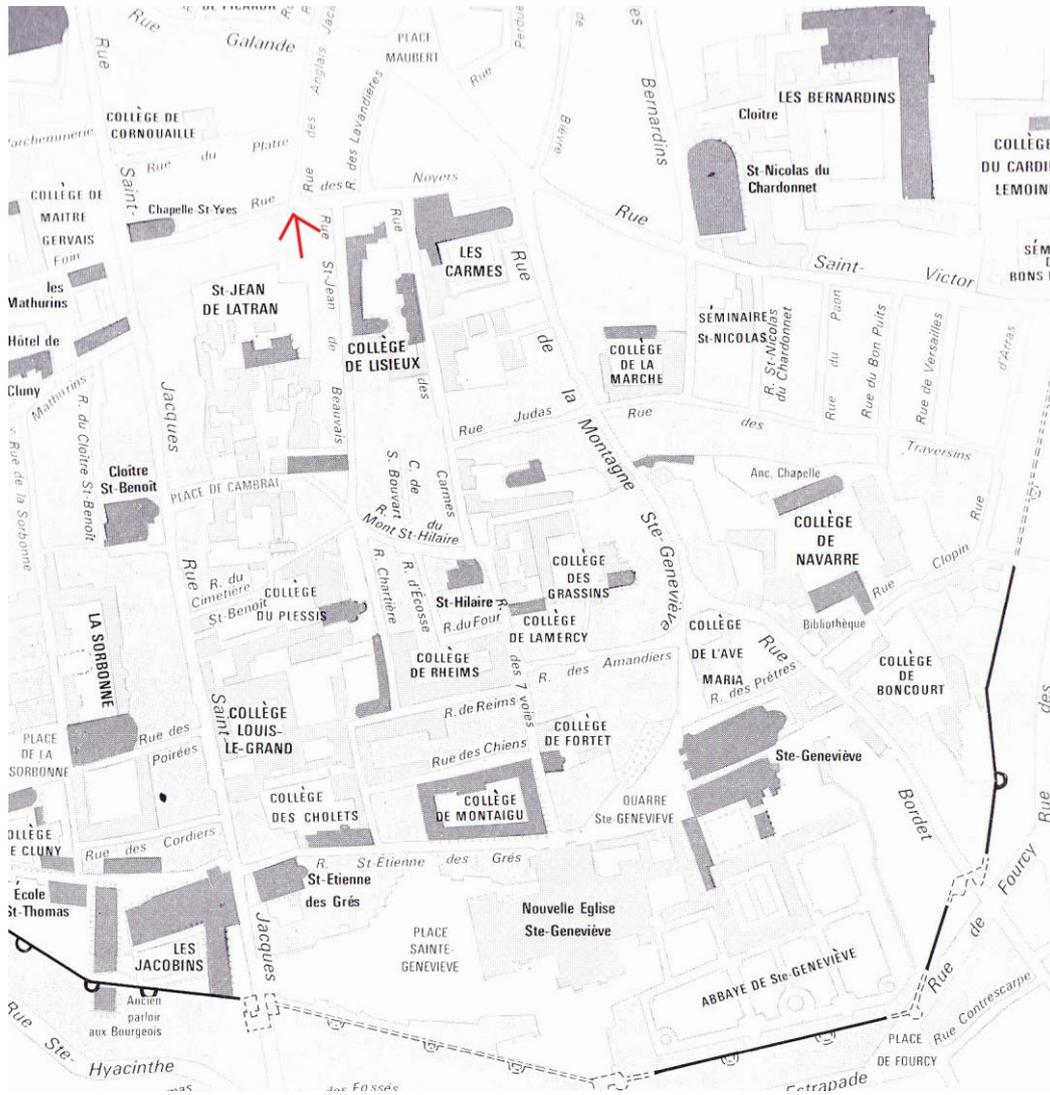
12 avril

17 avril : L'assignat reçoit cours de monnaie.

22 avril : Députation corse menée par le général Paoli à l'Assemblée nationale.

26-27 avril : *Garac annonce son retour prochain à Fleurance, mais doit encore attendre d'avoir réglé la succession Mme de Cazes.*

Plan du quartier de la Sorbonne en 1770



Garac loge à l'angle de la rue des Anglais et de la rue des Noyers (aujourd'hui disparue), à l'endroit indiquée par la flèche rouge.

(Carte prise dans REINHARD, Marcel, *Nouvelle histoire de Paris, tome 9 : La Révolution, 1789-1799*, p.384-385, d'après Bouquet, *Histoire du collège d'Harcourt*.)

parmi tels sont le duc d'Orléans, les Lafayette les
 Crillon, même toute la noblesse du Dauphiné en l'org
 aujourd'hui 20. que j'ai fini ma lettre il y a une
 France royale on ne sait le résultat ce ne sera
 que le dieu qu'on se sçaura.

faites je vous prie agréer mes respects à ma
 mère à la tata lili à mon oncle garac

Le 22 juin 1789

Monsieur Garac
 Docteur en Médecine
 à Paris

Toute la famille avec moi vous envoie la lettre
 rembrassez votre petite famille ainsi que mes
 frères Beurs et suis avec la plus sincère
 amitié et attachement
 votre dévoué fils
 Garac

Paris ce 22 Juin au soir 1789
 Mon très cher père
 Je viens dans l'instant de recevoir vos deux
 lettres. Elles sont parvenues pendant une
 que j'ai fait de Dix Jours que j'ai en
 Normandie impatient de connaître
 tenu sur le sort de 10000^{fr} amis
 reçu la procuration de ma mère
 10 Jours à un qui j'ai acheté une petite
 et je me rendis à Gouvilliers, je trou
 pose l'abbé et les domestiques, l'abbé
 abbé me fit toutes les démonstrations
 possibles, et à ses sollicitations il fallut
 quatre Jours revoler, je n'y suis ap
 avous chassé le cert les lapins, je
 fiente et de l'anche bref il fallait
 Comme les sauvages, mais J'avais l'au
 en vue et Je ne les oubliais pas,
 que les Cerres de Sibourne ont été
 à l'ordre de M. Labigotie, l'abbé pen
 y a un dépôt pour payer toutes le
 La mère d'uy ayant toujours assu
 aurait 3000^{fr} de rente après l'ar

deux domestiques pensent quelle leur laisse 400^{fr}
 de rente à chacun ce que j'ai vu cent 10 à 12000
 mille livres de vaisselle plate en l'aveu
 seulement au poids, deux Carones de braves
 de 300^{fr} montre bijoux 80^{fr} et puis un amblem
 ent des plus beaux Expansives de gobelin
 80^{fr} mais tout trop beau pour être vendu à
 valeur dans ce pays là je pense que tout
 cela vaut bien de 15 à 18 mille livres ajoutés
 18 mille livres auxquelles j'ai fait opposition
 Comme je vous le marquai cela ferait de
 30 à 50 mille livres que je conçois, toutes les
 dettes ne se montent qu'à 48000^{fr} il n'y a
 que votre Contrat de rente est tout sous son
 privé ou des Comptes arrêtés ainsi suivant
 l'avis de tous les avocats nous devons passer
 les premiers et en Normandie les contrats
 ne se renouvellent que tous les 40 ans il
 n'y a pas de dette aussi ancienne que la
 votre, j'ai trouvé le notaire qui a posé le
 scellé de procuration pour agir, Comptant
 bien de mon côté ne pas m'endormir, ce
 notaire ma paru un bien bonnet homme il Comp
 ta Collement sur la

toucher la somme, l'abbé
 seigneur et Curé des envi
 espèce d'hostilité
 La récolte est modiq
 pas double semence mais
 de toute beauté, ce n'est qu'
 excessif, serment, quelle est
 Je ne sçais si vous
 quelque argent pour pay
 me restent mais je n'ay
 payé je feray par vos
 Le tiers état est
 ses assemblée nationale
 Les 80^{fr} de la nation il
 partie des Français d'arras
 la chose, le tout même
 qui autorisait la levée des im
 ait avant cette époque, qui
 ent n'ayant pas été consenti
 prolongerait, cette levée, ju
 des états que quelque man
 se fit, après cette époque
 la levée des deniers royaux
 Samedi cette assemblée vou
 en fut empêchée par une gar
 elle se rendit dans un lieu de
 serment de se rassembler tous

Lettre du 22 juin 1789

Paris, ce 22 Juin au soir 1789

Mon tres cher Père

Je viens dans l'instant de recevoir vos deux chères lettres elles sont parvenues pendant une absence que j'ay fait de dix jours que j'ay resté en Normandie, impatient de conaitre a quoy m'en tenir sur le sort des 10 000 livres, aussitôt que jeus receu la procuration de ma chère mère jempruntay 10 louis a un ami j'achetay une petite jument et je me rendis a gauville, je trouvai le scèlé posé labé et les domestiques, le pauvre abé me fit toutes les démonstrations d'amitié possibles, et a ses sollicitations il falut y passer quatre jours revolus, je my suis reposé nous avons chassé le cerf les lapins, peché la truitte et la tanche bref il falait vivre comme des sauvages, mais j'avais d'autres choses en vue et je ne les oubliais pas, j'ay appris que les terres de Libourne ont été vendues a l'oncle de Mr. Labigotie, labé pense qu'il y a un depot pour payer toutes les dettes, sa mère lui ayant toujours assuré qu'il aurait 3000 livrses de rente après sa mort par un lex qu'elle luy avait fait par son testament, deux domestiques pensent qu'elle leur a laissé 400 livres de rente a chacun ce que j'ay vu cest 10 a 12 000 livres de vaisselle platte en la vendant seulement au poids, deux carosses des brasselets de 3000 livres montre bijoux etc et puis un ameublement des plus beaux tapisseries des gobeslins etc etc mais tout trop beau pour être vendu sa valeur dans ce pais la ; je pense que tout cela veaut bien de 15 a 18 mille livres ajoutés 18 mille livres auxquelles j'ay fait opposition. Comme je vous le marquay cela serait de 30 a 36 mille livres que je conais, toutes les dettes ne se montent qua 48 000 livres il ny a que votre contrat le reste est tout sous sein privé ou des comptes arrêtés ainsi suivant lavis de tous les avocats, nous devons passer les premiers et en normandie les contrats ne se renouvelant que tous les 40 ans il ny a pas de dette aussi ancienne que la votre, j'ay touché le notaire qui a posé le scèlè de procuration pour agir, comptant bien de mon coté ne pas m'endormir, ce notaire me parut un bien honette homme il compte tellement surle remboursement de votre somme qu'il n'a pas voulu d'argent pour agir, quoique par sa procuration il nait pas la liberté de toucher la somme, labé ma mené chez tous les seigneurs et curés des environs ou j'ay receu toute espèce dhonetteté.

La recolte est modique, la normandie n'aura pas double semence mais d'icy a dreux elle est de toute beauté, ce nest que du coté d'alancon [*sic*] evreux, verneuil, qu'elle est tres modique.

Je ne scais si vous pouréz me faire passer quelque argent pour payer ; les 10 louis empruntés me restent mais je nay pas de quoy vivre si je paye, je fairay par vos avis.

Le tiers état se constitua mercredi matin dernière assemblée nationale disant que représentant les 80/100 de la nation il suffisait que la majeure partie des Français adhèrent pour la légalité de la chose, le soir même ils rendirent un décret qui autorisait la levée des impôts telle qu'elle se faisait avant cette époque, quoiqu'elle fut faite illégalement n'ayant pas été consentie par la nation, et prolongeait cette levée, jusqu'à la dissolution des états de quelque manière que cette dissolution se fit, après cette époque il est défendu de continuer la levée des deniers royaux sans un autre ordre.

Samedi cette assemblée voulut se réunir mais elle en fut empêchée par une garde qu'on avait apposée elle se rendit dans un jeu de paume où ils firent serment de se rassembler toujours lorsqu'il serait nécessaire, hier il y eut une autre assemblée où 140 du clergé se rendirent voulant faire corps de l'assemblée ; Les principaux de la noblesse vont y passer tels sont le duc d'Orléans, les Lafayette, les Crillon, même toute la noblesse du Dauphiné en corps aujourd'hui 23 que je finis ma lettre il y a une séance royale, on ne sait le résultat ce ne sera que ce soir qu'on le saura.

Faites je vous prie agréer mes respects à ma chère mère à la tata Lébé à mon oncle Garac à toute la famille aux Mr et Dames Laffitte embrassez leur petite famille ainsi que mes chères sœurs et suis avec la plus sincère amitié et attachement

Votre soumis fils

Garac

Je viens de vendre ma jument ce qu'elle me coûtait, on voulait 4 livres par jour de loyer ce qui aurait coûté 40 livres que j'ai épargné.

En vertical sur la marge de la première feuille :

P.S : je ne sais si mon ami Cahuzac vous aura parlé de moi nous sommes en grande correspondance ; vous la dit-il ? (*point d'interrogation tracé à l'envers.*)

Ce 14 juillet 1789

[Phrase raturée ici, probablement « mon très cher père »]

Dimanche au soir je fus promener aux Thuilleries avec clamens de beaumont. La promenade était bien garnie, nous voulumes passer aux champs élysées, mais lorsque nous fumes sur le pont tournant nous fumes repoussés par des femmes et autre monde qui se retirait, en même temps nous entendimes une salve de mousqueterie dans la place louis XV. Un instant après on passa a notre coté quelques cadavres soit des gardes francaises soit des bourgeois qu'on avait jeter dans le grand bassin des Thuilleries pour arêter le sang, je montai sur la terrasse pour voir je vis le guet a cheval et a pied qui fuyait les uns d'un coté les autres d'un autre, et environ 5 à 600 dragons qui entroient sur la place et qui venoient joindre leurs camarades qui avoient fait la 1ere decharge, et qui avoient massacré les gardes francaises et les bourgeois qui etoient sans armes a s'amuser, les dragons reunis en ordre de bataille firent une autre decharge, mais ne voulant pas etre spectateur de toute cette boucherie je tachay de faire comme les autres, de regagner mon logis, la plupart du monde s'était retiré il ne restait que quelques vieillards ou des bonnes avec des enfans lorsque le prince de lambeck a la tete de Royal allemande cavalerie entra dans le jardin ou ils porterent le fer et le feu, c'était un spectacle bien triste de voir ces miserables citoyens se jeter dans les bassins pour éviter la mort. Enfin je regagnai mon logement, les boutiques tout fermées, et ne sont pas encore ouvertes ; Les citoyens coururent aux armes mais n'ayant pas des fusils on enfonça chez les arcquebusiers, les fourbisseurs et generalement partout ou on soupçonnait des armes, la nuit se passa dans des allarmes continuelles hier le tocsaint sonna par tout on s'assembla on choisit tous ceux qui devoient etre armés, on les assembla a l'heure du soir on les arma a l'hotel de ville, les gardes francaises s'offrirent d'aler avec eux, mais sans chef on les reçeut et toute la nuit sest passée la ville etant toute en armes.

Hier lon brula les barieres, St Lazare ou l'on trouva beaucoup de bled, on arreta un bateau chargé de poudre qui alait au champ de mars, ou 3 regimens suisses sont campés, 1 des dragons et 1 de hussards, a la plaine de Sablons ou *[rature]* il y a un autre camp, toutes ces troupes sont allemandes ou Suisses ; au palais royal on faisait tout hyer lexercisse il y avait 500 croix de St Louis qui commandoient, plusieurs regimens ont fait faire leurs soumissions, les dragons mêmes la série.

Les regimens de château vieux royal allemand et un autre Suisse ayant été commandés par le prince de Lambsbek pour marcher contre les bourgeois, et sur leur refus ayant menacé d'en

faire pendre quelques uns les soldats ont failli faire sur eux mais il sest retiré promptement. Tout le monde était hier en cocarde verte et l'on n'aurait osé sortir autrement, cetaut une chose curieuse de voir des vieux pretres en soutanne avec une cocarde verte, le curé de St etienne du mont etait avec tous les pretres en cocarde a la tête de ses paroissiens pour se rendre a l'hotel de ville pour prendre les armes Je vous parle de celuy la parcequ'il passa sous mes fenêtrés. J' imagine qu'il en était ainsi partout et n'ayant pas trouvé asser darmes on a pris aux garde-meubles les vieilles splingoles, halebardes et jusqu'a l'épee de charle-magne et de francois premier. Telles sont les nouvelles a 4 heures du matin que je vous écris, la garde se retire tambour batant il passe dans cette rue 4000 bourgeois et 200 gardes Francaises mêlés ensemble.

[4 lignes complètement raturées, peut-être parce qu'elles mentionnaient le nom de la famille.]

On peut faire tout impunement, le guet a pied et a cheval la robe courte etc ont rendu les armes aux bourgeois et fermé les corps de garde les commissaires nont plus rien a faire.

Joubliais de vous dire la cause de cette guerre civile cest le renvoye de Mr Neker le roy ayant dit a Mr monmorin de demander le portefeuille a Mr neker Mr montmorin a refusé la commission et sest demis, mr de la luserne la acceptée mais s'est demis de la sienne, Mr de breteuil a remplassé Mr Neker Mr de Broglio remplassé Dans la guerre et Mr de la luserne a été remplassé je ne scais par qui.

Je viens d'apprendre a 8 heures qu'on fait brul[*papier arraché avec la cire du cachet sur le côté, « er la ? »*] voiture du prince de lambeck et 300000 livres qu'on l[*« ui » ? ...*] enlève et porté a l'hotel de ville cest un alemand [...] ataché au parti alemend sa maison a été sac[*« cagée » ?*].

On vient d'areter quelques hommes qui [*« volent » raturé*] enlèvent des effets de diverses maisons on leur fait le procé son va les pendre pour lexemple.

Le roy est a ranbouillet tout commerce de lettres est intercepté dicy a versailles, on dit que les etats sont tranquilles.

On vient d'arreter une voiture remplie darmes qui partait pour la campagne appartenant au prince de bourbon qui et contre les citoyens Je viens de la voir passer on la conduisait a l'hotel de ville.

Mr Lafayette et clermont Tonerre ont parlé ainsi que plusieurs autres avec force aux etats, les allemands ont-ils dit sont disciplinés et bien commendés et les citoyens sans chef sont livrés au despotisme.

Les etats soccupent fortement des desordres un curé a dit a lasssemblée qu les voyées qui vont jusqu'au roy sont empestées et que ce qui parvenait au pied du trone l'était aussi, on a

protesté contre les nouveaux ministres rendus responsables de tout ce qui se passe déclarés traîtres a la patrie.

Broglie commende les troupes du champ de mars [*la lettre s'arrête ici brutalement. Ce n'est pas dans les habitudes de Garac. Manque de temps, d'encre, distraction ?*]

L'adresse a été complètement biffée, sans doute par Jean Garac : la lettre a sans doute circulé hors du cercle familial.

plus de 300 mille hommes et aux acclamations de vive la nation il a ratifié le serment des ministres et le serment des anciens il a demandé Justice des parlements qui l'avoient trahi, et s'est retiré avec les memes Communi- au milieu des sèves et des cris vive le roy vive la nation Les roy a pris la cocarde rouge et bleu (Jaune ay vue) qui est la marque du tiers état Les pages l'avoient et Jusqua des deyeaux tout estait Cocarde Les états l'avoient adoptée des leus parades deputation il l'accompagnoit le roy etant sur a pied devant le Carosa Fry ay vu la terrade de lecture, ou a Changé mardi a soir la couleur de la Cocarde qui estoit verte et blanche par laquelle approchoit trop de la Livrée d'ortois,

Jay vu des monnes portés des deyeaux et de vives Communiades Exercices, c'est a dire un fantassin, plus tost un Cavalier de la Cour et un invalide ou un autre Cavalier qui enseignoit l'exercice a une troupe de jeunesse, Je fis Chef de section et il me fut montré la garde M. de Turenne estoit notre Colonel, 18 Bourgeois deserteurs qui venoient se rendre armes et bagage faillirent nous faire tomber mal a 15000 hommes que nous étions, et croyant y voir tout le regniment qui venoit nous Surprendre nous faitimes leurs faire feu dessus, maintenant tout est paisible Demain Je Sauray ce que le roy a fait a l'hotel de ville, malgre ce Calme 48 mille hommes sont toujours sur pied Jusqua la fin des états

Je vous donnoy dernièrement la main Je toint Compagnes lorsqu'ils aprirent du changement du ministère, Je vais en tel que je lay vu, Mardy a midy a gardes françaises et la basoche ainsi que de transporter aux invalides et de vers de 20 pieces de Canon et 20 mille fusils ce qui leur fut accordé et dans tinstan- vie et chaque citoyen s'empara d'un fusil entra dans les rues - 20 a 40 Jeunes fusils de gendarmes, leur ayant deica qu'ils l'avoient retiré, ils me responserent Je n'y transportay desuite avec u et nous en unes un chaqueun, dan deux Compagnies de gardes français euz ataquent la barrière le gouver- avoit tiré entrez quelques 5000 ete luy demandé des armes et des le point lesis les fit egorgés l'atag avec grand feu 18 pieces de la baste 4 pieces de 6 de balle que les a ete faitont rien on fit venir 20 p en 4 coups ils enfoncerent le pont et firent breche, alors on monta no jamais vu une egale bravoure la place apres une heure de rési- s y furent blessés et 5 morts Des soldat du guet et 2 gardes, Le 1 l'assaut qui estait un garde française

avec amigean furent pendus sur la breche, Je voyois tout ce Capage du Jardin du Roy on jetais de paroi laun, Je vis arreter M. le prince de Moubay avec 7 a 8 dames ou demoiselles et un des fils par une 20 de matelots et conduits a l'hotel de ville, Le prevot des marchands ayant été surpris de l'habris de la ville on luy brula la Cerville et ensuite de cola et la tête portée ainsi que celle de M. Delaunoy au bout d'une pique par toute la ville on trouva apres la mort des lettres dans des chabiers qui servaient a la reine dans les quelles il donnoit avis qu'avec 4 mille hommes on s'agagerait la ville et qu'on reprimerait les mutins

Le lendemain le roy ayant apri ces nouvelles fut aussu stato sans cortège et y fit un discours qui commençait par ces parolles (J'ay été troupe) et dans lequel il developoit la bonte de son cœur disant qu'il n'avoit jamais entendu faire qu'un avec son peuple et plus l'assemblée devoit une depre- talion a paris pour remettre le calme dans la ville Les deputés arrivèrent sur les 4 heures a la barrière et furent conduits par 50000 hommes a l'hotel de ville, ou ayant porté les sentimens du Roy, M. De la Fayette, Bailly tolevaldo, Baille et autres firent plusieurs discours M. de Mirabeau ne soubla pas enfin se conclut les articles que le peuple reclamait, et archevêque demanda qu'on fut averties le Cadem a notre Dame, ce qui fut fait au bruit de toute batterie et mousqueterie, et la deputation fut recon- duite ainsi qu'elle estait venue marchand apri

avec leurs costumes avec toutes les 7 pas de garde et l'artillerie française. bataillons faisant de Corps en temps

Jay oublié de vous dire que de la Fayette fut nommé generalissime avec M. le Bailly maire au lieu de M. de la Fayette pendant tout ce temps on ne avoit les seuls canons et les fiacre les rues, a tout assistant il arrivait des troupes, soit de gendarmes inf. française, les bataillons et les Escou- en Corps ensemble, Le Paris on fit le recen il y avoit 10 mille hommes de troupes hommes avec des fusils, et 100 mill qu'on avoit fait faire, en y fais aut et jour, le reste estait armé de pée Ce jour la on mit 500 promiers la bastille ou en demotit 8 pieds qu'on s'estait citait un aplaudissement e retira les canons et portes aux d'uy ou baricades des rues

on retira 16 prisonniers parmi le plusieurs hommes de marque il y en av 28 ans il appartenoit a la maison de jeune homme de 14 ans, 2 fois au fois encore 2 autres qu'on trouva dans qu'ite portait un boulet de 48. Je le ces boulesains

enfin le roy est venu aujourd' escorte que 2 pages et un Capitaine M. de la Fayette et d'autres que je n'ay ete conduit au 1779 pas a l'hotel de deux pages de bourgeois ou soldate

Lettre du 17 juillet 1789

Du 17 a 10 heures du soir 89

Je vous donnay dernièrement la manière dont les parisiens setoient comportés lorsqu'ils aprierent la facheuse nouvelle du changement du ministère, Je vais en continuer le detail tel que je lay vu, Mardy a midy une compagnie des gardes françaises et la basoche ainsi que d'autres citoyens se transporterent aux invalides et demandérent a semparer de 20 pieces de canon et 50 mille fusils qui y etoient ce qui leur fut acordé et dans l'instant on amena l'artillerie et chaque cytoyen sempara d'un fusil, J'étais a diner il entra dans l'auberge 30 a 40 jeunes gens armés des fusils de gendarmes, leur ayant demandé dou est ce qu'ils lavoient retiré, ils me repondirent des invalides Je m'y transportay desuite avec un autre medecin et nous en umes un chaqu'un, dans le même temps deux compagnies de gardes francaises et 300 citoyens ataquent la bastille le gouverneur le matin avait laissé entrer quelques 50 Citoyens qui avoient été luy demender des armes et ayant fait baisser le pont levis les fit egorger l'ataque dura 3 heures avec grand feu 18 pieces de la bastille faisant feu, 4 pieces de 6 livres de bale que les assaillans avoient ne faisant rien on fit venir 2 pieces de 24 et en 4 coups ils enfoncerent le pont levis et les portes et firent breche, alors on monta lassaut on n'a jamais vu une egale bravoure on emporta la place apres une heure de resistance 40 assaillans y furent blessés et 5 morts dequels etait un soldat du guet et 2 gardes. Le 1^{er} qui monta a lassaut qui était un garde française fut fait croix de St Louis sur la breche, le Segond fut un boulanger. Le gouverneur Mr Delaunay fut decolé dans linstant et 5 Canoniers qui avoient montré le cul aux assiegeans furent pendus sur la breche, Je voyais Tout ce Tapage du Jardin du Roy ou jetais Je passay leau, Je vis arreter Mr le prince de Monbaray avec 7 a 8 dames ou demoiselles et un de ses fils par une 20ai de matelots et conduits a lhotel de ville, Le prevot des marchands ayant été soupçonné de trahir la ville on luy brula la cervelle et ensuite decolé et sa tête portée ainsi que celle de Mr Delaunay au bout d'une pique par toute la ville on trouva apres sa Mort des lettres dans ses souliers qu'il ecrivait a la reine dans les quelles il donnait avis quavec 4 mille hommes on sacagerait la ville et qu'on reprimerait les mutins.

Le lendemain Le roy ayant pris ces nouvelles fut aux etats sans cotege il y fit un discours qui commençait par ces parolles (Jay été trompé) et dans lequel il developait la bonté de son cœur disant qu'il n'avait jamais entendu faire qu'un avec son peuple et pria lasssemblée denvoyer une deputation a paris pour remettre le calme dans la ville.

Les députés arriverent sur les 4 heures a la barriere et furent conduits par 100 000 hommes a lhotel de ville, ou ayant porté les sentimens du Roy, Mr De lafayette, lailly tolendal, Bailli, Noailles et autres firent plusieurs discours Mr de Mirabeau ne soublia pas en fin on conclut les articles que le peuple reclamait, et larchevêque demanda quon fut chanter le

Te deum a notre dame, ce qui fut fait au bruit de toute l'artillerie et mousqueterie, et la deputation fut reconduite ainsi quelle etait venue marchand après avec leurs costume avec toutes les troupes qui netoient pas de garde et l'artillerie trainée au milieu des bataillons faisant de temps en temps des salves.

Jay oublié de vous dire qu'a l'hotel de ville Mr De lafayette fut nomme generallissime des troupes parisiennes, Mr Bailli maire aulieu de Prevot des marchands.

Pendant tout de temps on ne voyait aucune voiture les seuls canons et les fiacres rouloient dans les rues, a tout ainstant il arrivait des deserteurs des troupes, soit dragons Suisses infanterie ou cavalerie francaise, les bataillons et les escadrons arrivoient [*«en mille » ? barré, remplacé par*] en corps, Le Jeudi on fit le recensement des troupes il y avait 10 mille hommes de troupes réglées 100 mille hommes avec des fusils, et 100 mile halebardes qu'on avait fait faire , en y faisant travailler nuit et jour, le reste était armé d'epées sabres pioches ce jour la on Mit 500 pioniers pour demolir la bastille on en demolit 8 pieds, chaque pierre qu'on jetait cetait un aplaudissement general on en retira les canons et portés aux differentes barrieres ou baricades des rues.

On retira 14 prisonniers parmi lesquels etoient plusieurs hommes de marque il y en avait un depuis 32 ans il appartenait a la maison de lorges un jeune homme de 14 ans, hier ausoir on enretira encore 2 autres qu'on trouva dans quelque souterain un portait un boulet de 48 livres. Je les vis sortir de ces souterains.

Enfin le roy est venu aujourd'hui sans autre escorte que 2 pages et un capitaine aux gardes Mr Destaing et 3 autres que je nay pas conu il a été conduit au petit pas a l'hotel de ville entre deux hayees de bourgeois ou soldats se montant a plus de 300 mille hommes et aux acclamations de vive la nation il a ratifié le renvoy des ministres et le rapel des anciens il a demandé justice des personnes qui l'avoient trompé, et s'est retiré avec les mêmes ceremonies au milieu des salves et des cris vive le roy vive la nation. Le roy a pris la cocarde rouge et bleu (Je luy ay vue) qui est la marque du tiers etat ses pages l'avoient et jusqua ses cheveux tout etait cocardé. Les etats l'avoient adoptée des leur 1ere deputation ils acompagnoient le roy etant eux a pied devant le carosse Jy ai vu Mr laterrade de lectoure, on a changé mardi asoir la couleur de la cocarde qui etait verte et blanche parcequ'elle aprochait trop de la livrée d'artois.

Jay vu des moines maturins [*ce dernier mot rajouté en petit au dessus de la ligne*] porter des drapeaux et dautres commender l'exercice, c'était une comedie, icy estait un officier la un dragon, ou un fantassin, plus loin un cavallier de la marechaussée un invalide ou un autre cavalier qui enseignait lexercice a une troupe de jeunesse. Je fus chef descouade et il

me falu monter la garde Mr de Jussieu était notre colonel, 18 housards deserteurs qui venoient de rendre armes et bagage faillirent nous faire trouver mal a 15000 hommes que nous etions, et croyant y voir tout le regiment qui venait nous surprendre nous faillimes leur faire feu dessus, maintenant tout est paisible demain je scaurai ce que le roy a fait a lhotel de ville, malgré ce calme 48 mille hommes sont toujours sur pied jusqu'a la fin des etats
[3 lignes complètement raturées suivent.]

anecdotes

Le roy sortant du Conseil et ne tant pas
ayé audi a l'ordinaire son mauro dit il fait
faire quelque sottise il venoit de renvoyer M. de
avant dit a M. Dartois de l'accompagner aux
statz et sur les excuses que celui en donnoit si
vous vous estes mal comporté Campis pour vous il
faut y venir

Sur les representations que ceux qui le vison
-noient luy faisoient pour qu'il ne vint pas a paris
luy alleguant le risque qu'il courroit, Je me
dit il, Je ne crains rien au milieu de mon peuple

M. Bailli ancien president des etats, fut luy
presente les clefs de la ville en qualite de maire

M. De la Fayette commandoit les troupes en
qualite de generalissime de la milice parisienne

La Reine pleuroit de rage en apprenant ces
nouvelles, Le roy n'estoit venu le siege de versailles
etait presque decide

a 10 heures du matin le 18. Les polignac
et M. Dartois se sont retires en angleterre on vend
cet imprimé sous le nom de purgation de versailles,
15 voitures sont parties de versailles a compagnees
dun train d'artillerie et de troupes cest dit on
la fuite des grands crimes

M. Necker a été appelé par une lettre du roy
apuyé d'une des etats généraux

Les troupes se sont attirées de versailles

Les etats sont Les ministres actuels ceux la
en valent bien d'autres

80-10 bourgeois
ledront de pages au
7 d'oy



Anecdotes

Le roy sortant du Conseil et netant pas aplaudi a lordinaire (on maura dit il fait faire quelque sotise) il venait de faire renvoyer Mr Neker

Ayant dit a Mr Dartois de l'accompagner aux etats et sur les excuses que celui cy donnait si vous vous etes mal comporté tampis pour vous il faut y venir.

Sur les representations que ceux qui l'environnoient luy faisoient pour qu'il ne vint pas a paris luy alleguant le risque quil courait, Je men fous dit il, Je ne crains rien au milieu de mon peuple.

Mr Bailli ancien president des etats fût luy presanter les clefs de la ville en qualité de maire.

Mr Delafayette commendait les troupes en qualité de generalissime de la milice parisienne.

La reine pleurait de rage en aprenant ces nouvelles, si le roy netait venu le siege de versailles était presque décidé.

A 10 heures du matin le 18 Les polignac et Mr Dartois se sont retirés en angleterre on vend cet imprimé sous le nom de purgation de versailles, 15 voitures sont parties de versailles accompagnées dun train d'artillerie et de troupes cest dit on la fuite des grands crimes.

Mr Neker a été rapellé par une letre du roy.

Les troupes se sont retirées de versailles.

Les etats font les ministres actuels ceux la en valent bien d'autres.

8 a 10 bourgeois

servoient de pages au

roy

(écrit au verso de la feuille servant d'enveloppe de la lettre datée du 17 juillet 1789.)

regimens, on pourrait former 4 regimens d'infanterie Des Desert
 ours et 1 de Cavalerie partie de Dragons, qui sont venus
 armés et bagage sans offrir, Fay vu 2 Cordons rouges
 faire patrouille, le roy a écrit a notre generalissime quel
 pouvait incorporer tous ces soldats dans les troues nationales
 ou les renvoyer, avec un seul billet de la main sans qu'il
 puisse être requis, il s'est dit d'ailleurs pendant que
 par occasion de foule le peuple avait force la garde

du 28 juillet 1789
 M. de Montmorin
 Monsieur G. de Montmorin
 Docteur en Médecine
 de la Faculté de Paris
 en-gascogne

Mais il est revenu par vos respects a ma
 chère mère, a la tête de la robe a mon oncle aux M^{rs}
 Dubois, Montet, Laborde, aux M^{rs} et D^{rs} Laffite
 Ambranc mes chères sœurs et mes neveux et vous
 prie de me croire avec le plus sincère attachement
 et l'apuz tendre amitié
 votre humble fils
 ne lui ait pas écrit depuis le 1^{er} de
 Cas. Les M^{rs} Biquard ont écrit

Paris le 28. juillet 89

M. de Montmorin
 Mais ma venue votre chère lettre avec les 18^{es}
 Temp. m'a raconté les dissensions tumultueuses
 que civile, il paraît que vous êtes mal d'au
 c'este, et surtout avec notre bon pasteur, u
 procer cent le mieux; quel ce qu'il reclame
 que vous souter lui avoir causé en 1788
 20 ou 40 gerbes, sans l'avoir avoué ou a de
 24 heures avant; et les lui de le redimer,
 de me dire que vous souter lui avoir occ
 fait tous les jours avec de la canaille au
 le sont tous ces gens-venez, ils s'achar
 a vous mortifier parce que vous n'avez pas
 baimé dans leurs et toutes idées, ils
 pas les vieillards il faudra vous tenir
 et attendre le règlement mais cent années
 d'espérance
 M^{rs} de la Fayette mon procureur toud
 n'y avait ny testament ny finitien de trouve
 procureur du Roy faisait le levé du sce
 était intimement persuadé que vous ne p
 de la femme, les meubles sont très beau
 bon état, qu'il ne l'estait présente qu'en
 Contrat de 2400^l qui était postérieur
 en date et inférieure en hypothèque, ma
 que la justice j'et son cours, quel était
 G. de Montmorin et munitte de serait

que je lui fise passer la geone ce que j'ay fait ensuite
 et comme dans la procédure il n'a pas le pouvoir de
 toucher la femme il ma dit qu'il m'écrirait lorsqu'il en
 serait temps, en attendant Je conserve l'hypothèque
 sur les 18 mille livres qui sont rey de même que sur
 la suite
 quand bien même Je serais payé avant l'antenne
 Je ne suis pas davis de me retirer avant le printemps
 je me propose de faire cet hyver prochain les cours que
 je n'ay pu faire jusqu'à ce temps, la dépense du
 voyage faite 3 ou 600^l de plus ou de moins ce
 n'est pas la peine de ne pas compléter mon intruc
 tion, ainsi vous pouvez vous en faire du tou qui a
 été bien abondant ce me semble
 Vous auris sans doute pu la jén tragique de
 M^{rs} Foulon, adjoint au ministère de la guerre a M^{rs}
 de Broglie et d'Artois, intendant de paris geudre au
 jay, M^{rs} Foulon s'était dit mort et fait enterrer en effigie
 a maison mise en nous mais des versans l'ont delerri
 et conduit a pied, avec une bote de pin derrière le dos
 et un coteur d'orties, a l'Hotel de ville: on était a deli
 berer sur la maniere de procéder a son jugement
 tout le monde criait de le pendre, M^{rs} de la Fayette
 digne élève de Washington, ami patriote mais plus
 eloquent que son maître de guerre, s'est couvert de gloire
 en voulant qu'on mit Foulon en prison et attendre
 ce que déciderait l'assemblée nationale sur le sort
 de cet accapareur; il avait gagné l'assemblée mais

de l'autre assemblée sur laquelle il ose opposer on
 reverber on tant d'autres ont été pendus et c'est
 la corde rompu il se met a genoux demande grace
 on le reprend, diable et est haime mied dans tout
 son genre arrêté a Fontainebleau et Condamné
 de 800 par 800 chevaliers et 200 fantassins
 dont on avait eulve l'imperiale pour qu'il fa
 pas arrive que la populace monte a l'Hotel
 ampare et lui fait subir la même peine
 pere avec les memes circonstances, même crime
 a l'égard des sœurs on a arrêté la b
 charge des despatches par la cour de Londres
 des lettres de felicitation a d'Artois a M^{rs} de
 Comte Doriot ambassadeur d'Angleterre a ecr
 l'assemblée pour excuses de la nation d'avoir
 l'emparee de breit et que les préparatifs
 min, le bulletin ne dit pas ce qu'on a rep
 Le archeveque de Bourd^{es} et M^{rs} Bailly les
 le commencement de la contribution, des droit
 ils ont été applaudis avec acclamation, la
 qui porte le mieux la parole
 M^{rs} de la Fayette arrive demain On luy
 l'Assemblée nationale a la tête en réponse a celle
 recu, dans laquelle il dit en substance
 Jamais pouvoir tuncique suffisamment, n'ay pu
 reconnaissance et qu'il se fero unie avec vous
 rendant auprès de l'assemblée, Jamais no
 occasionné trait de Toyp, Le loignement de
 artois, Conti, Conde, et autres du me
 nait pas en la même façon que celle que
 le retour de notre contrôleur de finances
 on dit spontille Couronne par les hommes
 tous les grands et petits sont mis aux ordres
 de J. Germain et Jagers Desmitte par un Comité

Lettre du 28 juillet 1789. On pourra lire le texte entier de la lettre au début de l'étude de cas.

Paris ce Samedi 15 Aout 1789

Mon tres cher Père

Voila deja quelque temps qui s'est ecoulé sans avoir eu le plaisir de recevoir de vos chères nouvelles, bien de choses se passent icy qu'il serait interessant de scavoir, mais leloignement rend la poste trop dispendieuse pour que je vous les fisse passer, vous avés scu dans son temps les sacroffices qu'a fait la noblesse de tous ses droits, tant teritorieaux que personels droits de chasse, peche, colombiers, banalité, etc etc, les uns rachetables comme ce dernier et les autres abolis sans redévence, la noblesse a pris depuis ce temps la sa revanche sur le clergé et celui cy a été obligé de renoncer a son tour a tous ses droits, les dîmes sont entierement abolies soit eclesiastiques soit inféodées, le casuel detruit les prétres ne pourront posseder qu'un seul benefice, il etait dit dans larété que l'assamblée pourvoirait au remplacement de ces droits ce mot a causé des grandes discussions dans la seance de hier, les uns comme l'archeveque de beauvais pretendoient que ce mot voulait dire qu'on donnerait lequivalent les autres au contraire disoient que cette cession des biens et droits serait onereuse au lieu de soulager les peuples puisque la mauvaise recolte payerait comme la bonne qu'ainsi ce ne pouvait être lentendu de l'arété et cette clause ayant passé a été ajoutée a larrété on a proposé de remplacer ces droits par une pension de 15 cens livres pour les curés 15 mille pour les évèques et archevèques 800 livres vicaires et moines mais on ny a pas statué, ce ne sera quaprés que la constitution sera faite, aisi vous naurés pas a risquer un autre procès, les dîmes nayant lieu que jusqu'au 1^{er} [abréviation : Février ? Janvier ?] prochain. Un autre point a été proposé mais il a été renvoyé jusqua ce que la constitution soyt redigée cest l'abolition des droiits d'aynèsse, je ne scais si cette loy aura un effet retroactif sur les dispositions deja faites, si elle en a sur les testamens, vraisemblablement quelle ne l'aura pas sur les donations et qu'ainsi Lafitte ne sera pas obligé de partager son bien avec sa sœur.

Un emprunt de 30 milions a été arrêté pour subvenir aux depenses parceque les droits n'ont pu etre perçus pendant ces troubles.

Les troupes nationales se forment 60 compagnies d'infanterie dont 6 de grenadiers sont levées et soldées elles sont de 100 hommes efectif 1200 hommes de cavalerie et un regiment d'artillerie outre ces troupes il y a 24000 hommes difanterie non soldée levée dans les districs et équipée chaqu'un a ses frais il y a des ecoles d'exercice dans chaque distric. Luniforme est joli habit bleu revers et paremens blancs ainsi que la veste et culote le colet montant ecarlate ainsi que le passepoil boutons jaunes ainsi que les distinctions, la base de l'infanterie soldée

est composée des gardes françaises et on y a incorporé les gardes Suisses et les déserteurs qui se sont rendus mais comme le nombre en est considérable on ne les y reçoit qu'à la taille de 4 pouces $\frac{1}{2}$, la base de la cavalerie est formée de Royal cravate et Bourgogne et de dragons qui se sont rendus icy armes et bagage en très grand nombre, les officiers majors ont été nommés par Mr de Lafayette ce sont des officiers qui ont servi sous luy en Amérique en cette même qualité. L'artillerie est formée par la Compagnie de Metz [*sic pour Metz ?*] qui s'est rendue icy en grande partie.

La lettre de change que Mr Cahuzac m'a envoyée n'a pas été acquittée, je luy ay renvoyée protestée en le priant de m'en faire passer le montant [*tant ? cire sur le papier*] et de vous en informer, en attendant j'ay mis quelques effets au mont de piété mes amis se trouvant sans argent et comme je comptais sur cette somme j'avois employé 10 écus en livres j'ay acheté Stoll ratio medendi plus estimé qu'estorc et Buchan, livre rescent qui traite de tous les remèdes nouveaux j'ay acheté le genera plantarum de Jussieu les livres de médecine sont fort chers cependant il m'en manque encore quelques uns. Faites je vous prie agréer mes respects à ma chère mère à la tata Lebé à mon oncle Garac aux Mr et Delles Laffite j'attends le retour de Gaspard pour répondre à Laffite mais la 1^{ere} nouvelle je prendrai occasion de luy répondre J'embrasse mes chères sœurs et vous prie de me croire avec le plus sincère attachement

Votre soumis fils

Garac

Ne m'oubliez pas auprès de nos amis.

Hier il fut agité à l'assemblée des états de mettre en activité les assemblées provinciales.

Paris, le 11 février au soir 1790

Mon très cher père

Sur l'avis que vous aviez eu la bonté de me donner dans une de vos dernières lettres, de ne pas faire réponse, j'avais chargé Mellis de vous dire que j'avais perçu les deux sommes que vous m'avez envoyé et suis étonné qu'il ait manqué de vous le dire

C'est inadvertance de ma part, si je ne vous ai pas écrit le résultat de la vente et en général l'état des affaires de Gauville ; au moins tel que je le sais, par la voix de mon procureur : j'aurais affirmé que je vous en avais fait part dans quelqu'une de mes lettres, si vous me réitériez cette demande.

La vente des meubles s'est montée 22600 livres et quelques livres, l'argenterie qui n'était pas vendue pesait à peu près , ou je m'explique mal, en la vendant au poids elle vaut 9000 livres et quelques livres, des obligations trouvées pour 6000 livres ensuite 18000 livres sur l'Hôtel de Ville, et quelques arrérages dus sur les rentes viagères ; total 55600 livres de capitaux et les rentes échues : la lettre qui me marque ces faits est datée du 24 décembre dernier, j'attends avec impatience des nouvelles de cette affaire, il y a un mois que j'ai écrit ma dernière lettre, le 18 fera un mois que les pièces doivent avoir été au greffe.

Aujourd'hui l'affaire des moines a dû être discutée, je ne sais pas encore le résultat de cette assemblée, la fin de ma lettre en fera mention, je présume que les vœux sont abolis, on pourra conserver quelque établissement utile mais sans vœu permanent, la raison le demande. Les sœurs grises, les dames noires de Fourquevaux etc etc vieillissent avec plaisir dans une vie utile autant que laborieuse, c'est qu'elles y sont sans contrainte pour y rester, il semble que plus on veut étouffer en nous ce genre de liberté, plus la nature fait effort pour se dégager de ces entraves ; tout considéré, je pense que les religieuses de Fleurance seront conservées vu leur utilité à l'instruction des filles, mais je présume que cela sera sans vœu, il n'y a pas grand mal comme vous voyez ; pour les moines, vous en serez bientôt délivrés suivant les apparences, ici ils chantent le *Te deum* du meilleur cœur possible. On demandait à un bernardin, visiteur de l'ordre et député à l'Assemblée nationale qui opinait à la destruction, pourquoi il agissait ainsi contre ses intérêts, je suis ici législateur et non moine, si j'étais au couvent je crierais plus que les autres chefs d'ordres, car il est à observer qu'il n'y a que les chefs de couvent qui crient.

Tout citoyen a prêté serment dans son district de maintenir la nouvelle constitution, Monsieur frère du roi fut dans son district faire cette cérémonie, les collègues, l'Université, tout a été faire ce serment.

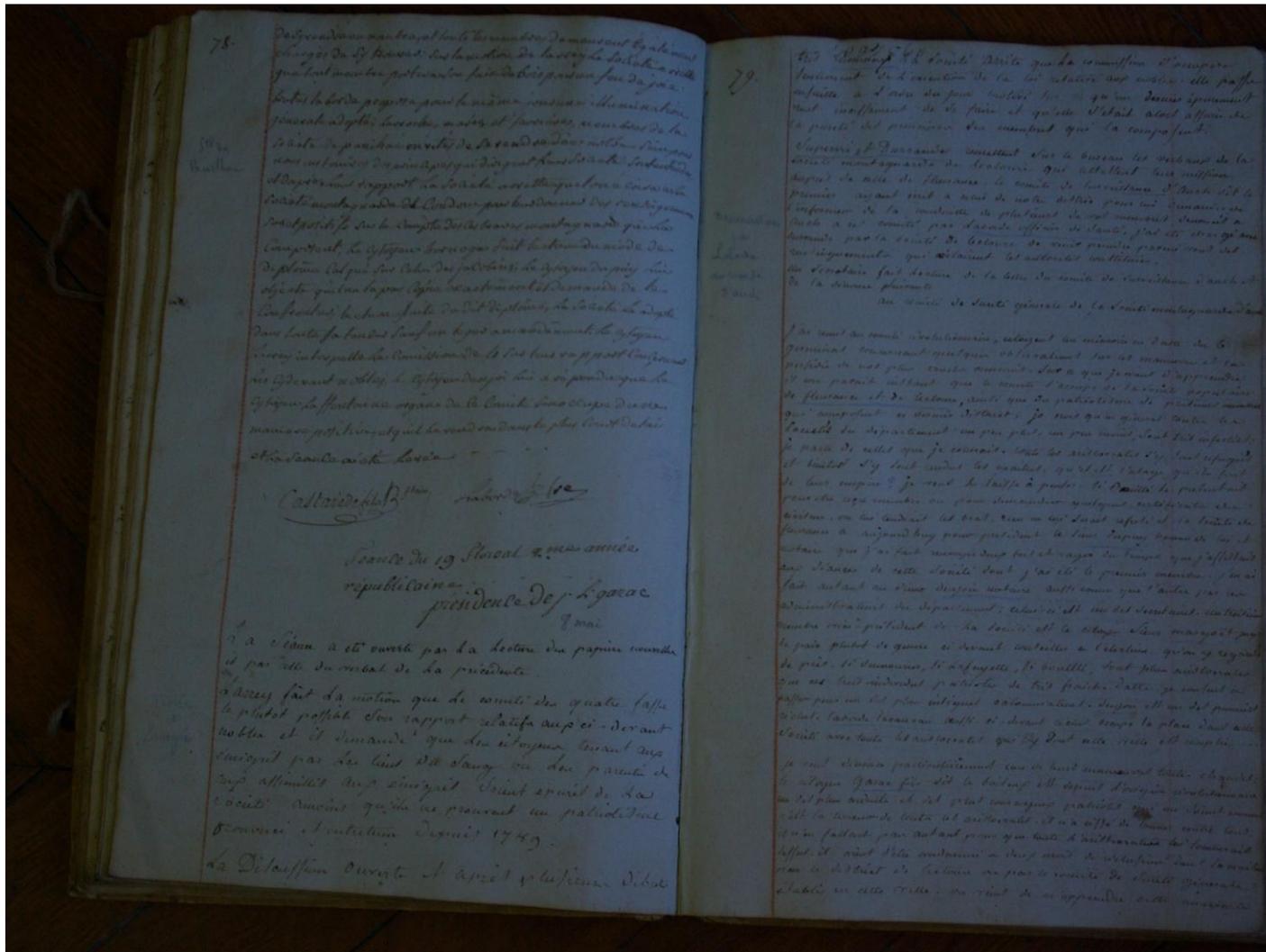
Le roi, la reine, le Dauphin et Madame de France furent hier à Notre Dame entendre la messe, au milieu des acclamations du peuple ; de là ils furent aux enfants trouvés où ils passèrent une heure ; le roi était riant et me parut content de voir que le peuple qu'il chérit applaudissait par ses acclamations une épouse qu'il aime. Monsieur Lafayette était dans son carrosse et un détachement de cavalerie nationale l'accompagnait. On pense que lorsque les affaires auront pris une tournure il ira passer quelques jours à Rambouillet ; vous aurez lu et goûté son discours à l'Assemblée nationale, il est touchant, surtout de la manière qu'il le prononça, on aurait juré qu'il l'avait fait si on n'y voyait pas Necker à chaque mot.

On s'est donc élevés au dessus du préjugé ; les frères Agasse d'une honnête famille ont été pendus avant-hier, avec leurs habits ordinaires, les frères et les amis prirent les corps et les firent inhumer dans leur paroisse sans pompe et avec un convoi convenable à leur état. Non, sans doute, un siècle tel que le nôtre, quoiqu'en disent les prêtres, n'est pas le siècle de fer, ce n'est point lorsque les ressorts politiques sont tendus que l'homme se dégrade ; il paraît au contraire être au-dessus de lui-même, il dompte jusqu'aux préjugés. Eh ! que ne doit pas attendre dans un temps si heureux.

Après deux séances de débats, au sujet des moines, l'affaire a enfin été ajournée à aujourd'hui pour décider définitivement de leur sort sans desemparer, la question a été réduite à trois chefs : 1° abolira-t-on les effets civils de la solennité des vœux, 2° quel sort fera-t-on aux religieux qui déclareront ne pas vouloir vivre sous la règle et porter l'habit de l'ordre, 3° quel sort fera-t-on à ceux qui voudront continuer à vivre sous la règle. Mirabeau, les abbés Maury et Montesquiou ont obtenu la parole pour aujourd'hui, la séance sera curieuse. Hier il y avait des moines aux Tuileries qui avaient quitté l'habit de l'ordre, ils paraissaient contents de leur nouveau costume.

Faites je vous prie agréer mes respects à ma chère mère, à la *[suite écrit en vertical sur la marge de la feuille]* tata Lebé, à mon oncle, aux Monsieur et Demoiselle Laffite, mille choses à mes chères sœurs ; je ne m'attendais pas à un surcroît de parenté, je sais bon gré à ma sœur de faire des citoyens si lestement. Songez qu'il faut trois semaines avant qu'on puisse répondre aux lettres d'ici chez vous. Je suis mon très cher père, avec les sentiments les plus affectionnés et les plus tendres votre soumis fils

Garac fils



Registre des délibérations de la Société montagnarde de Fleurance : séance du 19 floréal an II.

Jean Louis Garac préside la séance. Garac fils « le boiteux » semble être son cousin Pierre. Dans cette séance, Jean Louis prend la défense de Laborde-Lacanau, qui doit se justifier des accusations jugées calomnieuses auprès du comité de surveillance de la Société montagnarde d'Auch portées contre les notaires Denjoy et Dupuy et le juge de paix Margouet, lesquels venant de les réfuter avec succès.

Table des illustrations

Tableau : premier thème abordé dans les lettres Garac	22
Graphique : nombre de jours entre deux lettres	24
Tableau : thèmes dominants	26
Machine électro thérapeutique	36
Pompe à feu du Gros-Caillou	41
Estampes anonymes sur Louis XVI et Necker	48

Table des matières

Introduction	3
Première partie : une correspondance familiale	8
Chapitre I : Une famille de notables provinciaux	9
I.1/La famille Garac	10
I.2/Une dynastie médicale ?	12
I.3/Milieu et fréquentations	15
Chapitre II : L'espace familial dans la lettre	19
II.1/ « Mon très cher père... »	20
II.2/Dialogue épistolaire, dialogue familial	24
Deuxième partie : Un étudiant provincial à Paris	26
Chapitre I : Etudier la médecine à Paris en 1789	28
I.1/Situation matérielle	28
I.2/L'enseignement universitaire et privé de la médecine à Paris	31
Chapitre II : Garac et les sciences	34
II.1/Engouements	35
II.2/Sciences et industrie	38
Chapitre III : Garac et Paris	42
III.1/L'épistolier en promeneur	42
III.2/Paris à la veille des Etats généraux	45
Troisième partie : Garac et la Révolution	52
Chapitre I : Raconter l'évènement	53
I.1/Récit et mise en scène	54
I.2/Nouvelles et anecdotes	58
I.3/Le bruit et la rumeur	61
Chapitre II : Un jeune bourgeois patriote	66
II.1/Garac et l'Assemblée nationale	66
II.2/S'engager en politique	71
Etudes de cas	76
Conclusion	90
Corpus de sources	95

Table des annexes

Arbre généalogique simplifié	121
Registre des délibérations de l'Hôpital Saint Jacques	122
Chronologie	123
Plan du quartier où loge Garac	127
Lettres du 22 juin 1789 au 11 février 1790	128
Délibérations de la Société montagnarde de Fleurance, séance du 19 floréal an II	147